10e ANNEE. QUEBEC, SAMEDI, 25 AOUT 1883. 10

ABONNEMENTS.

Par an............ ......$1.00

(Payable d'avance.)

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN.

ANNONCES

Première insertion........ $1.10
Autres insertions.......... 0.50
Naissance, mariage ou décès 0.25

Les annonces suivantes seront insérées pour 50 cts. le mot

Demandes d'emploi.—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambres ou pension

L. J. DEMERS & FRERE, Editeurs-Propriétaires. [illegible], rue de la Fabrique, Québec.

QUEBEC

SAMEDI, 25 AOUT 1883.

AVIS.

Nous avertissons tous nos compatriotes des Etats-Unis qui désirent s'abonner au CULTIVATEUR, de ne pas prendre d'abonnement de L. P. DUPRE. Bien qu'il ait des reçus et des livrets portant nos signatures, il n'est plus notre agent. Nous lui avons retiré cette agence depuis longtemps.

Ce Dupré doit être actuellement à Ashburnham, Mass. Ainsi donc, qu'on se méfie de lui, les abonnements qu'il prendra seront de nulle valeur.

Internat ou Externat.

Voici bientôt la rentrée des élèves.

Je demande la permission de poser cette question : lequel des deux systèmes est préférable, l'internat ou l'externat?

Admettons tout d'abord que nos maisons d'éducation, à nous autres les hommes, sont, au point de vue hygiénique, inférieures à celles sur lesquelles vous avez la haute main, mesdames. Vos couvents, vos instituts, vos hospices sont de vrais bijoux : tout y est net, bien aéré, bien éclairé, propret. De la cave au grenier, on respire à son aise. La cuisine est bonne, la table saine.

La surveillance est complete sans être abrutissante.

Dans certaines maisons l'instruction et l'éducation, qui font la femme, laissent à désirer. Cette lacune, due à notre enfance nationale, se comble graduellement, à mesure que nous vieillissons, que nous nous perfectionnons.

A mon sens l'internat des enfants dans les maisons de femmes n'offre pas d'inconvénients graves, pas de danger sérieux pour la santé. Nourriture convenable, propreté parfaite, bons dortoirs, vous trouvez cela dans tous les couvents. Je ne sais si dans quelques-uns les exercices corporels, marches, promenades ne sont pas quelque peu oubliés. C'est, en tout cas, l'exception.

***

Je suis forcé d'admettre, à la honte de notre sexe, que trop de nos collèges et autres maisons tenues par des hommes, n'offrent pas aux enfants le confort, les soins hygiéniques, les garanties de santé qui ne devraient cependant pas manquer. Un peu de bonne volonté suffirait pour faire disparaître les inconvénients très réels qui existent.

Par exemple, n'est-il pas vrai que la cuisine des collèges—je [illegible] [illegible] qu'elle [illegible] pourrait être? Ce qu'elle pourrait être sans être plus dispendieuse. L'aliment le plus simple préparé avec soin fait un plat appétissant, tandis que les meilleures viandes mal cuites, trop ou pas assez salées, etc., vous donnent des haut-le-cœur.

De la vaisselle bien nette, une table bien mise—quelque modestes qu'elles soient—réjouissent le regard et aussi l'estomac.

Ce n'est pas de la gourmandise que je fais, mais de l'hygiène. Quel est celui d'entre nos lecteurs à qui il n'est pas arrivé de manquer un repas tout en ayant devant lui des mets succulents. Une assiette malproprement lavée, une fourchette, une cuillère à moitié essuyées vous « coupent » tout net l'appétit. Eh! quel effet vous produit sur l'appareil digestif une nappe graisseuse, une serviette tachée, souillée au...

Pour bien travailler il faut manger avec appétit. Le travail de la pensée à peine éclose chez l'enfant exige un redoublement de soins, d'attentions hygiéniques sans lesquelles l'étude devient un supplice.

J'ai commencé par la table. Montez au dortoir. J'en ai visité qui étaient des lieux d'infection. Pas d'air dans des appartements bas, encombrés de lits, de lits qui se touchaient, de lits dont les uns étaient d'une révoltante malpropreté. Et, quarante, cinquante enfants étaient parqués là dedans! longues heures ils respiraient ces odeurs empestées.

Je ne surcharge pas, je n'exagère pas. Je peins sur le vif, sur nature. Ceux qui seront froissés sont ceux que j'atteindrai par ces observations qui, heureusement, ne s'adressent pas à toutes nos maisons d'éducation.

Je ne redoute pas les récriminations que je soulèverai peut-être. Mon intention est d'obtenir des réformes qui ne sauraient être plus longtemps différées. Et ces réformes je ne vois pas d'autre moyen de les voir se réaliser qu'en appelant les regards des pères et mères sur l'état des maisons auxquelles ils confient l'avenir de leurs enfants. Car, la santé c'est l'avenir, parceque c'est l'amour du travail.

Les années du cours d'études sont, il ne faut pas l'oublier, celles pendant lesquelles l'enfant se développe, prend racine dans le sol de la vie. C'est alors qu'il a le plus besoin d'attentions, de soins intelligents. Et c'est alors que dans trop de collèges il en est déplorablement privé.

Vous mettez en cage un oiseau, au moins donnez lui l'air pour lequel il est fait, la nourriture sans laquelle jamais vous n'entendrez ses joyeux refrains.

La bonne éducation, le savoir vivre ont large place à [illegible] certains collèges. On ne va pas au collège que pour traduire Cicéron et apprendre sa syntaxe. Je pourrais nommer une institution où les élèves [illegible] [illegible] ouvrir la porte. Il vient avec son tablier sale, [illegible] la ceinture!

Jugez du reste! J'ai en cela, d'autres—avec lesquels je causais il y a une heure—l'ont comme moi vu. Allons! est-ce raisonnable, est-ce décent?

Avant d'exprimer un avis sur les avantages et les inconvénients de l'internat et de l'externat, il faut nécessairement procéder suivant le cas, suivant la maison où l'enfant doit étudier.

Je crois qu'étant donnée une institution bien tenue, où les règles de l'hygiène sont suffisamment connues et observées, l'internat est préférable, pendant les premières années du cours. L'attention de l'enfant se concentre plus facilement quand elle n'est pas distraite par les objets extérieurs.

Une fois [illegible] fait, le goût de l'étude acquis, l'intelligence assez développée pour comprendre l'importance et goûter les saveurs du travail intellectuel c'est autre chose. L'oiseau a pris des forces : voler un peu, loin du nid, l'habitue à voir sans terreur l'espace qu'il devra plus tard traverser, parcourir, sillonner en tous sens.

Quelque contact avec le monde, avant d'y entrer ou d'en sortir finalement, est, à n'en pas douter, un élément de succès et même de bonheur.

L'internat, au début des études, l'externat à la fin constituent, ce me semble, un système qui vaut la peine d'être étudié et essayé. Beaucoup de nos maisons d'éducation ont un internat, mais qui n'est pas obligatoire. Il est donc facile d'appliquer l'opinion que j'énonce, si elle est bonne.

En tout ceci, je suppose le cas où l'enfant fait son cours d'études dans un collège trop éloigné de la maison pour [illegible] [illegible]. Car je n'hésite pas à dire que l'air de la famille est le plus pur, le plus fortifiant qui puisse être respiré ; que les regards vigilants du père sont le meilleur aiguillon ; que les tendresses de la mère sont bien les jalons les plus solides dans le chemin du devoir.

J. ISRAEL TARTE.

UNE LETTRE DE ROME.

Nos lecteurs ne manqueront pas de parcourir avec intérêt et plaisir la lettre suivante que M. Alphonse E. Demers, l'un des propriétaires du *Canadien*, a adressée à son frère, M. Louis J. Demers.

Le St-Père a daigné, dans sa paternelle bonté, bénir notre œuvre, notre journal. Cette bénédiction du chef de l'Eglise est la plus glorieuse récompense que nous puissions envier. Elle nous encouragera à rester dévoués à la cause du Pape, comme l'a dit avec tant de vérité M. Demers, dévoués quand même, dévoués toujours, dévoués [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de Rome. Un journal catholique ne saurait avoir d'autre programme. En le suivant avec fidélité, il est sûr de marcher dans la voie droite, à la suite des évêques qui sont chargés de diriger l'Eglise : *Posuit episcopos regere ecclesiam Dei.*

Venise, Italie, 4 août 1883.

MON CHER LOUIS,—

Je n'entreprendrai pas de te donner des détails sur les villes que j'ai visitées depuis mon départ de Paris, car il est difficile d'écrire longuement en voyageant jour et nuit, comme je le fais. Laisse-moi te dire seulement, qu'il est impossible de voir plus de merveilles, d'imprévu et un spectacle plus grandiose qu'en traversant la France *via* Lourdes, Bordeaux, Cette, Marseilles, Cannes, et l'Italie, *via* Gênes, Rome, et Venise. On dirait que la nature a prodigué à ce coin de terre, tous ses charmes et ses splendeurs. Un mot de Lourdes et de Rome.

Le pèlerinage a parfaitement réussi, au-delà même des espérances des organisateurs. Le 26 juillet, il y a eu communion générale à la grotte, à cet endroit même que la Ste-Vierge a sanctifié de sa présence. Plus de 1000 personnes assistaient à la messe. Qu'il était beau de voir cette foule ! priant, suppliant—les bras en croix—l'Immaculée Conception de leur accorder, les uns leur guérison, les autres, des grâces particulières pour leurs familles respectives. Le soir, il y a eu procession aux flambeaux et illumination de la Basilique, des statues de la sainte Vierge, etc.

Cette procession était composée de plus de 1200 personnes, dont 30 à 40 prêtres, qui faisaient partie d'un pèlerinage de Ville-Franche. Tous ces pèlerins tenaient chacun un cierge et chantaient en chœur des cantiques, etc.

Le spectacle était vraiment féerique.—Rendus à la statue de la sainte Vierge, les prêtres français invitèrent le Rvd M. Martineau à adresser la parole. Il se rendit à leur demande et pendant plus de 10 minutes, il tint l'auditoire suspendu à ses lèvres. En descendant de la tribune, la plupart des prêtres étrangers le félicitèrent, et un cri de : Vive le Canada ! sortit de toutes les poitrines.

Le 30 juillet au soir, j'ai été, en compagnie des Révérends MM. Vacher et Martineau, à la S. C. de la Propagande, voir Son Eminence le Cardinal Simeoni. Son Eminence nous a reçus avec courtoisie et beaucoup d'affection.

Il nous a parlé du Canada, des affaires de l'Université, du Dr D'Orsonnens, etc. Son Eminence a exprimé, avec une grande énergie, l'opinion que tout serait réglé bientôt, etc.........

Après une entrevue de 15 à 20 minutes, nous primes congé de Son Eminence.

Le 2 août, à 7 hrs. a.m., nous avions le bonheur d'assister à la messe du S. Père et de recevoir la communion de sa main.

Plus de 200 personnes assistaient à sa messe et Il a donné à communier de sa main à près de 100, et je suis l'un de ces heureux mortels.

Impossible de décrire l'émoi à qui nous empoigne lorsque l'on voit arriver le St Père assis sur la [illegible], [illegible] chaise couverte en velours rouge, portée par quatre gentilshommes et précédée de cardinaux. En entrant dans la chapelle, Il descendit de la *sedia* et donna Sa bénédiction à tous les assistants.

A 10½ hrs. Il recevait les Canadiens au nombre de 30 à 35, dans un de ses salons. Il a donné la main et dit un bon mot à tous. Arrivé à moi, le R. P. Vacher lui a dit : Très St-Père, M. Demers ; il est propriétaire d'un journal catholique : le *Canadien*.

Un excellent journal, reprit le St-Père.

Une sueur froide me perla sur le front et je devins comme immobile. Mais reprenant un peu de sang-froid, je lui répondis : Oui, Très St-Père, dévoué à votre cause, et afin qu'il ne subisse jamais de mauvaises influences, je vous demande, en outre de la bénédiction accordée aux familles [illegible], une bénédiction spéciale pour tout le personnel du *Canadien*.

—Oui, Je vous l'accorde.

Fondant en larmes j'embrassai avec effusion pour une dernière fois, sa bague et sa main.

Ah ! il est bien vrai de dire que le cœur de l'homme possède un trésor de sentiments, qu'il ne connait pas, et qui ne lui sont révélés qu'à certains moments. Ce jour sera certainement l'un des plus beaux de ma vie.

Plaise à Dieu que jamais je ne l'oublie !

J'ai ensuite employé cette journée si bien commencée à visiter les principales Eglises de Rome et les catacombes de St. Sébastien. Et le soir, à 11.30 heures je partis pour Venise où je suis depuis hier soir.

J'oubliais de te dire que j'ai visité dans l'après-midi, les jardins du Vatican en compagnie de M. Charles Paquet dit Lavallée, compagnon d'armes de M. C. F. Rouleau, et maintenant employé au Vatican.

Venise est une ville [illegible] bâtie dans l'eau ; toutes les rues sont des petits canaux. Il y en a 150. C'est une ville [illegible]. Ce matin je suis allé prendre un bain à la Mer Adriatique. Dans quelques minutes, je m'embarquerai à bord du [illegible], chaloupe de l'hôtel, pour me rendre à la gare en route pour Milan.

Pardon pour ce pot-pourri ; je voulais te transcrire, mais la musique est venue sérénader la Reine, qui habite le palais royal situé vis-à-vis de mon hôtel, et m'a beaucoup retardé ; sans cela, j'aurais donné plus de suite à mes idées.

Au revoir, mes amitiés à [illegible] M. Tarte, Marcotte, etc.

Ton frère,

ALPHONSE.

Progrès.

La ville de Yarmouth, dans la Nouvelle-Ecosse, a fait de [illegible] progrès pendant ces deux dernières années sous le rapport de l'industrie et le commerce. Les exportations [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et pendant la même période les importations [illegible] augmenté de $471,000 à $623,000.

La question Universitaire

S. G. Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe a adressé la circulaire suivante aux prêtres de son diocèse, avec injonction de la lire au prône dans les églises.

Bien chers collaborateurs,

"Il me paraît désirable, et même nécessaire, de vous remettre sous les yeux l'obligation grave qui dérive pour vous et pour les fidèles du Décret Papal du 27 février dernier, au sujet de l'Université Laval et de sa succursale établie à Montréal.

Les cours de cette Succursale devant se rouvrir en septembre prochain, et les jeunes gens qui se proposent d'aller à Montréal pour y suivre les leçons de droit et de médecine s'apprêtant maintenant à faire choix des chaires d'où ils recevront l'enseignement académique, il est urgent et de notre strict devoir que nous nous occupions de les diriger là où ils doivent l'être, que nous les aidions à faire sainement leur choix en une matière aussi majeure. Ce point est de notre compétence et doit attirer notre plus sérieuse attention, bien aimés Frères, car il s'agit de conduire la partie en question de notre chère jeunesse vers les institutions de Montréal où leur foi et leurs moeurs seront mieux sauvegardées et mises autant que possible à l'abri de toute atteinte et de tout danger.

Dans ce choix, il ne peut pas être question de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, qui s'est constituée en rébellion ouverte contre l'autorité religieuse, comme le prouve le document qui suit, que Mgr l'Evêque de Montréal, Ordinaire de la dite Ecole, vient de publier dans son diocèse par un mandement où le digne Prélat fait ce document comme sien, et en adopte toutes les conclusions et conséquences, avec d'autant plus de raison que les trois Evêques dont il émane avaient été, sur sa demande, chargés par l'Episcopat de la province de [illegible] l'Ecole et de conférer avec elle sur les moyens à prendre pour l'amener à une entente et à une fusion avec la succursale, comme l'ont toujours voulu les Décrets Apostoliques sur la matière.

(Ici vient la lettre de Mgr l'Archevêque au Dr D'Orsonnens.)

Il ne peut non plus être question dans ce choix, des cours que donnent les Universités protestantes établies à Montréal. Vous le savez très bien : il n'est pas plus permis aux étudiants catholiques en médecine et en droit de fréquenter ces universités et d'en recevoir l'enseignement, qu'il ne l'est aux enfants de fréquenter les écoles protestantes, ou aux parents d'y envoyer leurs enfants. Les uns et les autres sont sous ce rapport soumis aux mêmes règles et aux mêmes obligations, ainsi que leurs pasteurs [illegible] ceux qui sont chargés d'en [illegible] cas particuliers [illegible] des raisons suffi[santes] [illegible] ces règles, on [illegible] l'Ordinaire, qui examinera [illegible] s'il y a lieu à l'exception [illegible] la loi formulée à [illegible] par le Saint-Siège et les Pères du [illegible] Concile Provincial de Québec.

[illegible] plus que facile de [illegible] qu'il n'y a à Montréal qu'une seule institution du genre universitaire dont notre jeunesse catholique [illegible] Laval [illegible] reconnue [illegible].

En conséquence, [illegible] notre devoir [illegible] par la présente [illegible] étudiants en droit et en médecine de [illegible] de ne pas suivre à Montréal d'autres enseignements [illegible] que ceux donnés par les facultés [illegible] succursale.

Et, ce qu'à Dieu ne plaise, il arrivait que des jeunes gens voulussent se pourvoir [illegible] ou que des parents [illegible] leurs enfants à donner [illegible] facultés de médecine et de droit autres que celles désignées [illegible] ces pa[rents] [illegible] comme in[dignes] [illegible] pourront être absous [illegible] le Vicaire général du diocèse.

Et afin que personne ne puisse prétexter [illegible], Messieurs les Curés [illegible] la présente lettre au prône [illegible] sa réception [illegible] influence de [illegible] cette union ainsi que [illegible] de la ramener à de meilleures [illegible] dispositions catholiques.

[illegible] la présente circulaire, et que je l'aie formulée d'une manière qui vous paraîtra peut-être un peu sévère. Le diocèse étant pour ainsi dire à la porte de Montréal, et notre jeunesse s'y portant plus que partout ailleurs, surtout pour les études légales et médicales, je dois à ma conscience de premier pasteur de prémunir ces chers enfants contre les périls de toute sorte qui les assaillent en arrivant dans cette grande cité, et de les faire se poser dans un milieu où ils puissent se mieux conserver. J'ai en de plus intention de témoigner de mon profond respect et de ma parfaite obéissance aux volontés du Saint-Siège, qui sera toujours pour moi la volonté du ciel, et par là même de vous inculquer ces sentiments et les imprimer, s'il se peut, en caractères ineffaçables dans vos âmes. Permettez que je vous le dise : une obéissance raisonneuse n'est pas la véritable obéissance, celle qui vient de Dieu, que nous prêchons, et que nous attendons de ceux qui dépendent de nous. On se repose à l'aise dans la vraie obéissance, tandis qu'on se débat et qu'on est malheureux dans l'obéissance plus ou moins assaisonnée de jugement et volonté propres.

Je demeure bien sincèrement, messieurs, votre tout dévoué en N. S.

† L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

La récolte dans Ontario.

M. A. Blue, secrétaire du Bureau des Industries de la province d'Ontario, vient de préparer un rapport sur la récolte dans cette province. C'est une compilation de statistiques fournies par cinq-cents correspondants.

Le rapport sur la récolte du blé publié au 1er août par le Bureau n'est pas tout à fait satisfaisant. Il démontre que, sous le double point de vue de la qualité et de la quantité, la récolte est inférieure à celle de l'année dernière ; mais il ne faut pas oublier que la récolte de l'an passé était exceptionnelle, et par conséquent il est difficile d'établir une comparaison en de pareilles conditions.

Nous n'avons pas encore les données suffisantes pour mentionner la moyenne de la récolte. La récolte est probablement en dessous de la moyenne dans toute la province, mais nous ne pouvons pas constater cette diminution d'une manière positive.

L'année dernière, suivant les statistiques obtenues par le Bureau des Industries, l'étendue ensemencée en blé était de 1,775,337 acres, le rendement de 40,921,201 boisseaux et la moyenne par acre de 23 boisseaux. Cette année, 1,691,623 acres seulement ont été ensemencés, le produit est évalué par les correspondants à 27,398,393 boisseaux et la moyenne du rendement par acre à 16 boisseaux. Pour les deux années, la moyenne serait donc de 19,7 boisseaux par acre. Il est possible, cependant, que le battage une fois opéré, le résultat puisse changer un peu les calculs de l'année [illegible].

C'est un fait admis par tout le monde que le blé d'automne a beaucoup souffert de la basse température des mois d'avril et de mai, surtout dans la partie ouest de la province. Dans l'est de la province, le blé d'automne a parfaitement réussi et la moyenne ne sera pas beaucoup inférieure à celle de l'année dernière.

Les pluies abondantes des mois de juin et juillet ont été favorables à la végétation, mais malheureusement cet excès d'humidité a été suivi de la rouille. Dans les comtés de l'ouest, où l'on rencontre une grande quantité d'alluvions, la rouille a produit les plus mauvais effets, et le grain est considérablement endommagé. D'autres comtés de l'est, les dégâts causés par la rouille sont de peu de conséquence.

Les trois dernières semaines ont été favorables à la récolte, et il n'y a pas de doute que cette dernière sera mise en grange dans un excellent état.

On a semé presque autant de blé de printemps que l'année dernière, bien que les semailles aient été retardées par une température pluvieuse. Sur toutes les terres élevées ou bien égouttées, le blé a fait des progrès [illegible] pendant le mois de juillet, et s'il n'est pas endommagé par la rouille ou les insectes, le rendement sera plus considérable que l'année dernière.

Sur les bords du lac Ontario, la récolte est commencée ces jours derniers, et dans les régions septentrionales, elle commencera le 20 ou le 25.

Le tableau suivant donne le rendement du blé par comtés selon les rapports fournis par les fermiers. Les rapports de la quantité du vieux blé que les fermiers ont encore en mains ont été préparés le 15 juin.

Comtés	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essex	[illegible]	24,119	[illegible]
Kent	811,037	17,664	[illegible]
Elgin	[illegible]	12,280	[illegible]
Norfolk	326,100	11,789	[illegible]
Haldimand	[illegible]	31,700	[illegible]
Welland	315,562	42,012	45,412
Lambton	565,152	[illegible]	151,250
Huron	[illegible]	211,190	128,419
Bruce	911,231	[illegible]	292,468
Grey	[illegible]	1,066,144	161,092
Simcoe	1,195,141	[illegible]	[illegible]
Middlesex	1,[illegible]	[illegible]	904,944
Oxford	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brant	[illegible]	57,864	[illegible]
Perth	864,604	[illegible]	[illegible]
Wellington	[illegible]	[illegible]	198,391
Waterloo	380,571	[illegible]	[illegible]
Dufferin	221,580	[illegible]	[illegible]
Lincoln	220,172	17,042	[illegible]
Wentworth	500,058	29,004	[illegible]
Halton	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Peel	[illegible]	292,118	[illegible]
York	1,020,554	[illegible]	[illegible]
Ontario	[illegible]	[illegible]	174,728
Durham	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Northumberland	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prince Edward	17,918	[illegible]	[illegible]
Lennox et Addington	[illegible]	[illegible]	15,996
Frontenac	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Leeds et Grenville	[illegible]	232,225	[illegible]
Dundas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stormont	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Glengarry	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prescott	312	130,616	[illegible]
Russell	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carleton	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Renfrew	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lanark	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Victoria	207,416	[illegible]	114,[illegible]
Peterborough	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Haliburton	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hastings	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Muskoka	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Parry Sound	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Algoma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]

La superficie totale ensemencée dans les comtés nommés plus haut, moins la quantité labourée ou ensemencée une seconde fois, est de 1,105,542 acres en blé d'automne, et de 586,661 acres en blé du printemps.

Le tableau suivant nous fait connaître le rendement de la récolte de 1882 ; il nous sera donc facile de faire une comparaison entre les deux années :

Comtés	Blé d'automne. Boisseaux	Blé du printemps. Boisseaux
Essex	[illegible]	[illegible]
Kent	1,[illegible]	[illegible]
Elgin	1,[illegible]	[illegible]
Norfolk	[illegible]	[illegible]
Haldimand	[illegible]	14,[illegible]
Welland	[illegible]	[illegible]
Lambton	[illegible]	[illegible]
Huron	2,[illegible]	181,672
Bruce	1,[illegible]	142,806
Grey	1,604,310	[illegible]
Simcoe	2,[illegible]	[illegible]
Middlesex	2,[illegible]	32,298
Oxford	1,[illegible]	11,[illegible]
Brant	[illegible]	13,[illegible]
Perth	1,[illegible]	[illegible]
Wellington	1,[illegible]	348,[illegible]
Waterloo	1,36[illegible]	91,817
Dufferin	605,758	344,203
Lincoln	[illegible]	[illegible]
Wentworth	[illegible]	18,[illegible]
Halton	531,[illegible]	[illegible]
Peel	[illegible]	[illegible]
York	1,419,[illegible]	[illegible]
Ontario	310,[illegible]	[illegible]
Durham	124,101	[illegible]
Northumberland	[illegible]	[illegible]
Prince Edward	71,149	67,212
Lennox et Addington	[illegible]	125,414
Frontenac	20,[illegible]	112,[illegible]
Leeds et Grenville	[illegible]	214,[illegible]
Dundas	[illegible]	[illegible]
Stormont	18,[illegible]	[illegible]
Glengarry	73,[illegible]	90,[illegible]
Prescott	3,[illegible]	[illegible]
Russell	19,[illegible]	[illegible]
Carleton	[illegible]	[illegible]
Renfrew	[illegible]	[illegible]
Lanark	[illegible]	[illegible]
Victoria	[illegible]	[illegible]
Peterborough	[illegible]	[illegible]
Haliburton	3,340	21,3[illegible]
Hastings	248,189	201,4[illegible]
Algoma	20,[illegible]	309,010
Muskoka	1,564	28,284
Parry Sound	1,300	24,23[illegible]
Total	21,[illegible]	[illegible]

La superficie ensemencée en blé d'automne est donc de 1,187,520 acres et en blé du printemps de 586,817 acres.

Un projet d'émigration

Les dépêches de la semaine dernière nous ont appris que le gouvernement anglais vient d'adopter un projet d'émigration vraiment gigantesque, et de la plus haute importance. Il s'agit de débarrasser l'Irlande de deux cent mille familles pauvres et de les envoyer dans le Nord-Ouest du Canada. Dès le commencera le printemps prochain : cinquante mille Irlandais iront s'établir sur les terres du syndicat du chemin de fer du Pacifique.

Le gouvernement anglais donne à chaque famille cent acres de terre, et s'engage de plus à lui construire une maison et une grange et à lui fournir des instruments aratoires, des animaux, de la semence et de la nourriture pour commencer les premiers travaux de culture. Pendant trois ans, les colons n'auront rien à payer, mais à l'expiration de ce laps de temps, ils seront obligés de payer une rente annuelle de 3 pour cent sur un capital de $500, c'est-à-dire $15 ; cependant ils auront le droit, en tout temps, de devenir tenanciers de fonds en remboursant la somme de $500.

Comme on le voit, si les dépêches disent vrai, le projet paraît être très avantageux aux colons irlandais, et il n'y a pas de doute qu'il obtiendra les plus beaux résultats. La seule difficulté, il nous semble, que le gouvernement anglais aura à surmonter, sera le choix des émigrants. C'est une question qui mérite d'être prise en sérieuse considération.

Un journal anglais observe que l'émigration des classes pauvres, sur une grande échelle, est le seul remède aux maux qu'endure aujourd'hui la Verte Erin. La plupart des paysans irlandais possèdent des fermes à bail et paient bien souvent une rente beaucoup plus élevée que les revenus. Ce peuple infortuné est toujours dans la gêne et ne trouvera peut-être jamais [illegible] les vexations des landlords.

Au Canada, la situation des Irlandais sera complètement changée. Le colon jouira des produits de cent acres de terre, il sera logé et nourri pendant trois ans, et pour tous ces avantages, il n'aura aucune redevance à payer. Il n'y a que les paresseux qui ne pourront pas vivre dans une pareille condition. Et puis, cette somme de $15 que le colon sera obligé de payer après 3 ans, sera-ce un bien lourd fardeau ? Une simple bagatelle, quand on connaît la richesse et la grande fertilité du sol du Territoire du Nord-Ouest.

Nous croyons que si les émigrants sont choisis avec discernement et les conditions du projet remplies avec fidélité, les colons irlandais du Nord-Ouest deviendront, avant peu d'années, non seulement prospères [illegible], mais qu'ils seront aussi en état d'établir leurs familles d'une manière confortable.

Les Acadiens.

16 août 1883

Les Acadiens ont célébré l'année dernière, on se le rappelle encore, leur fête nationale, l'Assomption de la sainte Vierge, avec la plus grande pompe et au milieu des démonstrations les plus solennelles et les plus imposantes. Rien n'avait été épargné pour rehausser l'éclat de cette manifestation éclatante d'un peuple qui veut affirmer publiquement ses sentiments religieux, son patriotisme et sa nationalité.

Cette année, les Acadiens, ces illustres descendants d'une poignée de braves et de martyrs de leur dévouement à leur mère patrie, ont fait tout en leur pouvoir pour payer un juste tribut d'hommage à leur glorieuse patronne, et célébreront aujourd'hui même, leur fête nationale dans tous les centres les plus importants des provinces maritimes.

Plusieurs Canadiens-français prendront part à cette belle démonstration, entre autres sir Hector Langevin, les honorables MM. Caron, Chapleau et Costigan. Ce dernier est regardé comme un compatriote par les Acadiens et les Canadiens français eux-mêmes ; il est d'origine irlandaise, mais il a un coeur de Canadien-français.

Sir Hector Langevin et l'honorable M. Caron qui déjà eu occasion d'adresser la parole aux Acadiens, et leurs éloquents discours ont produit une impression profonde sur cette courageuse population. Nos frères des provinces maritimes ont compris qu'ils devaient travailler de concert avec nous, pour conserver intacte leur religion, leur langue et leurs institutions. Tendons-leur loyalement la main, et n'oublions pas que l'union fera notre force.

Mort du juge Alleyn.

Une dépêche de Rimouski nous apprend que l'hon. juge Alleyn est mort subitement en cette ville à six heures, jeudi après-midi. Il faisait une promenade en voiture avec sa femme, lorsqu'il fut pris tout à coup d'un violent saignement de nez. Il se dirigea aussitôt vers la résidence du docteur Fiset, mais il mourut quelques secondes après son arrivée chez le docteur.

On pense que le défunt a succombé à une maladie de coeur.

Voici quelques détails biographiques que nous avons pu nous procurer.

Le juge Alleyn fit son cours d'études au petit Séminaire de Québec où il se distingua par la régularité de sa conduite, son amabilité [illegible].

Son cours d'études terminé, il entra à l'Université Laval et y étudia le droit. Il est un de ceux qui suivirent les premiers cours de la faculté de droit qui venait d'être établie.

Il fut déclaré bachelier ès-lettres en 1855 et bachelier en droit de la même année.

Admis au Barreau en 1859, il fut nommé [illegible] de la Reine en 1873.

Le 11 septembre 1876, la chaire de professeur de droit criminel à l'Université étant devenue vacante par la mort de son titulaire M. Colston, M. Alleyn fut nommé pour le remplacer.

Le juge Alleyn a pris une part assez active à la vie politique. Il se présenta dans Québec-Ouest où il fut élu en 1877. Il fut défait aux élections du 1er mai 1878.

Le siège de juge de la Cour supérieure pour le district de Rimouski étant devenu vacant par la mort de l'hon. juge Maguire, le Gouvernement Fédéral cho[isit] [M.] Alleyn pour le remplacer.

Il fut fait juge en 1881 et [illegible] pour la première fois à Ri[mouski] le 5 mai de la même année.

Il ne tarda pas à se dis[tinguer] dans ses nouvelles fonctions, [illegible] il avait eu déjà occuper [illegible] marquante au Séminaire, à l'Université et au Barreau.

La première occasion qu['il eut] de présider la Cour Crimin[elle] [illegible] dans l'affaire de meurtre [illegible] nommé Moreau. Sa charge [aux] jurés dans cette cause imp[ortante] révéla sa grande érudition [illegible] criminel.

Le juge Alleyn était univ[ersellement] estimé, non-seulement [dans le] district de Rimouski, mais [illegible] Québec et dans toute la prov[ince] [illegible] par ses confrères et par tou[s ceux] qui l'ont connu.

Sa nomination comme j[uge] [fut] accueillie avec enthousiasm[e] [à Ri]mouski et à son arrivée la[illegible] bres de la profession légale [illegible] sentèrent une adresse des pl[us] [cha]leureuses et lui donnèrent u[n] dîner.

Cette mort prématurée [a causé] une profonde émotion dan[s le pu]blic.

Le regretté défunt n'était [âgé que] de quarante-huit ans.

C'était le fils de feu l'[illegible] taine Alleyn et le frère d[u] [illegible] actuel de Québec.

Nous offrons à la famille [nos] sincères condoléances pour [la perte] qu'elle vient d'éprouver.

NECROLOGIE

L'honorable M. James Cock[burn est] mort hier matin à Ottawa. [illegible] [de]puis bien mauvaise santé dep[uis] [quel]que temps, mais ce n'est qu[e] derniers que les médecins a[vaient] mencé à désespérer de son état.

M. Cockburn est né le 13 fév[rier] [illegible] en Angleterre. Il fut admis à [illegible] que du droit en 1846 et [illegible] seil de la reine en 1863. Il f[ut] [no]mmé membre du cabinet [illegible] 1864 et occupa cette position [illegible] 1867.

A cette époque le collège [illegible] de Northumberland Ouest [illegible] comme son représentant. Le p[illegible] ayant été dissous sous l'admini[stration] MacDonald — Sicotte, il [illegible] unanimement dans la même [illegible]. Il représenta ce comté à la C[hambre] des Communes jusqu'en 1874, [illegible] défait. Aux élections générales [illegible] M. Cockburn remporta de [illegible] victoire. Il occupa deux fois [illegible] tion de président de la Cham[bre des] Communes : la première fois [illegible] et la seconde en 1872. Il fut [illegible] de la Conférence de Québec [illegible] en 1864 pour s'occuper de la [illegible] question de la Confédération.

Après la dernière dissolution [du] parlement, M. Cockburn s'est r[illegible] la politique et fut chargé, par [illegible] spécial, de surveiller la codifica[tion des] lois fédérales.

Ses restes seront transportés [aujour]d'hui à Toronto, où les funéra[illes] [au]ront lieu.

Une troisième réminiscence.

Uns chasse de fées.

C'était en 1759. Notre jeu[ne] [illegible] était alors plongé dans la plus [illegible] désolation. Nos ancêtres qui [avaient] arrosé les champs de bataille [de leur] sang en luttant contre certaines [illegible] sauvages, commençaient à jouir [d'un] peu de repos, et à se livrer à la profession de l'agriculture, [illegible] virent tout à coup en face d'un [illegible] bien plus redoutable que l'I[roquois]. Une flotte anglaise, commandée [par le] général Wolfe, était entrée d[ans le] fleuve St-Laurent, et la solda[tesque] [illegible]

Gouverement Fédéral choisit M. Alleyn pour le remplacer.

Il fut fait juge en 1841 et siégeait pour la première fois à Rimouski le 5 mai de la même année.

Il ne tarda pas à se distinguer dans ses nouvelles fonctions, comme il avait su [illegible] occuper une place marquante et au Séminaire, et à l'Université et au Barreau.

La première occasion qu'il eut de présider la Cour Criminelle fut dans l'affaire de meurtre par le nommé Moreau. Sa charge aux jurés dans cette cause importante révéla sa grande érudition en droit criminel.

Le juge Alleyn était universellement estimé, non-seulement dans le district de Rimouski, mais encore à Québec et dans toute la province, et par ses confrères et par tous ceux qui l'ont connu.

Sa nomination comme juge fut accueillie avec enthousiasme à Rimouski et à son arrivée les membres de la profession légale lui présentèrent une adresse des plus chaleureuses et lui donnèrent un grand dîner.

Cette mort prématurée produit une profonde émotion dans le public.

Le regretté défunt n'était âgé que de quarante-huit ans.

C'était le fils de feu le capitaine Alleyn et le frère du shérif actuel de Québec.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances pour la perte qu'elle vient d'éprouver.

NECROLOGIE

L'honorable M. James Cockburn est mort hier matin à Ottawa. Il jouissait d'une bien mauvaise santé depuis quelque temps, mais ce n'est que ces jours derniers que les médecins ont commencé à désespérer de son état.

M. Cockburn est né le 13 février 1819 en Angleterre. Il fut admis à la pratique du droit en 1846 et créé conseil de la reine en 1867. Il fut nommé membre du cabinet d'Ontario en 1864 et occupa cette position jusqu'en 1867.

A cette époque le collège électoral de Northumberland Ouest le choisit comme son représentant. Le parlement ayant été dissous sous l'administration MacDonald-Sicotte, il fut réélu unanimement dans la même division. Il représenta ce comté à la Chambre des Communes jusqu'en 1874, où il fut défait. Aux élections générales de 1878, M. Cockburn remporta de nouveau la victoire. Il occupa deux fois la position de président de la Chambre des Communes : la première fois en 1867 et la seconde en 1872. Il fut membre de la Conférence de Québec nommée en 1864 pour s'occuper de la grande question de la Confédération.

Après la dernière dissolution du parlement, M. Cockburn s'est retiré de la politique et fut chargé, par un acte spécial, de surveiller la codification des lois fédérales.

Ses restes seront transportés aujourd'hui à Toronto, où les funérailles auront lieu.

Une troisième réminiscence.

Une cabane de fées.

C'était en 1759. Notre jeune pays était alors plongé dans la plus affreuse désolation. Nos ancêtres qui avaient arrosé les champs de bataille de leur sang en luttant contre certaines tribus sauvages, commençaient à jouir d'un peu de repos et à se livrer à la noble profession de l'agriculture, lorsqu'ils se virent tout à coup en face d'un ennemi bien plus redoutable que l'Iroquois. Une flotte anglaise, commandée par le général Wolfe, était entrée dans le fleuve St-Laurent, et la soldatesque s'était jetée dans les campagnes en mettant tout à feu et à sang. Les habitants effrayés quittèrent leurs demeures et allèrent se cacher dans les bois à des distances considérables. Ce fut une panique, une fuite générale, et un grand nombre de nos courageux pionniers, pris à l'improviste, tombèrent sous les balles de l'impitoyable envahisseur. Nos aïeuls se rappellent encore toutes les scènes douloureuses et tragiques qui se déroulèrent à cette époque néfaste. C'était ni plus ni moins que navrant. En un clin-d'œil, des paroisses entières, depuis Rimouski jusqu'à Québec, furent dépeuplées soit par la conscription, soit par le poignard de l'assassin.

La paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière eut à souffrir, comme toutes les autres, du vandalisme exercé par l'armée anglaise. La plupart de ses colons, non en état de porter les armes, ne durent leur salut que dans la fuite : plusieurs se cachèrent sur la *Montagne à Thiboutot*, d'autres sur la *Montagne Ronde*, et quelques-uns se réfugièrent sur la *Montagne du Collège*. Il se passa sur cette dernière montagne un épisode que nous raconterons aussi brièvement que possible. Tous les anciens élèves du Collège Sainte-Anne connaissent parfaitement la célèbre *Cabane des fées*, qui se dresse sur le versant nord de la montagne. C'est en ce lieu sombre et retiré que nous transporterons nos lecteurs pour un moment.

***

Plusieurs sauvages de la tribu des Micmacs avaient construit leurs wigwams dans l'Anse Sainte-Anne, sur le bord du fleuve, pour faire [illegible] la pêche et se préparaient à tirer de la flèche et à jouer de l'hameçon, lorsqu'ils aperçurent un vaste incendie du côté de la Rivière-Ouelle.

Un des leurs arrive au même instant au pas gymnastique et suant sang et eau. "Vite, s'écrie-t-il, sauvons-nous. Les Anglais sont là-bas, brûlant nos cabanes et nos forêts et massacrant tous nos amis qu'ils rencontrent sur leur passage." A ce cri d'alarme, les Micmacs lèvent le camp et s'enfuient dans un bois situé non loin de leurs habitations.

Cette retraite cependant ne leur paraît pas sûre ; un seul sentier à peine frayé, il est vrai, traverse cette forêt ; mais c'est le chemin que suivra nécessairement l'armée dévastatrice ; il n'y a pas d'autre voie de communication. Que faire ? Tout retard peut causer leur perte.

D'un signe de la main droite, le chef de cette petite bande montre la montagne du collège, et le chef est compris. Aussitôt les sauvages, ramassant armes et bagage, se dirigent vers l'endroit indiqué. Mais en arrivant, nouveaux embarras et nouvelles craintes : les fuyards fouillent toutes les fissures, toutes les crevasses et tous les antres de cette chaîne de rochers escarpés et ne trouvent aucune caverne qui puisse les soustraire aux recherches de l'ennemi ; ils sont découragés.

Les fouilles se continuent néanmoins avec plus d'ardeur que jamais ; ces infortunés veulent à tout prix conserver leur vie pour porter secours plus tard à leurs familles, qui résident de l'autre côté de la Grande Rivière. Tout à coup Danatagué — c'était le nom du plus jeune — appelle ses frères et ses amis en leur criant comme Archimède : "Je l'ai trouvé ! je l'ai trouvé !" On s'empresse d'accourir à son appel, et leurs regards tombent sur une vaste grotte pratiquée dans le flanc de la montagne. L'entrée en est très étroite et basse ; mais l'intérieur est d'une très grande dimension [illegible] grotte se compose de plusieurs compartiments ; on ne peut pénétrer dans quelques-unes de ces chambres qu'en rampant sur les mains et les pieds et quelquefois même en se couchant à plat ventre.

Nos sauvages s'installent donc dans cet antre, éclairé seulement à la partie supérieure par les rayons du soleil brillant à travers les rares fissures du rocher. Une pierre, adroitement placée à l'unique issue de la caverne, dérobe les Micmacs aux regards du reste des mortels. Il n'y a plus rien à craindre : personne ne peut découvrir l'existence d'une prison aussi sombre.

La première journée s'écoule sans qu'aucun homme de la troupe n'ose sortir de la grotte. L'ennemi est trop proche ; les coups de fusils se succèdent avec une rapidité étonnante, et l'incendie continue toujours ses ravages dans la forêt. Le deuxième jour n'apporte aucun changement à la situation. Sur le déclin de la troisième journée, la faim se fait sentir d'une manière épouvantable ; ces bons sauvages n'ont rien mangé depuis leur emprisonnement volontaire, et il leur est encore impossible d'aller chercher des provisions au dehors ; car l'armée anglaise est bivouaquée au pied même de la montagne. Ils endurent alors des souffrances atroces et presque insupportables. Ils gémissent ; ils pleurent ; ils crient ; ils se roulent par terre dans des moments de fureur ; ils prient ; ils invoquent le Grand Manitou, le Petit Manitou et enfin tous les Manitous de l'univers. Tous [illegible] restent sourds à leurs supplications.

Les Micmacs délibèrent un instant sur le parti qu'ils doivent prendre dans un danger aussi imminent, et le conseil des sachems décide que tous se livreront sur le champ à l'Anglais plutôt que de mourir de faim et de soif.

Le plus fort d'entre eux s'approche de l'entrée de la grotte et se met en frais d'enlever la pierre qui sert de porte, mais aussitôt, un bruit épouvantable se fait entendre : un grand vent ébranle la caverne jusque dans ses fondements ; les arbres sont [illegible] et renversés par terre ; d'énormes blocs de rocher se détachent du sommet de la montagne et roulent dans la vallée en faisant un vacarme infernal.

Impossible de décrire la terreur de ces pauvres sauvages. Leur effroi augmente encore, en voyant apparaître au milieu d'eux une vieille femme, toute rabougrie, laide et difforme, mais portant une robe et une couronne étincelantes d'or et de pierres précieuses à l'exemple des reines ; elle tient à la main droite une baguette d'acier. A son apparition, la tempête s'est apaisée, et le silence le plus profond règne dans cette demeure souterraine. La vieille adresse la parole aux Micmacs en ces termes :

"Sachez, ô intrépides coureurs des bois, que je suis la [illegible] de ces lieux, et que la grotte que vous habitez aujourd'hui est mon palais. J'ai entendu vos cris d'alarme à cent mille lieues d'ici, et je suis accourue pour vous secourir. Prenez cette baguette de fée — car je suis la fée protectrice de toute la vie [illegible] de votre Grande Rivière — et toutes les fois que vous frapperez le rocher avec cette baguette vous obtiendrez tout ce que vous désirerez."

Elle dit, et elle disparut en forme de globe de feu, qui illumina la grotte jusque dans ses réduits les plus ténébreux.

***

Les Micmacs [illegible]. Deux jours après, l'armée anglaise [illegible] et se dirigeait sur [illegible] Port-Joli.

Les prisonniers [illegible] de leur retraite et allèrent [illegible] leurs femmes et leurs enfants.

C'est depuis cette époque que la [illegible] porte le nom de *Cabane des fées*. Cette histoire nous a été racontée par un des vieux du temps passé ; mais nous n'en garantissons pas l'authenticité, car plusieurs personnes, dignes de foi, nous ont affirmé que cette grotte avait été habitée [illegible] des élèves ou [illegible] professeurs du collège Ste-Anne.

C. E. Rou[illegible]

LETTRE DE PARIS.

La réponse de M. Grévy à Léon XIII. — Comment l'entourage du Président juge sa conduite. — L'ambassade de Rome. — Une lettre de M. de Blowitz. — Les agissements du lion britannique. — De quelle manière M. Léon Say entend lui faire rentrer ses griffes. — Courrier canadien d'outre-mer.

Paris, 1 août 1883.

M. Jules Grévy laissera dans quelques jours Paris pour Mont-sous-Vaudrey, emportant avec lui dans les plis de sa serviette, le canevas de la fameuse réponse à la lettre de Léon XIII. Là-bas, sous les frais ombrages, ou dans sa salle de billard entre deux carambolages, le Président de la République sera sans nul doute infiniment plus à l'aise, qu'en ce brûlant Paris, pour y ruminer à loisir le texte de l'interminable missive, cette missive devenue le cauchemar et la bête noire de tous ses instants.

C'est assez vous dire qu'aucun messager des postes n'a encore reçu l'ordre de s'en charger. Dès le premier jour, M. Grévy s'est mis sous l'invocation d'Harpocrate, dieu du silence, et, depuis lors, toutes les exhortations de son entourage pour le faire sortir d'un mutisme si équivoque sont restées infructueuses. Les journaux mêmes, que l'on dit être gagnés à la cause du Président, ne réussissent qu'à grand'peine à dissimuler leur mécontentement d'un état de choses qu'ils ne sont pas loin de considérer comme une véritable reculade.

Il faut avouer aussi qu'ils n'ont pas tout-à-fait tort. Certes, cette réponse viendra. Mais le retard indéfiniment prolongé que l'on y apporte, la mauvaise grâce avec laquelle l'on semble vouloir s'exécuter, tout cela dénote un réel embarras au sein du cabinet, un manque absolu de confiance en lui-même qui, d'avance, annule et infirme l'effet du document. "L'on cherche à expliquer ces atermoiements, nous dit-on, en prétextant l'imprudence qu'il y aurait pour le ministère à affronter le Parlement sur cette question. Mais qu'est-ce donc, en vérité, que ce cabinet, n'osant exprimer son opinion devant une chambre [illegible] gouverné ou du moins qu'il est censé guider ?

Nous lisons dans une correspondance de Rome à l'*Univers*, en date du 24 juillet, relativement à la réponse de M. Grévy :

"L'*Univers* a eu raison de mettre en doute les nouvelles relatives à la démarche du Président de la République près le St-Siège. Le Saint-Père n'a reçu du gouvernement de Paris aucune communication écrite. Il doit se contenter des promesses et des assurances de l'embassade de France dont le rôle devient chaque jour plus difficile, malgré la louable bonne volonté de M. de Béhaine."

De son côté le correspondant du *Monde* écrivait le jour suivant, le 25, à son journal :

"La réponse de M. Grévy ne sera communiquée au Saint Père qu'après la clôture du parlement. Je crois savoir que [illegible] M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le St-Siège, s'est empressé de donner au Saint Père et au cardinal secrétaire de l'Etat des assurances très explicites sur les intentions favorables du Président de la République. Mais M. [illegible] à cette opinion qu'on est fermement [illegible] au Vatican [illegible] que [illegible] viendront contredire."

N[illegible] de journaux [illegible] moins de [illegible] longtemps qu'une lettre quelconque a été adressée de Paris à Rome. Les deux dénégations si catégoriques précitées venant de personnes que l'on a tout lieu de croire bien informées, [illegible] mettre fin à toute incertitude là-dessus.

[illegible] existait encore des doutes, [illegible] récent entretien de M. Grévy avec M. de Blowitz, correspondant parisien du *Times* de Londres, suffirait et au-delà pour les dissiper. Lors de cet entretien le Président a réitéré au célèbre publiciste l'assurance qu'il n'avait encore [illegible] aucune note au Vatican, [illegible] qu'il se proposât néanmoins, de la faire très prochainement, puis il ajouta ces quelques phrases que je crois ici utile de citer.

"Je répondrai, a dit le Président, dans la mesure qui m'est possible, car je ne suis pas le gouvernement. Je ne suis qu'une partie du gouvernement. Je suis le gardien de la Constitution et suis étroitement lié par elle. Sa Sainteté sait que je ne peux rien et que ma réponse ne peut pas avoir grande valeur. Pourtant, je répondrai dans les limites de ce qui m'est permis, avec la considération qui lui est due et avec les sentiments que demande le ton amical et paternel de sa lettre, ton dont il m'[illegible] impossible de ne pas être touché."

***

En attendant qu'on nous donne la solution de la question du Tonkin, l'amiral Pierre fait de plus en plus respecter, à Madagascar, le drapeau de la France, ce qui donne encore davantage, si possible, sur les nerfs de la trop susceptible Angleterre. Oh ! quel joli concert de grincements de dents ! M. Gladstone même, le grave et solennel M. Gladstone, n'a pu échapper à la contagion, et, dans une des dernières séances de la Chambre des Communes, se faisait l'écho du chauvinisme britannique, aujourd'hui chauffé à blanc, en appelant l'indignation du peuple anglais sur les événements qui viennent de se passer à Tamatave, et en dénaturant outre mesure la conduite de la flotte française lors du bombardement de cette ville. Plusieurs journaux du Canada ont dû sans doute s'en laisser imposer par les racontars absurdes venus par voie du câble, et pour ma part il me semble voir d'ici les immenses placards tire-l'œil, affichés à la porte de notre *Chronicle*, avec cet en-tête, si alléchant pour les francophobes : *French outrages* et *M. Shaw*, vous savez, ce joli mot *outrages* qui, en anglais, signifie tout ce que l'on veut dire et courir [illegible].

L'[illegible] de ces gens-là est devenue telle que l'on est à se demander sérieusement s'il ne se pourrait pas, après tout, que l'univers eût [illegible] de temps immémorial [illegible] la race anglo-saxonne [illegible]

[illegible]

M. Léon Say, un homme [illegible]

justement inquiet de ces signes de froideur, si évidents aujourd'hui entre les deux grandes nations, s'est appliqué, dans un article qui a eu un grand retentissement en Angleterre, à remonter à la source même du différend et à entrer, relativement à la politique extérieure de la France, dans des explications qui pussent être le point de départ d'une entente à l'amiable. Cet article a paru dans le *Fortnightly Review*, auquel recueil il était destiné.

D'après M. Léon Say, la politique de non-intervention de la France, au début des hostilités en Egypte, serait la cause principale du mécontentement. Cependant, ajoute-t-il, l'Angleterre a eu tort d'y voir une preuve de défiance :

« L'idée politique, dit-il, qui a « conduit la France était fausse ; « mais elle était honnête. Elle n'a- « vait rien de contraire à la poli- « tique de l'alliance intime, de l'en- « tente cordiale entre la France et « l'Angleterre. »

Puis, survient toute une série de blâmes, assez bien mérités du reste, à l'adresse de la presse anglaise :

« Aussi, c'est avec un profond « étonnement qu'on a vu, en France, « la presse anglaise prendre, si sin- « gulièrement le change sur les « sentiments français et abuser de « l'obscurité qui s'était répandue « sur toute la question égyptienne, « pour se servir, à l'égard de la « France, d'expressions très outra- « geantes et indignes, en vérité, « d'une presse qui a la prétention « de représenter l'opinion publique « d'un grand pays. Il y a eu des « blessures faites qu'il faut s'atta- « cher à guérir ; ceux qui les ont « son[t] [illegible], et il est « aussi vrai de dire qu'ils ont man- « qué de patriotisme envers leur « patrie que de convenance envers « une grande nation. »

Mais l'entente tant souhaitée, dans quelle mesure est-elle possible ?

« Il n'y a qu'un moyen, poursuit « M. Léon Say. C'est sur le terrain « de l'isthme de Suez ; c'est dans le « règlement de la question du ca- « nal qu'il faut trouver la base « d'une politique d'accord, qui soit « le point de départ d'une nouvelle « et solide amitié entre les deux « grandes puissances occidentales. »

J'ai eu le plaisir de me rencontrer ces jours derniers avec MM. les abbé C. A. Collet, O. E. Mathieu et L. A. Pâquet, tous trois de [retour] de Rome et qui feront voile [pour le] Canada sur le paquebot, [de] Liverpool le 16 courant.

M. l'abbé C. A. Collet, [illegible] de l'Archevêché de Québec, retourne au Canada après avoir fait le pèlerinage en Terre sainte, et après un voyage entrepris l'an dernier pour le rétablissement de sa santé, en France, en Italie, en Suisse et en Allemagne.

M. l'abbé L.-A. Pâquet a laissé Rome, après quatre ans de séjour dans la Ville Eternelle où, au Collège de la Propagande, il a fait son Grand Séminaire et ses études théologiques. L'examen public de Théologie scholastique qu'il a subi à la fin du mois de juin, en présence du St-Père lui-même au Vatican, lui a valu son Doctorat en Théologie. M. l'abbé Pâquet se destine au Séminaire de Québec.

M. l'abbé O. E. Mathieu, professeur à l'Université Laval, retourne au Canada après un an de séjour à Rome, où il a complété ses études et d'où il est reparti après avoir subi deux brillants examens de Doctorat en Philosophie, en présence des professeurs les plus renommés du Collège Romain et des membres de l'Académie de St Thomas d'Aquin.

Ces messieurs laissent à Paris un de leurs compagnons de voyage, M. l'abbé Eugène Roy, ecclésiastique, qui étudie les lettres depuis un an à l'Ecole des Carmes, dans le but de se préparer au professorat au Séminaire de Québec. M. l'abbé Roy faisait l'an dernier partie [illegible] en France avec M. O. Carrier, de Lévis, qui nous di[sait] alors, il y a à peine quinze jours, avant son départ définitif pour le Canada.

MM. les abbés Collet, Mathieu et Pâquet seront accompagnés, dans leur voyage de retour, de M. le docteur Asselin, de Joliette, lequel a résidé deux ans à Paris dans le but de se perfectionner dans l'art de la médecine.

EXTRA CLARIS

Une réception à Sir Hector.

L'adresse suivante a été présentée à Sir Hector Langevin, par les citoyens de la Malbaie, à son retour des provinces maritimes. Cette adresse est remplie de sentiments nobles et élevés qui n'ont pas besoin de commentaire. Cette démarche fait honneur aux habitants de la Malbaie, et nous les en félicitons bien cordialement.

A Sir Hector Langevin, C. B. C. K. M. G. Ministre des Travaux Publics etc etc etc.

Monsieur le Ministre,

En vous voyant passer à leur porte, vos amis de la Malbaie regrettent que vous ne puissiez pas y entrer : mais ils saisissent avec bonheur cette occasion de venir vous serrer la main, et vous renouveler l'expression de leur confiance, de leur dévouement et de leur admiration.

Les voix nombreuses de la presse leur ont appris l'accueil sympathique et chaleureux qui vient de vous être fait dans Ontario et dans les provinces Maritimes, et c'est avec la plus vive satisfaction qu'ils voient votre popularité grandir, s'étendre et conquérir les suffrages de toute la confédération.

Oui, Monsieur le Ministre, tout le monde aujourd'hui le reconnait, et la presse en a publié de nombreux témoignages, vous faites honneur au nom Canadien et nous sommes fiers de vous.

En même temps, nous nous applaudissons de n'avoir pas été les derniers à vous apprécier et de n'être pas des amis de la onzième heure ; car nous n'avons pas oublié les jours où le comté de Charlevoix était représenté par vous avec tant d'honneur.

Poursuivez, Monsieur le Ministre, votre glorieuse carrière et que le terme en soit éloigné. Nos vœux vous accompagnent, et nous osons même espérer que vous grandirez encore dans l'estime et la confiance de vos concitoyens.

Pointe-au-Pic, 18 août 1883.

Cette adresse a été lue par M. Duberger au nom des citoyens. Sir Hector remercia les messieurs présents de leur bienveillante adresse ; il n'était pas prévenu avant son arrivée au quai de la Malbaie qu'on lui avait préparé une telle démonstration. Cette démarche de la part des citoyens ne l'a pas surpris ; le comté de Charlevoix l'ayant élu deux fois, ils ont continué depuis, de lui témoigner leur confiance ainsi que dans le gouvernement de Sir John A. McDonald. Il les remercia de cette nouvelle expression de confiance qui était bien naturelle vu leur conduite antérieure, et de la conviction parmi eux du résultat et de l'influence bienfaitrice de la politique nationale. Ils n'étaient pas étrangers à cette sage politique du gouvernement qui a réussi depuis plusieurs années à accumuler un fort surplus sur les dépenses du pays, qui durant la dernière période fiscale, a été de six millions de piastres. Ils connaissaient aussi qu'ils avaient eu une part [de ce] surplus dans les améliorations publiques si importantes du comté de Charlevoix et des comtés voisins, et que les manufactures de toutes sortes s'érigeaient parmi eux. Sir Hector a manifesté l'espoir que le gouvernement serait en position de continuer les améliorations et les travaux publics déjà commencés et d'en faire d'autres s'il était nécessaire. Il remercia les citoyens de nouveau de leur bienveillante adresse, et la foule se dispersa en poussant trois hourras en l'honneur de Sir Hector.

TEMOIGNAGE D'ESTIME.

L'adresse suivante a été présentée à l'hon. A. P. Caron, lors de sa visite à Richibouctou, comté de Kent, par les citoyens les plus influents de l'endroit.

A l'hon. A. P. Caron, C. R., ministre de milice et de la défense pour la Puissance du Canada.

Monsieur,

Nous avons voulu, à cette visite qui est la première que vous nous faites en qualité de ministre de la milice et de la défense, vous souhaiter la bienvenue cordialement et sincèrement. Votre visite à travers les Provinces Maritimes n'a pas un caractère politique, et cette courte adresse est animée des mêmes sentiments.

Nous nous réjouissons de ce que vous passez au milieu de nous en temps de paix et non en temps de guerre—la guerre est une calamité qui est encore éloignée de nous, nous l'espérons. Nous pouvons cependant vous assurer que si ce malheur nous arrivait, la milice de cette partie du pays serait prête à se lever pour défendre nos demeures et pour repousser l'ennemi, et que vous n'auriez pas à rougir de la discipline et du courage de la milice du comté de Kent.

Nous espérons que votre visite vous a été et vous sera agréable et que l'impression que vous garderez de nos ressources, de l'intelligence du peuple vous sera encore plus favorable que celle que vous aviez avant de venir.

T. D. PRESCOTT,
R. HUTCHINSON,
HENRY O'LEARY,
CALEB RICHARDSON,
A. P. LANDRY,
JOHN C. BROWN.

Richibouctou, 15 août, 1883.

L'hon. M. Caron a été très heureux dans sa réponse. Il a été beaucoup applaudi.

On a aussi présenté une adresse à Sir Hector. Comme toujours Sir Hector a su répondre avec tact et avec goût.

Les honorables ministres se sont ensuite rendus aux chars accompagnés d'une foule de citoyens.

Lord Coleridge.

Nous aurons bientôt la visite de lord Coleridge, juge-en-chef de l'Angleterre. Il ne sera donc pas sans intérêt de lire la courte biographie suivante de cet homme qui occupe une position aussi élevée.

Lord Coleridge est né en 1821. Il a fait ses études au collège de Eton et Balliol, Oxford. Il fut admis au Barreau en 1846, et en 1855, on lui confia la charge de recorder de Portsmouth.

Il se porta candidat pour représenter le comté d'Exeter au mois d'août 1864, mais il fut défait. Cet échec ne le rebuta pas ; il se présenta de nouveau au mois de juillet 1865 et l'emporta sur son adversaire. Il représenta le comté d'Exeter jusqu'au mois de novembre 1873.

En décembre 1868, à la formation du gouvernement Gladstone, il fut nommé solliciteur-général et fut créé chevalier.

Lorsqu'au mois de novembre 1871, Sir Robert Collier fut nommé juge, Sir John Duke Coleridge le remplaça comme procureur-général.

A la mort de Sir William Bovill, le gouvernement conféra la charge de juge en chef de la Cour des Plaids communs à Sir John Duke Coleridge, qui fut assermenté comme lord juge en chef, le 19 novembre 1873. Le mois suivant, il fut élevé à la pairie, avec le titre de Baron Coleridge de Ottery St. Mary.

La position de lord Coleridge, sous le rapport de la dignité et de l'honneur, vient ensuite de celle du lord chancelier d'Angleterre.

Ce distingué visiteur est accompagné de son fils, de M. Charles Russel, M. P. et d'autres anglais marquants.

IMMIGRATION.

Les rapports officiels pour le mois de juillet dernier montrent qu'il est arrivé dans le district d'Ottawa, pendant le mois, 294 immigrants, dont 168 hommes, 71 femmes et 55 enfants. Sur ce nombre 290 sont venus au Canada par la voie du St-Laurent, et 4 par la route des Etats-Unis.

C'est l'Angleterre qui a fourni le plus fort contingent d'immigrants ; on compte 131 Anglais ; l'Irlande vient ensuite avec 88 immigrants ; l'Allemagne occupe le troisième rang, 46 immigrants ; la Scandinavie, a fourni 15 immigrants et l'Ecosse, 12.

Tous ces immigrants se sont fixés sur l'une ou l'autre rive de la rivière Outaouais—270 dans la province d'Ontario, et 24, dans la province de Québec.

On nous dit que tous ces immigrants ont trouvé de l'ouvrage quelques heures après leur arrivée et que leur salaire est des plus satisfaisants.

Les exportateurs de foin.

Nous avons déjà parlé de cette importante question des exportateurs de foin aux Etats-Unis qui avaient payé 20 pour cent de droits *ad valorem* au lieu de 10. Le gouvernement fédéral s'est occupé activement de cette affaire et a travaillé de toutes ses forces à faire rendre justice par le gouvernement de Washington à toutes les personnes qui lui avaient adressé des réclamations.

Son Excellence le gouverneur-général a filé la pétition des exportateurs de foin canadiens au secrétaire d'état de Washington, et l'ambassadeur anglais auprès du gouvernement américain a transmis à Son Excellence une copie de la correspondance qui a été échangée à ce sujet.

Il appert que la décision de la Cour Suprême a été acceptée par l'honorable M. Charles J. Folger, secrétaire du trésor des Etats-Unis. Dans une note officielle envoyée au secrétaire d'Etat, M. Folger dit que si les exportateurs canadiens prouvent la justice de leurs réclamations, il se fera un devoir de prendre leurs demandes en sérieuse considération.

Ainsi il est donc probable que tous les Canadiens qui prouveront qu'ils ont été lésés par les officiers du gouvernement américain, seront remboursés de tout l'argent qu'ils ont donné en sus du droit imposé. Les réclamations représentent une somme de près de $2,000,000.

On nous informe que plusieurs exportateurs ont réussi à prouver leurs réclamations et que le gouvernement de Washington s'est empressé de faire la remise demandée.

La récolte.

Il y aura une diminution assez notable, cette année, dans la récolte du blé en Europe. Suivant le *Bulletin des Halles* la récolte en France n'excèdera pas 85,000,000 d'hectolitres, ce qui constituera une diminution de 20,000,000 d'hectolitres en prenant la moyenne de chaque année.

La *Pall Mall Gazette* pense que la récolte en Angleterre sera de 2,000,000 de *quarters* de moins que l'année dernière.

On ne croit pas cependant que ce résultat, si déplorable en apparence, puisse exercer une influence considérable sur le changement des prix du grain, car la récolte dans les autres puissances de l'Europe atteindra la moyenne ; il en sera de même aux Etats-Unis, tandis que les produits de l'Inde augmente d'année en année en de grandes proportions.

Statistique.

Le ministère de l'agriculture, à Ottawa, vient de recevoir les différents rapports de l'immigration pendant le mois de juillet. Voici le nombre des immigrants pendant ce mois et les lieux où ils ont été enrégistrés :

Halifax	264
Québec	7,669
Montréal, par les ports des E. U.	197
Pont suspendu	9,630
Emerson, venant des Etats	1,081
Gretna	213
Aux douanes	70
Aux douanes	2,071
Total en juillet	21,215
Enregistrés au 30 juin	99,804
Immigration totale jusqu'à cette date	121,019
Pendant la même période en 1882	114,078
Augmentation en 1883	6,941

Comté Jacques-Cartier.

L'honorable M. Mousseau a convoqué une assemblée de ses électeurs, pour le 6 septembre prochain, dans le comté de Jacques-Cartier. Cette nouvelle réjouira sans doute les libéraux et les Castors.

Travaux.

Les travaux sur le chemin de fer du Pacifique continuent de faire des progrès rapides vers l'Ouest. L'on vient de terminer le pont qui traverse la rivière Bow, et la pose des rails est finie jusqu'à Calgarry et même au-delà. La semaine prochaine les trains de fret commenceront à circuler sur cette partie de la ligne, et les trains rapides ne tarderont pas ensuite. Bientôt cette voie ferrée atteindra les Montagnes Rocheuses.

Le syndicat du Pacifique mérite certainement des félicitations pour la diligence qu'il déploye dans l'exécution de cette grande entreprise nationale.

Train rapide.

Le train rapide, circulant aujourd'hui sur le chemin de fer du Pacifique entre Montréal et Ottawa, est certainement l'un des trains qui voyagent avec le plus de vitesse dans tout l'univers. La distance entre ces deux villes est de 120 milles, et le voyage se fait en deux heures et demie ; ce qui donne 48 milles à l'heure.

Il n'y a pas de trains plus rapides sur tout le continent américain, et en Angleterre peu de trains peuvent égaler cette vitesse.

E. Laberge, M. P. P.

Nous apprenons par le télégraphe que M. Edouard Laberge, député de Châteauguay, est mourant.

Agriculture.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Quel âge peut atteindre un journal agricole, dans la province de Québec ? La réponse est assez facile et agréable à donner, à l'heure qu'il est. L'avenir du journalisme agricole est maintenant assuré ; la masse de la jeune génération est avide de connaissances ; elle lit et observe plus que sa devancière ; quel meilleur indice pouvons nous attendre ? Le passé, lui, malgré le mal qu'on en dit a vu naître et grandir une feuille qui accuse aujourd'hui l'âge de majorité, la *Gazette des Campagnes* ! Mais qui aurait affirmé, il y a vingt ans qu'un journal français exclusivement dévoué à l'agriculture, était susceptible d'aller si loin sans périr d'*inanition* ? Alors une barrière formidable se dressait devant le journaliste : les préjugés, l'apathie, l'indifférence, le mauvais vouloir, tous les ennemis du progrès se donnaient la main, pour ainsi dire, afin de faire avorter ses projets. Combien d'hommes d'ailleurs très énergiques, se sont vus forcés d'abandonner la tâche, après avoir employé tous moyens de réussite avouables ! Celui qui a pu tenir tête à tant d'obstacles n'est pas doué d'une persévérance ordinaire, et il lui a fallu affectionner extraordinairement son œuvre pour s'y attacher comme il l'a fait M. F. H. Proulx, éditeur-propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, mérite plus que des félicitations ; il a certainement droit à la sympathie des autorités administratives comme à celle de tous ses concitoyens. Espérons que ni l'une ni l'autre ne lui fera défaut

FANEUSES.

Nous lisons ce qui suit dans le dernier numéro du *Farmer's Advocate*, publié à London, Ontario : « Un riche cultivateur des environs de cette ville s'est servi, cette année, d'un de ces instruments (faneuses), et il nous apprend qu'il ne saurait plus s'en passer. La faneuse a permis d'entrer le foin plus tôt et en meilleure condition qu'auparavant. Aussitôt que la faucheuse avait fait une couple de tours, la faneuse était mise en mouvement. Ce mode de fanage rendait le foin propre à être amassé le même jour, et, le lendemain, on pouvait le mettre en grange. Nous constatons qu'aucun manufacturier canadien ne construit de ces instruments. On devrait en fabriquer. Ils auraient certainement été d'un grand secours pendant la dernière saison. »

Notre confrère voudra bien apprendre que des *Faneuses canadiennes* (mécaniques) sont en vente sur le marché de Québec, où elles ont déjà acquis une certaine vogue. Les constructeurs sont MM. Côté et Vezeot, de Québec. Si les gens d'Ontario désirent se procurer ces machines, ils pourront venir ici en toute sûreté. Cette démarche peut leur répugner, car ils sont accoutumés à trouver chez eux les instruments agricoles dont ils ont besoin ; mais une fois n'est pas coutume. D'ailleurs nous allons si souvent acheter chez nos voisins que nous rendre la pareille, serait simplement justice de leur part.

Aujourd'hui on commence à apprécier le mérite des foins comprimés. Le foin comprimé occupe le tiers de la place du foin ordinaire ; il peut être récolté à un état moins avancé de sécheresse et conserve mieux son arôme. En outre le foin pressé se prête mieux que l'autre au rationnement régulier des animaux le cultivateur sachant d'avance la quantité de rations dont il dispose.

Le foin destiné à la vente est d'un transport plus facile prenant moins de place et pouvant être expédié à une grande distance, sans perte de foin ni accidents.

La compression de la paille est également appréciée pour les pailles destinées à la vente et à la consommation des animaux. La paille ou blé coupée avant complète maturité et soumise à la compression est supérieure aux autres pailles, pour la nourriture des animaux

---

Peu de cultivateurs semblent reconnaître la nécessité d'engraisser un verger de temps à autre. On se contente d'y planter des arbres, que l'on laisse végéter sans leur fournir aucun engrais. Dans peu d'années les arbres nouvellement plantés enlèvent à la terre la nourriture qui leur est propre, et si on n'a pas le soin de leur en procurer d'autres en engraissant de nouveau la terre, les arbres périssent inévitablement. On accuse alors les pépiniéristes d'avoir vendu des arbres fruitiers qui ne conviennent pas à notre sol ou à notre climat, quand nous sommes nous-mêmes les auteurs de ce dépérissement des arbres, en ne rendant pas au sol ce que les arbres lui ont enlevé pendant plusieurs années de végétation.

Lorsque l'on donne aux porcs pour les engraisser, une nourriture succulente, composée de pommes de terre cuites, de racines, de petit lait, de farine d'orge ou d'avoine, il arrive souvent, qu'après l'avoir mangée d'abord avec plaisir, ils finissent par s'en dégoûter et, par conséquent, ne profitent plus ; de sorte qu'on a beaucoup de peine à achever leur engraissement. Voici comment ce grave inconvénient peut être évité : on met dans un vase des couches d'avoine stratifiée avec un peu d'eau. Tous les jours on en donne deux poignées à chaque porc. L'avoine gonflant beaucoup, il faut avoir soin de ne pas en remplir le vase, comme aussi de n'en préparer à la fois que pour trois jours, quatre ou six poignées. Les porcs conservent ainsi leur appétit et mangent avec l'avidité qui leur est propre. Ce procédé coûte peu et rapporte beaucoup.

INSTRUMENTS AGRICOLES

On calcule qu'il a été vendu cette année, dans le district de Québec seulement, à peu près 2,000 faucheuses, et encore, paraît-il, les demandes n'ont pas toutes reçu satisfaction. Le fait est que les besoins sont très grands. La main-d'œuvre faisant défaut partout, petits comme grands propriétaires, ceux qui demeurent à proximité des villes, comme les habitants des campagnes les plus éloignées se trouvent dans l'obligation de recourir aux machines. Aujourd'hui plus de préjugés à combattre à l'endroit de ces instruments devenus indispensables ; il s'agit uniquement d'en fabriquer en assez grand nombre.

Dans de pareilles circonstances, une longue étude n'est pas nécessaire pour se convaincre de l'urgence d'une grande fabrique de machines à faucher et autres, dans les limites de notre district.

A l'heure qu'il est, nous sommes presqu'entièrement sous la dépendance des manufacturiers d'Ontario. On ne compte qu'un seul établissement important de ce genre dans toute la province de Québec. Et nos voisins ont à répondre aux besoins de toutes les provinces de la Confédération, besoins qui augmentent chaque saison dans des proportions prodigieuses pour un jeune pays comme le nôtre. A lui seul le Nord Ouest demande déjà une part considérable. Que sera-ce donc, dans un an ou deux, si le progrès en perspective se réalise !

Tout bien considéré, nous ne voyons pas pourquoi nos capitalistes ne trouveraient pas ici, dans la fabrication des instruments agricoles, les avantages, les gros revenus que savent retirer les fabricants d'Ontario. Qu'on y songe sérieusement. L'entreprise en vaut la peine.

—M. G. W. Macully, de la Montagne Pavillon, B. C., écrit : L'huile Electrique du Dr Thomas est la meilleure médecine dans le monde contre le rhumatisme. Presque chaque hiver, je suis battu du rhumatisme, et je n'ai cessé d'employer toute espèce de médecines sans en éprouver le moindre bénéfice, jusqu'à ce qu'il me soit arrivé de faire usage de l'huile électrique du Dr Thomas. Elle a fait merveille sur moi, et j'en fais venir une nouvelle provision pour ma famille etc.—1e.

Derniers hommages.

Les obsèques du juge Alleyn ont donné lieu, lundi matin, à une démonstration funèbre des plus imposantes.

Le Lieutenant-Gouverneur assistait au service funèbre et on remarquait dans le convoi, des membres du cabinet local, le corps universitaire en costume, des membres de la magistrature, les sommités du barreau, les titulaires d'importantes charges de l'Etat, grand nombre de citoyens et tous les membres de la société bienveillante des journaliers de navires, précédés de leur bannière principale, revêtus d'insignes de deuil.

Un détachement du huitième Bataillon des fusiliers royaux dont le regretté défunt a eu pendant un certain nombre d'années, le commandement, marchait en tête du cortège.

Sur tout le parcours du convoi triple haie de spectateurs.

Le juge Casault, et l'hon. A. P. Caron, M. Dunbar, et M. Burroughs, protonotaire de la Cour Supérieure, M. Charlebois N. P., et M. Adamson, portaient les coins du poêle.

Une foule énorme encombrait la splendide Eglise St-Patrice.

On remarquait dans la nef un détachement des orphelins de l'Asyle Ste Brigide.

Le sanctuaire avait été complètement revêtu de draperies de deuil.

On avait dressé le catafalque entre le bas-chœur et les premiers bancs de la nef.

Les galeries avaient été tendues de noir.

Ainsi paré, l'église avait un aspect qui en aurait imposé au spectateur le plus indifférent.

C'est le Rév. Père Burke, C. S. S. R. qui a présidé à la levée du corps à l'entrée de l'Eglise, et fait l'office de célébrant, assisté du chapelain de Sillery, le Rév. M. Andet, comme diacre, et de M. l'Abbé Fagoy du Séminaire de Québec, comme sous-diacre.

On a chanté à l'orgue la messe de *requiem* harmonisée de Perrault.

M. Ad. Hamel présidait à l'orgue, et M. Légaré, maître-chantre à la Basilique, dirigeait le plein-chant.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait l'absoute, assisté de M. l'abbé Cyrille Légaré vicaire-général et de M. l'abbé Ignneau, chapelain de l'hospice des Sœurs de la Charité.

On remarquait au chœur un grand nombre de membres du clergé, entr'autre, M. l'abbé de Gaspé, de Lévis, M. Bouffard, du Séminaire de Québec M. Gagnon de l'Archevêché, M. Pouliot, etc., etc.

L'inhumation des restes du regretté défunt a eu lieu au cimetière Woodfield.

On avait chargé M. Lépine de l'organisation des funérailles.

Cette fois-ci encore notre habile entrepreneur de pompes funèbres a su ajouter à sa réputation.

Feu le Juge R. Alleyn.

A une assemblée du Barreau du district de Rimouski, tenue au Palais de Justice, en la ville de St Germain de Rimouski, le 17 août 1883, à laquelle étaient présents : J. N. Pouliot, C. R., président ; John Gleason, L. A. Billy, A. P. Caron, C. E. L. Dionne, Auguste Tessier, N. Bercier, A. Chamberland, Alfred Drapeau, F. F. Rouleau, membres du dit Barreau, A. P. Letendre, protonotaire, et C. F. Lapointe, shérif.

Proposé par M. John Gleason, secondé par M. L. A. Billy, et résolu unanimement :

Que les avocats et les officiers de justice réunis en assemblée désirent représenter les sentiments unanimes du district et en exprimant leurs regrets leur profond chagrin du décès si soudain au milieu d'eux de l'hon. juge Richard Alleyn, qui dans sa courte carrière, a su par sa conduite si digne et par ses talents éminents se concilier l'estime et le respect des justiciables de cette partie de la province, et acquérir l'amitié de tous ceux qui ont eu l'avantage d'avoir des relations avec lui.

Proposé par M. C. E. L. Dionne, secondé par M. Aug. Tessier, et résolu unanimement :

Que cette résolution soit communiquée à la famille du défunt avec l'expression de nos vives sympathies.

J. N. POULIOT,
Président.

F. F. ROULEAU,
Secrétaire.

Mgr CAPEL.

Mgr Capel qui est maintenant aux Etats-Unis, est né en Angleterre, de parents irlandais, le 28 octobre 1836. Il fut ordonné prêtre par le cardinal Wiseman. En 1854 il fut nommé assistant principal du collège de Hammersmith, dont il a été le fondateur. Il s'occupa ensuite à établir une université catholique. Il fut interrompu dans ses travaux par sa mauvaise santé. En 1868 il fut nommé camérier du pape, avec le titre de monsignor, et en 1873, il reçut le titre de Prélat Domestique. Il fut nommé plus tard recteur du collège de Kensington. On disait que Mgr Capel visiterait Montréal avant de retourner en Angleterre.

LEON XIII.

Nous lisons dans le *Herald* de New-York :

"Il n'y a pas eu, depuis plusieurs années, de pape, qui ait plus commandé le respect et l'admiration du monde entier que Léon XIII. Il a eu, comme il le dit lui-même, bien des difficultés et bien des soucis ; et il s'est toujours conduit avec courage et sagesse.

Il s'est toujours montré plein de dévouement pour l'Eglise dont il est le digne représentant "*Vider vinclus*[illegible] *dextar.*" Il s'est conduit en diplomate avec Bismarck et il ne s'est pas laissé vaincre. Il a envoyé au Président Grévy une lettre qui aura beaucoup d'influence sur la politique française. Il n'est pas seulement un bon pape, mais sa vie est un noble exemple de la divine religion qu'il représente."

Cet article a été écrit par un ministre protestant.

Cérémonie religieuse au Couvent de Nicolet

Dimanche dernier a eu lieu une magnifique cérémonie au couvent de Nicolet. C'est le rév. M. Olivier Caron V. G. qui présidait la cérémonie. Douze demoiselles ont reçu le voile, huit ont fait leurs premiers vœux, et quatre leurs derniers vœux. Voici leurs noms :

Vêture.—Adélia Girard dite Sœur St Vincent de Paul, de Ste-Monique ; [illegible] Clarence Cinqmars, St-Gabriel, de St Gabriel, Adéline Houle, Ste-Emilie, de St P. de Wotton, Léonie Leblanc, St Bernard de Pecancour, Elwidge [illegible] Ste Croix, de St Narcisse, [illegible] [illegible] Ste Cécile, de Ste Monique, Flora Manseau, Marie Beauchemin, de St H. de Wotton, Adéline Pelletier, de l'Incarnation, St Grégoire, Anna Beauchemin, Ste Anastasie de Ste Monique, Anna Grenier, St Eusèbe, de Louiseville, Delphine Robert, Ste Adélaïde, de Gentilly, Hélène Baril, l'Ange Gardien, de Gentilly.

Profession des Premiers Vœux.—Malvina Bergeron, dite Sœur Ste Bernadette, de Ste Monique, Flore Rétro, Ste Perpétue, de St Célestin, Louise Lacourcière, Ste Eugénie, de [illegible], Herméline Dauphinais, Aimé de Jésus, de Laurierville, [illegible] [illegible], M. du Carmel, de Louiseville, Rosanna Nault, Ste Victoire, de St Maurice, Amanda Lesieur, Marie de Jésus, de St Pierre.

Profession des Derniers Vœux.—Séverine Bourk dite Sœur Ste F[illegible] de St Grégoire, [illegible] [illegible], Ste Germaine, de Nicolet, [illegible] Ste Joséphine, de la [illegible] [illegible] [illegible] de Wotton.

Correspondance.

Messieurs les Editeurs,

Comme vous avez bien voulu annoncer dans votre journal la loterie en faveur de l'église de N. D. Auxiliatrice de Buckland, et inviter les personnes charitables à y prendre part, j'ose espérer que vous voudrez bien me permettre de remercier aussi par votre journal, tous ceux qui ont bien voulu encourager cette bonne œuvre.

Les pauvres colons du canton Buckland ne peuvent assez exprimer leur reconnaissance à toutes les personnes charitables qui ont bien voulu leur venir en aide, en prenant part à la loterie en faveur de leur pauvre église. Car l'église, c'est la grande consolation du colon. C'est là qu'il oublie ses fatigues, ses privations de la semaine, C'est là qu'il retrouve du courage pour s'imposer de nouveaux sacrifices. Il se résigne bien volontiers à n'avoir pour lui-même qu'une pauvre [illegible] [illegible], mais il est peiné [illegible] et humilié lorsqu'il [illegible] donner au Bon Dieu que [illegible] [illegible] pauvre [illegible] ornée qu'[illegible] [illegible]

Ce triste aspect d'une pauvre [illegible] *prière*, était celui que présentait jusqu'à ce jour l'église de N. D. Auxiliatrice. Grâce à la générosité avec laquelle on est venu à leur secours, les colons de Buckland vont avoir la consolation de donner au Bon Dieu une habitation qui, sans être riche, pourra du moins se distinguer de leur propre demeure.

Aussi ils prient tous leurs généreux bienfaiteurs de vouloir bien agréer l'assurance de leur sincère reconnaissance, et accepter leurs plus sincères remerciements.

Cette reconnaissance, ils la doivent en particulier aux personnes de Québec et des paroisses St-Gervais, St-Gervais et St-Lazare [illegible] qui ont donné les lots destinés à la loterie.

Ils la doivent à tous ceux qui ont bien voulu se charger de vendre des billets. Ils la doivent en particulier à Monsieur le notaire [illegible] [illegible] de St. Charles qui [illegible] le tirage de la loterie avec un [illegible] ment infatigable et avec [illegible] habileté que l'on voit à [illegible] excellent résultat qu'elle [illegible] reconnaissance ils [illegible] [illegible] particulièrement à vous-mêmes Messieurs les Éditeurs, pour la grande complaisance que vous avez eue de faire [illegible] leur œuvre par votre journal.

Dans leur impuissance à rendre assez de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à leur loterie, ils [illegible] en la [illegible] de confier cette [illegible] bonne et puissante Patronne, N. D. Auxiliatrice. Dans [illegible] [illegible] que par la messe [illegible] N. D. Auxiliatrice [illegible] pour tous [illegible] quelque manière que ce soit [illegible] [illegible] de l'église de N. D. A[illegible]

N. D. Auxiliatrice [illegible]

UN PAROISSIEN [illegible]

Informations

RÉVÉREND MESSIRE MARCOUX

Cornwall, 17 [illegible] Rév. [illegible] François Xavier Marcoux est mort [illegible]

Dimanche dernier S. G. [illegible] Mgr [illegible] la Montgolfier a fait à la cathédrale les ordinations suivantes :

Sous-diacres : MM. [illegible] Montréal, et J. P. Klein, O. S. [illegible]

Diacres : M. F. [illegible]

Prêtres : M. J. A. Tougas, des Trois-Rivières.

M. Charles Chouteau, un des [illegible] parti, négociants à Saint-Louis, descendant français, a conçu le projet de faire ériger une statue dans la ville de Springfield à Pierre Ménard, premier lieutenant-gouverneur de l'Illinois. Il offre pour cela la somme de [illegible] mille piastres et il compte sur la coopération de M. Washburne et d'autres citoyens notables de l'Illinois.

On sait que Pierre Ménard était canadien français et natif de Québec. Nous ne [illegible] [illegible] à ce beau mouvement.

HOMMES DISPARUS.

Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] W. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] et à [illegible] [illegible]

FAITS DIVERS

Noces d'or.

Une belle et touchante cérémonie a eu lieu, le 6 août dernier, à Ste Agathe de Lotbinière. M. Vital Boissonnault et Constance Morin son épouse, célébraient leur cinquantième année de mariage. C'est en présence de leur onze enfants et cinquante-deux petits enfants qu'ils renouvelèrent le oui sacramentel qui fit leur bonheur pendant cinquante années.

Le Révd Messire Rouleau de Québec a bien voulu officier à la grande messe de cette fête. M. Octave Boulanger, organiste de la paroisse n'a pas pou contribuer lui à rehausser l'éclat du jour en exécutant des morceaux d'orgue appropriés à la circonstance. Après cette pieuse cérémonie la famille et les invités furent conviés à un splendide dîner chez M. Godfroy Brochu, riche marchand du lieu et gendre de M. Boissonnault. Deux adresses furent présentées aux vénérés époux ; l'une par les enfants, et l'autre par les petits enfants, toutes deux accompagnées d'un riche cadeau. La joie et la gaieté n'ont cessé de la journée, et c'est avec regret qu'il a fallu se séparer ; tous formant le vœu de se réunir à l'occasion des noces de diamant.

UN CONVIVE.

Les canonniers vainqueurs.

Le colonel Oswald a appris par dépêche que les artilleurs canadiens qui sont allés à Shoeburyness, Angleterre, sous le commandement du lt-col. Macdonald et du major Short, ont gagné les prix offerts aux concurrents. Ils ont fait l'exercice du *Shifting ordonnance* en quatre minutes et trente secondes. Ceux qui les ont le plus approché ont pris cinq minutes.

21 détachements prenaient part au concours.

Trouvés

Le terrain sur lequel les jésuites avaient bâti leur église à Sillery, durant les premiers temps de la colonie, est entouré d'une palissade, et on y a élevé un monument. Hier en creusant près de cet endroit, les employés du télégraphe ont découvert deux cadavres.

On croit que l'ancien cimetière des Jésuites occupait le terrain sur lequel les cadavres ont été trouvés. Avis aux spécialistes.

Acte des licences de 1878.

[illegible] M. Church a comparu pour le St Lawrence Hall, dans deux causes instituées devant la cour du Recorder de Montréal contre cet hôtel pour vente de liqueurs sans licence.

M. Church va contester la constitutionnalité de l'acte sous lequel les actions ont été prises. Il a demandé et obtenu la remise de la cause.

Commerce

Depuis l'ouverture de la navigation, 153 vaisseaux ont obtenu des licences de la douane, pour faire le commerce local dans la province.

Pilotes

Depuis l'ouverture de la navigation, 39 pilotes ont été admis, pour la navigation de Québec au bas du fleuve.

Bâtiments dans le port

Le nombre des bâtiments entrés à la douane depuis le commencement de la navigation est de 442. 378 de ces bâtiments ont été acquittés. Il en reste donc 64 dans le port. Il y a 16 steamers et voiliers dans le port de Montréal.

Accident

Un canadien français, M. F. X. [illegible], anciennement de l'Islet, et demeurant maintenant à Bath, Maine, Etats-Unis, a été le 6 du courant victime d'un pénible accident. Il travaillait dans une corderie et était occupé à peigner de la filasse de chanvre au moyen d'une machine mue par la vapeur, lorsqu'il se fit prendre la main gauche dans cette machine, la peau et la chair ont été complètement enlevées, mais il ne s'est produit aucune fracture.

Noyé

M. Wm H. [illegible], s'est noyé lundi dernier à la Jeune Lorette. M. [illegible] était à l'emploi de [illegible] Fitch & Co depuis plusieurs années. Il demeurait à la Jeune Lorette où il était très estimé.

Enquête

Une enquête a été tenue jeudi sur le corps de M. [illegible], qui s'est noyé à Lorette. Le jury a rendu un verdict de « trouvé mort. »

L'exposition de Boston

L'exposition de Boston s'ouvrira [illegible] septembre.

Le Canada a déjà choisi ses commissaires pour se faire représenter à cette exposition.

Ce sont : MM. Dr Sterry Hunt, Montréal, J. A. Chapleau, Ottawa, le lieutenant-gouverneur Wilmot du Nouveau Brunswick, l'honorable S. C. Wood, de Toronto, MM. H. G. Joly, Lynch et Faucher de St Maurice, de Québec, M. S. C. Stevenson, secrétaire du département des arts et manufactures.

Le Dr P. Bender, autrefois de cette ville, a été attaché à l'exposition en qualité de médecin.

Une visite rare.

Le journal de Québec publie la communication suivante, en date du 14 du courant :

« S. A. R. la princesse Louise et Lord Lorne sont arrivés ce soir, à Sainte-Anne de Beaupré, à bord du Druid. Le parti vice-royal est aussitôt descendu à terre et s'est rendu au sanctuaire de la bonne Sainte-Anne. Leurs excellences avaient, pour guider leurs pas, les RR. PP. Redemptoristes. Elles ont paru examiner avec le plus grand intérêt les divers faisceaux de béquilles et autres instruments, d'infirmes laissés dans le sanctuaire de cette grande thaumaturge.

« Demain, jeudi, si le temps le permet, Leurs Excellences doivent visiter les chûtes de la rivière Sainte Anne. Nul doute que nos distingués visiteurs ne reviennent charmés de leur promenade.

« Le mouvement des pèlerins au sanctuaire de la bonne Sainte-Anne se ralentit pas, à preuve les deux mille cinq cents pèlerins qui se sont trouvés aux pieds de cette grande sainte, dimanche dernier, et qui nous sont venus de Saint-Sauveur de Québec, de Saint David de l'Auberivière, et de Saint Gervais de Bellechasse. Demain, jeudi, un grand pèlerinage d'Ottawa nous arrive. Dimanche prochain, trois pèlerinages sont annoncés : l'Union Saint-Joseph de Saint-Roch, celle de Beauport, etc. »

La Vandalia.

Comme nous l'avons déjà annoncé, la frégate américaine la *Vandalia* est entrée en rade mardi après-midi à 3 heures. Il y eut échange de saluts entre la citadelle et la frégate, dès que celle-ci eut mouillé. M. Wesse, consul américain, se rendit à bord peu après ; cinq canons annoncèrent son arrivée à bord.

La *Vandalia* passera huit ou dix jours en rade, puis ira faire une courte visite à Montréal. La frégate porte dix canons de gros calibre, et son équipage se compose de 210 hommes.

Voici du reste la liste des officiers :

RR Wallace, Capitaine ; B F Lamberton, Lt commandant et exofficier ; les lieutenants J K Cogswell, E Bolknap, S C Paine, W H Nostrand, H H Hosley ; l'enseigne, A L Burdick ; les cadets de marine Lucius Semple, Geo E Kent, F A W Shook, G C Stout, L S Gwyn, R E Thurston, F H Phelan ; le chirurgien Geo R Brush ; l'assistant chirurgien C W Deane ; Wm N Watmough, pay-maître ; E A Wilson, ingénieur en chef ; Leo D Miner, assistant mécanicien ; les cadets [illegible] C E Rommel, W R Day ; Geo C Reid ; le lieutenant de marine : Wilson Pattison, commis ; A H Phelps, canonnier ; James Farrell, maître d'équipage ; James Burke, charpentier ; J A Langvoilier.

Accident.

Un enfant de 5 ans a été écrasé hier à la Pointe St Charles par un train de chemin de fer. En voulant sauter à bord d'un train en mouvement le pauvre enfant tomba sur la voie et fut tué.

Noces de Diamant.

Une belle et touchante cérémonie a eu lieu, le 30 juillet dernier, à St-Alexis. M. Louis Racette et Louise Thériault son épouse, célébraient leur soixantième année de mariage.

Rien de plus beau, de plus émouvant que le spectacle de ces vénérables époux s'approchant de l'autel pour remercier Dieu des grâces nombreuses qu'il n'a cessé de répandre sur eux. Comme gage de leur reconnaissance et de leur amour envers Dieu, et aussi comme témoignage de leur fidélité conjugale, ils se rendent aux pieds des autels pour présenter au Dispensateur de tous les biens, toute une nombreuse famille qui se compose de [illegible] enfants, [illegible] petits enfants et [illegible] arrière petits enfants !

Après la grand'messe, célébrée par le Rév. [illegible] Geoffroy, curé du lieu, la famille et tous les autres parents et amis [illegible] se rendirent [illegible] — *Gazette de Joliette.*

Mort subitement.

M. Pierre [illegible] Perreault, journalier, est mort subitement, mardi soir, à sa demeure, rue [illegible], No 15.

Chute effroyable.

Un accident terrible a jeté l'émoi au faubourg St-Jean, lundi après-midi. L'église St Jean-Baptiste, maintenant en construction, a reçu le baptême du sang. Un manœuvre du nom d'Absalon Plourde, a fait une chûte d'une cinquantaine de pieds et a expiré un quart d'heure après.

Le jeune homme, qui était âgé de dix-huit ans environ, était occupé à décharger une plateforme remplie de matériaux qu'on venait de monter à l'aide d'un treuil.

L'échafaud sur lequel il se trouvait était à trois ou quatre pieds au-dessus et en dedans de l'œil-de-bœuf énorme qui est au-dessus du portique.

Il est probable qu'il a été pris d'étourdissement et qu'il a fait la culbute sur le bord de l'œil-de-bœuf, d'où il a rebondi par-dessous l'échafaud et est passé ensuite à travers une ouverture de cinq à six pieds carrés ménagée dans la voûte du vestibule pour l'introduction des grosses pièces de bois qui entrent dans la construction du clocher.

Dans cette épouvantable chute, le malheureux a sans doute heurté quelque pièce de bois, puis il est venu s'abattre sur le sol du vestibule, le derrière de la tête donnant sur des madriers.

Les ouvriers témoins de l'accident accoururent et se hâtèrent d'aller quérir M. le curé Plamondon et le Dr Belleau, car le blessé respirait encore. Des paroles incohérentes sortaient de sa gorge. Il fut administré de suite et expira un instant après.

Les blessures qu'il a reçues sont terribles, et le sang s'en échappait à flot.

La famille de l'infortuné, qui demeure rue Richelieu, fut avertie de la catastrophe, et le père et les frères du défunt arrivèrent aussitôt. Ces pauvres gens étaient fous de douleur, et le tableau [illegible] le cœur lorsqu'ils aperçurent le cadavre mutilé du défunt.

Celui-ci fut transporté à la demeure de son père, sur une civière, par les ouvriers. Il [illegible] frères et quatre [illegible] tous avec leurs parents. Cette famille demeurait il y a huit ans aux Trois Pistoles où elle cultivait la terre.

L'infortuné jeune homme sera inhumé jeudi.

St-Nicolas.

La Fabrique de la paroisse de St-Nicolas vient de faire l'acquisition d'un excellent orgue qui sort des ateliers de M. Louis Mitchell, de Montréal. Le manufacturier est activement occupé en ce moment à placer cet instrument dont l'inauguration, nous dit-on, devra avoir lieu dans le cours de la semaine prochaine. Cet orgue a deux claviers, un pédalier complet avec deux jeux à la pédale, en tout quinze jeux pleins. La façade en est très ornée et rappelle un peu le buffet de l'orgue de l'église St Patrice de Québec, érigé par M. Mitchell il y a trois ou quatre ans. On dit ce nouvel orgue magnifique.

Décès.

M. Ferdinand Guay, de Notre-Dame de Lévis, est mort subitement, mardi matin.

On annonce la mort de Mr Gauthier, capitaine de la compagnie de volontaires de la Baie St-Paul. Il a, dit-on, contracté la maladie qui a causé sa mort, au dernier camp de Lévis.

Pont de Montmorency.

M. Steckel, inspecteur de la commission des chemins à barrière, dit que ce pont est en parfait état.

Accident fatal.

Le jeune Frenette, qui a fait une si terrible chute, la semaine dernière, à la maison que fait construire M. Pl[illegible], rue St Joseph, a succombé à ses blessures, samedi.

Suite d'une imprudence.

Il y a douze jours environ, un enfant plein de santé, allait prendre un bain. Au sortir de l'eau, il se sentit indisposé et le soir il prenait le lit pour ne plus le quitter. Voilà en deux mots l'histoire de la mort du fils aîné de M. Calixte Lavallée, notre distingué compatriote, actuellement à Boston. Cette mort prématurée a été, il n'y a pas de doute, la suite d'une imprudence. Quelques instants avant d'aller prendre son bain, le jeune Lavallée avait mangé beaucoup de fruits et l'on sait que le bain dans ces circonstances est généralement très dommageable. Nous sommes en pleine saison des bains. Nous croyons remplir un devoir en recommandant à nos lectrices et à nos lecteurs d'agir avec la plus grande prudence. Ils ne doivent négliger aucune mesure de prudence dans l'accomplissement des actes hygiéniques en eux-mêmes, mais qui peuvent avoir des conséquences fatales, quand on oublie de suivre les prescriptions d'usage.

Le jeune Lavallée, malgré les soins assidus et habiles des Dr. Roy, père et fils, de St Jean Port-Joli, a dû succomber à l'inflammation des intestins qui s'est déclarée à la suite de son bain.

Ossements humains.

Des ouvriers qui étaient occupés samedi à creuser un canal pour égoutter une rue, à St Joseph de Lévis, ont fait une singulière découverte. Ils ont d'abord trouvé un crâne, puis en continuant d'avancer, ils en ont trouvé vingt-deux autres.

Les squelettes se trouvaient rangés les pieds dans la direction du fleuve. Les crânes ont été recueillis, et l'on va décider ce qu'on fera de tous ces ossements humains. Il y a eu autrefois en cet endroit, un cimetière pour les inconnus.

Sauvetage.

Les deux jeunes gens, James Dooley et James Wilson dont nous annoncions, lundi, le sauvetage en face d'Hochelaga, doivent leur salut non pas au Dr Roy qui nous prie de rectifier, mais à MM. Maxime et Zotique Guilbault, les deux bateliers bien connus d'Hochelaga, qui ont déjà nombre de fois risqué leur vie pour sauver la vie de ces malheureux.

Les nommés Dooley et Wilson étaient ivres et avaient volé l'embarcation à laquelle ils se cramponnaient. L'accident est arrivé à trois heures du matin. — *(La Patrie.)*

La femme Boutet.

On nous dit que M. Alfred Gauthier procureur de la femme Boutet accusée d'avoir empoisonné la nommée Tremblay dans le comté de Charlevoix présentera dans quelques jours une enquête pour *Habeas Corpus* afin de faire sortir la prisonnière en attendant son procès. M. Perrault ancien député de Charlevoix sera le procureur de la couronne. Nous pouvons affirmer à nos lecteurs que nous leur donnerons tous les détails au sujet de cet intéressant procès.

Le terrible accident de Yamaska

Un témoin oculaire nous communique les détails circonstanciés du terrible accident arrivé ces jours derniers à Yamaska.

Une partie de pêche avait été organisée pour le plaisir des enfants de M L H Lafleur, marchand de l'endroit, et de celui de M C E Michaud, ingénieur du gouvernement.

Le 8 au matin, jour de l'accident, M. Lafleur avait fait attacher son bac à l'arrière du vapeur « Sorel, » afin de donner plus de confort aux personnes de l'excursion et en même temps, prévoir [illegible] une fois rendu au lieu où la pêche devait se faire.

Arrivés en face de la demeure de M. Michaud, le bateau arrêta, et deux chaloupes furent prises à sa remorque dans l'une se trouvaient M. Michaud, Mme et Mlle C. Lafleur et un rameur ; dans l'autre étaient le fils de M. Michaud, les deux fils de M. Lafleur, ainsi que les deux fils de M. Paradis, chef de police à Montréal.

Les autres personnes de l'excursion : M. Lafleur et sa fille aînée, le fils et la fille aînés de M. Alphonse Ouimet, avocat de Montréal, une Delle Charland de St-Jean et un homme de l'équipage du « Sorel » se trouvaient dans dans le bac.

Au départ du bateau, M. Michaud, qui conduisait sa propre chaloupe, prévit de suite que la frêle embarcation où étaient son fils et les autres jeunes gens allait chavirer. Alors, immédiatement il cria à plusieurs reprises : coupez, lâchez les amarres, arrêtez le bateau, etc. La chaloupe menacée commençait à remplir. Les pauvres mères éplorées s'écriaient de leur côté : ils vont se noyer ! au secours ! sauvez les ! sauvez les !

La scène était déchirante, et comme la manœuvre ne s'exécutait, le bateau continuait toujours sa marche. M. Michaud voyant l'imminence du danger se mit debout sur l'arrière de sa chaloupe et [illegible] jeunes Lafleur qui se trouvaient le plus près.

Au même instant, la chaloupe en péril s'engloutit, entraînant avec elle les trois autres malheureux !!! M. Michaud s'élança aussitôt au secours de son enfant qu'il ne put malheureusement sauver. Il faillit lui même être la victime de son dévouement, car le bateau n'ayant pas encore arrêté sa marche, lorsqu'il se jeta à l'eau, il se trouva dans un instant éloigné de sa chaloupe et du bac dont on n'avait pas encore coupé les amarres.

Ce n'est qu'après des efforts inouïs et en appelant à son secours, qu'il parvint à se rapprocher des embarcations. Sans la présence d'esprit de sa femme qui lui tendit un mât de chaloupe au moment où ses forces l'abandonnait on aurait à déplorer une victime de plus.

Un passager du vapeur *Sorel* du nom de Fleury David, a fait preuve, dans cette triste circonstance, d'un dévouement admirable et mérite les plus grands éloges.

Le jeune Michaud était âgé de 16 ans et enfant unique. Les jeunes Paradis étaient âgés respectivement de 19 et 21 ans.

Tous deux étaient élèves du collège des Jésuites de Montréal.

Nous offrons nos plus sincères condoléances aux infortunés parents.

UN TÉMOIN.

Le supplice du fouet.

Jean-Bte. Dubois, que le juge Dugas avait condamné à un an de prison et à recevoir vingt coups de fouet vient de subir une partie de sa peine. Il a été fouetté à onze heures et demie ce matin dans une salle de la prison, en présence du geôlier, du député-shérif, du médecin de la prison, des représentants de la Presse, et d'une quarantaine de citoyens.

L'exécution a duré [illegible] trois minutes et l'impression que nous en rapportons est qu'on devrait en finir pour toujours avec ces punitions d'un autre temps.

Non pas que le spectacle de ce misérable qui se tordait sous la main du bourreau nous inspire une pitié pour lui ou les misérables de son espèce, mais parce que c'est un spectacle dégradant, indigne d'une société civilisée, et aussi parce que, comme nous le voyons par expérience, les résultats peuvent être [illegible] pour le coupable.

La réparation que la société est en droit d'exiger de ceux qui violent ses lois, n'est pas mieux atteinte que par un emprisonnement prolongé aux travaux forcés. D'un autre côté, celui qui a été fouetté n'est pas plus disposé à s'amender que celui qui a été pendant des années séparé de ses semblables et condamné à un dur labeur.

Si celui que l'on fouette est un être dégradé, le supplice ne pourra que l'endurcir davantage ; et s'il lui reste encore quelques bons sentiments il est fort à craindre qu'ils s'en aillent sous les coups de fouet qui déchirent la peau.

Dans l'un ou l'autre cas le supplicié sortira de là avec une haine au cœur, qui ne le prédispose guère à en faire un citoyen utile et honnête.

Dubois s'est levé ce matin comme à l'ordinaire et a témoigné beaucoup de faiblesse jusqu'à l'heure de l'exécution.

A onze heures et demie il a été conduit dans une salle d'une vingtaine de pieds, contiguë à la cellule des condamnés à mort.

Là il fut dépouillé de ses vêtements, à l'exception du pantalon, et ainsi nu jusqu'à la ceinture, on lui lia les pieds et les mains sur un chevalet.

Il était debout et la figure tournée du côté du mur.

Le médecin de la prison et deux aides se tenaient à ses côtés. Le bourreau, un nommé Dixon, ex-soldat de l'armée anglaise, qui avait accepté le rôle, moyennant finance, s'avança alors sans masque, ni déguisement aucun, avec l'instrument du supplice, qui est un fouet dont le manche a environ dix-huit pouces de longueur et les neuf mèches sont des lanières de peau crue, auxquelles on a fait quelques nœuds.

Sur le signal du député shérif, M. Vilbon, le supplice commença.

En recevant les trois ou quatre premiers coups Dubois frémit et se tordit sous la douleur, mais ne proféra pas une seule plainte. Il pâlit, ferma les yeux, se serra les dents avec force et ne bougea plus pendant le reste de l'exécution.

Dixon donna les vingts coups, lentement, avec beaucoup de sang-froid et avec une vigueur bien soutenue. Il faisait tournoyer deux fois son instrument dans le vide et au troisième tour ces terribles lanières s'abattaient avec force sur les reins du patient, et les extrémités garnies de nœuds s'enfonçaient

au tour du corps et lui cinglaient les reins et les côtes.

Dès le commencement de l'exécution les reins et les épaules devinrent rouges puis bleuâtres, mais lorsqu'il fut détaché du chevalet on s'aperçut que c'était sur les reins que les coups avaient surtout portés et avaient fait plus de ravage. La peau n'a pas été fendue nulle part, mais des taches bleuâtres marquaient la place des coups et aux endroits où le patient avait reçu plusieurs coups, les chairs étaient tuméfiées; la peau commençait à se désagréger et le sang semblait sur le point de jaillir.

Immédiatement après le vingtième coup le médecin M. Desmarteau ausculta le pouls du patient et compta soixante quinze pulsations à la minute.

Dubois qui ne paraissait pas trop faible fut reconduit dans sa cellule, pour être habillé et de là dans l'infirmerie où ses plaies furent pansées. En entrant dans la cellule il prononça ses premières paroles et ce fut pour dire à son gardien:

"C'est un homme que vous venez de fouetter."

(*Le monde du 14.*)

Un assassinat dans une prison

La maison de correction de Versailles vient d'être le théâtre d'un assassinat. Dans cet établissement pénitentiaire, où Gabrielle Fenayrou fut enfermée avant de passer devant les assises de Seine-et-Oise, trois cents prisonniers environ sont détenus. L'un de ceux-ci, le nommé Louis-Marie Person, dit Turenne, peintre en bâtiment, né à Biret le 11 octobre 1865, subissait une peine de huit mois de prison à laquelle il avait été condamné par le tribunal correctionnel de Versailles, le 1er février dernier, à la suite d'un vol commis le 11 janvier chez un épicier de la rue Hoche. Person prétendait avoir à se plaindre d'un de ses gardiens, le nommé Louis-Victor Ménager, âgé de vingt-quatre ans, lequel se bornait d'ailleurs à faire son devoir et n'était pas plus sévère à l'égard de Person qu'envers les autres détenus. Person travaillait dans l'atelier de vannerie avec une quinzaine de prisonniers. D'un naturel indiscipliné, il avait plusieurs fois déjà encouru des punitions pour infractions aux règlements de la prison; tout récemment il avait été mis au cachot. Dès ce moment l'animosité de Person contre le gardien Ménager ne fit que s'accentuer. Dans son esprit germa bientôt un épouvantable projet qu'il ne devait pas tarder à mettre à exécution.

Avant-hier soir au moment où Ménager se promenait sans la moindre défiance dans l'atelier de vannerie, Person s'approcha par derrière, et levant le bras, lui enfonça dans la poitrine, au-dessus du sein droit, un long poinçon qu'il avait effilé d'avance et qu'il avait jusque-là dissimulé dans sa manche. Le malheureux gardien tomba comme une masse en poussant un long soupir. Un instant après, il expirait. Aux cris des autres détenus, les gardiens de la prison accoururent et se saisirent aussitôt de Person, qui n'opposa aucune résistance. M. Lenoir, directeur de la prison fit prévenir M. Delegorge, procureur de la République, qui arriva, accompagné de M. Poncel, juge d'instruction. Des premiers aveux du meurtrier est ressorti le fait de la préméditation absolue du crime. Ce précoce criminel a déjà subi, pour divers vols, sept condamnations, dont voici les dates: 7 février 1879, 6 mars 1879, 12 janvier, 20 mars, 22 juin, 13 juillet 1882, et enfin 20 janvier 1883.

Les obsèques de Ménager ont eu lieu hier à midi. Le préfet de Seine-et-Oise, le général commandant la ville de Versailles, les directeurs des administrations civiles et une délégation des officiers assistaient à cette funèbre cérémonie.

101 Ans.

Madame Marianne [illegible], épouse de Charles Lefebvre est morte, le 27 juillet dernier, à Ste-Philomène à l'âge de 101 ans et 6 mois.

Mort subite.

Un jeune homme du nom de Rodgers, âgé de 21 ans, est mort subitement hier soir, au coin des rues Montcalm et Craig, Montréal, en se rendant à sa résidence. Il a été transporté à sa demeure, dans le voisinage. Le Dr Mount a déclaré que la mort devait résulter d'une maladie de cœur.

Tentative de suicide.

Le constable Godfroid, en surveillance dans la rue Notre-Dame-Est, Montréal, mardi, pendant la nuit, après minuit, recueillit, au coin de la rue Ulric, un homme couvert de blessures de la tête aux pieds et ruisselant de sang.

Cet individu, bien que très faible, pouvait encore marcher et demandait de se faire conduire à sa demeure, rue Vitré.

L'homme de police, voyant l'état de cet homme, le conduisit sans délai chez le Dr. Mount, rue Sainte-Marie, qui lui fit les premiers pansements et l'envoya à l'hôpital Notre-Dame.

Le blessé évidemment atteint d'aliénation mentale, avait essayé de se suicider.

C'est un cordonnier du nom de Albert Sicard dit Carufel, âgé de 37 ans, et domicilié ruelle White, impasse qui débouche dans la rue Vitré.

Il était sans ouvrage depuis quelque temps et avait été poursuivi pour refus de pourvoir au soutien de sa famille, ce qui lui avait tourné l'esprit sans doute.

Mardi soir, il se rendit à la Longue-Pointe, sous prétexte d'y chercher de l'ouvrage et, après avoir erré pendant quelques heures, il s'assit sur une pierre et sortant un de ces dangereux couteaux dont les gens de leur métier se servent, il se mit à s'infliger de terribles blessures.

Il essaya d'abord de se couper la gorge et se fendit le cou depuis le muscle en arrière de l'oreille gauche jusqu'au larynx, sans toutefois se couper d'artères.

Il se fit ensuite des incisions aux deux poignets, aux jambes et aux pieds, s'infligeant dans chaque cas de très graves blessures par lesquelles il perdit une quantité énorme de sang.

Revenu de sa folie avant d'avoir accompli son funeste dessein, il se mit en route pour Montréal et rencontra l'homme de police, comme nous l'avons dit plus haut.

Il parle d'une façon sensée et explique qu'il a voulu se suicider dans un moment de désespoir.

Sa vie est en danger.

(*La Minerve d'hier.*)

Une attaque brutale dans la rue.

Entre huit et neuf heures, samedi soir dit *La Patrie*, les nommés Wm Olson et C. Christianson, deux immigrants descendaient la rue Nazareth, lorsqu'arrivés au coin de la rue William ils furent attaqués subitement et sans provocation aucune par un inconnu qui frappa Christianson à l'épaule droite avec un couteau et lui infligea une profonde et sérieuse blessure; les muscles furent tranchés.

Le compagnon du blessé avait à peine eu le temps de se retourner qu'il recevait aussi un violent coup de couteau, et en pleine figure, près de l'œil. La lame s'arrêta sur l'os de la joue et se brisa, tant le coup avait été terrible.

Christianson essaya de lutter contre le furieux qui venait de les attaquer ainsi, mais il en fut quitte pour un œil au beurre noir, et le meurtrier s'échappa.

Le sergent Crowe, averti de cet attentat, recueillit le signalement du coupable et parvint à trouver la demeure de celui-ci au coin des rues Colborne et [illegible], mais le forcené n'y était pas.

Le constable O'Neil y est retourné hier et l'a trouvé caché dans un trou pratiqué dans une muraille. L'individu était replié sur lui-même dans un espace très restreint et ne devait pas trouver la position bien confortable.

Il a été logé au poste et sera traduit devant la cour de police sous prévention de tentative de meurtre. Son nom est Louis Chabot.

L'accident de la pointe St-Charles.

Le coroner a tenu une enquête sur la mort du petit garçon Henri Germain, fils de M. Germain, mécanicien du Grand Tronc, qui a été tué par un convoi.

Les témoignages ont établi que l'enfant, en compagnie d'un frère plus âgé que lui, était allé cueillir des bluets dans un champ, et qu'au retour, il a voulu s'accrocher à un convoi et est tombé sous les roues des wagons. Il a eu le corps coupé en deux. Son frère avait inutilement essayé de l'empêcher d'accomplir son dessein.

Un verdict de *mort accidentelle* a été rendu.

Meurtre.

Le plus vif émoi a régné hier après-midi, dit *L'Etendard* de samedi, parmi nos policiers lorsqu'ils ont été informés que le cadavre de Lamoureux, qui avait disparu mystérieusement dimanche dernier, avait été retrouvé dans la rivière, en face de l'église du Sault au Récollet.

Le cadavre portait au cou une corde à linge liée avec un nœud coulant, ce qui laisserait supposer qu'il a été pendu par ses meurtriers qui auraient ensuite jeté son corps dans les rapides.

Lamoureux était parti de Montréal à 8 hrs a.m. dimanche dernier, en compagnie de quatre amis pour faire en voiture une promenade au Sault.

Plusieurs autres personnes devaient se joindre au parti dans la matinée. Dimanche soir un des compagnons de Lamoureux alla à sa résidence rue Beaudry, pour informer sa famille de sa disparition.

Les auteurs de ce crime terrible ne sont pas encore arrêtés.

Le coroner est parti hier après-midi pour ouvrir une enquête sur le cadavre de Lamoureux.

Précautions contre la maladie

Les conseils d'hygiène du Dr. Laroque

Voici les conseils d'hygiène donnés par le Dr. Laroque comme prévention contre les maladies:

1o Que votre cave soit bien propre et bien aérée par les soupiraux.

S'il n'y a pas de soupiraux, avertissez le bureau de santé.

2o Que les tuyaux de renvoi, les canaux d'égouts, soient en bon ordre. Si vous avez des doutes à ce sujet-présentez-en au bureau de santé, à l'Hôtel-de-ville, lequel vous enverra un inspecteur officiel et il ne vous en coûtera rien.

3o Les diverses pièces de votre maison doivent être tenues dans un état parfait de propreté et bien aérées par le moyen des fenêtres, surtout celles des chambres à coucher que vous devez laisser ouvertes quelque temps le matin.

4o Nettoyez votre cour, passage, hangar et autres bâtiments. Ne jetez dans la cour, ni l'hiver, ni l'été, aucune matière animale ou végétale; ces matières en décomposition occasionnent beaucoup de maladies contagieuses.

5o Brûlez vos déchets de cuisine; la chose est facile, vous épargne du combustible et vous exempte de la maladie.

6o Si vous ne brûlez pas vos déchets, mettez-les sur la ruelle ou sur la rue dans des barils ou boîtes, régulièrement, aux jours et heures indiqués par le règlement afin que les vidangeurs les enlèvent. Ces barils et ces boîtes ne doivent pas être plus grands qu'un baril à farine.

7o Séparez les cendres des autres déchets et rejetés.

8o Le contenu des lieux d'aisance ne doit pas excéder dix pouces de la surface du sol. S'il dépasse ce niveau avertissez-en le bureau de santé.

9o Jetez de temps à autre dans les lieux d'aisance un seau d'eau dans laquelle vous aurez fait dissoudre deux livres de couperose.

10 Les cabinets d'aisance à l'eau doivent être fréquemment visités; ils causent souvent des maladies et même la mort.

11o Pour maintenir vos enfants en bonne santé: Dès la naissance de l'enfant la mère doit se faire un devoir de l'allaiter jusqu'à l'âge de neuf mois. Pendant les trois premiers mois l'enfant ne doit prendre rien autre chose que le lait de la mère. De trois à 6 mois on peut y joindre du lait de vache; de six à neuf mois, de la bouillie bien cuite une ou deux fois par jour.

12o Si la mère ne peut pas allaiter son enfant elle devra se procurer du lait de vache de première qualité.

13o Allaitez votre enfant à certains intervalles toutes les trois heures à peu près.

14o Ne vous servez pas de bouteilles de nourrices. Servez-vous plutôt d'une cuiller.

15o Si vous vous servez de bouteilles de nourrices, lavez-les chaque fois que vous en faites usage.

16o Dès sa naissance, lavez, baignez votre enfant tous les jours de la tête aux pieds à l'eau tiède dans une baignoire ou dans une cuvette; lavez-le comme on dit vulgairement, à grande eau. Les enfants plus vieux, la famille entière doit se laver tout le corps au moins deux fois par semaine.

17o Les langes des jeunes enfants doivent être toujours bien secs et bien propres; surtout la couche de l'enfant.

18o Dès qu'il se déclare une maladie contagieuse dans la famille, avertissez au le bureau de santé qui se hâtera de venir à votre secours.

Pères et mères si vous observez scrupuleusement ces règles dictées à la fois par la science et par l'expérience, vous et vos familles jouirez de cette santé qui est humainement parlant le don le plus précieux.

Faites vacciner vos enfants à trois mois et même avant.

La Consomption guérie. — [illegible] retiré des affaires [illegible] la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la consomption, de la bronchite, du catarrhe, de l'asthme et de toutes les affections de la gorge et des poumons, et aussi pour la guérison positive et radicale de la débilité générale et de toutes les douleurs nerveuses. Après avoir expérimenté [illegible] pouvoir curatif étonnant dans des milliers de cas, il croit qu'il est de son devoir de le faire connaître au public. Vous recevrez par le retour de la malle gratuitement, la recette avec ses détails complets, les directions pour le préparer et en faire usage et tous les conseils et instructions nécessaires, en m'envoyant une [illegible].

Dr J. C. Rayborn,
[illegible] Washington, N. Y.

18 nov 1882. 1a.

PSAUMES
(REVUS.)

ECOUTEZ ceci, peuples qui m'entendez prêtez l'oreille aux malades du monde entier, les Amers de Houblon vous remettront en santé et vous rendront heureux.

2 Elle vous guérira tous et vous mettra sur pied la maladie et la souffrance.

3. Vous n'avez donc rien à craindre lorsque vous voyez votre famille malade, ou lorsque vous éprouvez vous-même la maladie de Bright ou du foie, parce que les Amers de Houblon peuvent vous en guérir.

4 Petits et grands, riches et pauvres, connaissent la valeur des Amers de Houblon, pour les maladies bilieuses, nerveuses, et rhumatismales.

5. Forgez-moi avec les Amers de Houblon et je deviendrai robuste, et je jouirai d'une santé florissante.

6. Qu'il y ait maladie sur maladie, que je sois sérieusement atteint même d'une maladie des plus graves, je suis sûr d'en réchapper, si je fais usage des Amers de Houblon.

7. Depuis que j'existe, j'ai souffert de toute espèce de maladies, il n'y a plus d'un an que je suis guéri et encore ce n'a été qu'au moyen des Amers de Houblon.

8. Celui qui sait expédier de sa charpente osseuse le rhumatisme et la névralgie qui le torturent, au moyen des Amers de Houblon, agit avec sagesse.

9 Que vous ayez des érysipèles, des boutons de toute nature, des boursoufflures, que ayez le sang corrompu, les Amers de Houblon vous en guériront complètement.

10 Quelle est la femme, pâle de faiblesse, de maladies de femme, etc, qui ne désire pas la santé, alors qu'elle fasse usage des Amers de Houblon et elle reviendra à la santé.

11. Ne négligez pas de faire usage des Amers de Houblon dans les maladies de foie et du foie.

12. Nettoyez-vous la langue chaque fois, purifiez le sang et exemptez votre estomac de toute indigestion en faisant usage des Amers de Houblon.

13. Toutes les douleurs et les souffrances physiques disparaissent comme la poussière par le vent, lorsque je fais usage des Amers de Houblon.

14. Rappelez-vous l'homme qui presque mort et abandonné par les médecins, a été sauvé pour sa vie après avoir fait usage des Amers de Houblon.

15. Cessez de redouter les maladies de nerfs, la débilité générale et les maladies nerveuses comme les Amers de Houblon vont vous rétablir.

10 juillet 1887

"Lorsque l'on demande trop on s'expose à manquer ce que l'on peut obtenir." Le *Kidney-Wort* n'exige rien autre chose qu'un simple mais juste essai. Ceci accordé, il ne craint pas que l'on perde ensuite confiance dans ses vertus. Une dame écrit d'Oregon: "J'étais affligée depuis trente ans de douleurs dans les reins. Deux paquets de *Kidney Wort* m'ont fait plus de bien que toutes les autres médecines et tous les médecins auxquels j'ai eu recours. Je suis convaincue que c'est un remède infaillible."

Durables, brillantes et distinguées sont les couleurs des teintures Diamond. Un paquet suffit pour teindre de 1 à 4 livres pesant d'effets, seulement 10 centins pour chaque couleur.

DÉCADENCE DE L'HOMME.

La faiblesse nerveuse, la dyspepsie, l'impuissance, la débilité sexuelle sont guéries par le *Rénovateur de la santé de Wells.* [illegible]

Dysenteries et des [illegible] proviennent des eaux. Les *Curateurs des Cors de Holloway* sont le remède qu'il faut employer.

Remède de Shiloh contre la Catarrhe.

C'est un remède merveilleux pour la guérison de la Catarrhe, la Diphthérie, du Cancer de la Bouche et [illegible]. Chaque bouteille est [illegible] très ingénieux pour le traitement de ces maladies. Prix de la bouteille, 50 cts. En vente chez [illegible] Vallée, [illegible] rue [illegible] [illegible] chez [illegible] Gervais & Frère, [illegible] rue St-Pierre.

LE COMPOSÉ VÉGÉTAL
DE
LYDIA E. PINKHAM

Est un spécifique assuré
Pour toutes les douleurs, faiblesses communes à notre meilleure population féminine.

Médecine pour les femmes. Inventée par une femme. Préparée par une Femme.

La plus grande découverte médicale depuis l'origine de l'Histoire.

Il ranime l'humeur [illegible] de la vigueur aux [illegible] [illegible] fermeté [illegible] [illegible] du commencement [illegible].

Les médecins en font usage et le prescrivent volontiers.

Il prévient l'évanouissement, la flatuosité, détruit l'insatiabilité des stimulants, et fait disparaître les faiblesses d'estomac.

Cette tendance à marcher la tête basse qui cause de la douleur, de la pesanteur et des douleurs dans le dos est toujours [illegible] par son usage.

Pour la guérison des maladies des rognons chez l'un et l'autre sexe, ce composé est sans rival.

Le Purificateur du Sang de LYDIA E. PINKHAM détruira tous les [illegible] des humeurs dans le sang, et [illegible] système de l'homme, de la femme [illegible] l'enfant. Insistez pour que [illegible] bien en [illegible].

Le Composé Végétal et le Purificateur du Sang sont préparés aux Nos 233 et 235 Western Avenue, Lynn, Mass. Prix [illegible] $1. Six flacons pour $5. Envoyés par la malle sous forme de pilules, [illegible] sur réception du prix, $1 la boîte [illegible] que. Mad. Pinkham répond [illegible] toute lettre demandant des [illegible] Mettez dans l'enveloppe un timbre [illegible] [illegible]. Demandez [illegible] CANADIENS.

Aucune famille ne [illegible] PILULES pour le foie [illegible] nam. Elles guérissent [illegible] constipation [illegible] du foie. 25 cents la boîte.

En vente [illegible]
2 novembre 1882

LE KIDNEY-WOR[illegible]

EST UN REMÈDE CERTAIN

Contre toutes les maladies [illegible]

DU FOIE.

Il agit d'une manière [illegible] sur cet organe [illegible] [illegible] la sécrétion [illegible] de la bile, et [illegible] [illegible] libres [illegible] [illegible] de se décharger [illegible] ouvertes et régulières.

La Malaria. [illegible] la Malaria [illegible] avec le [illegible] dyspepsie ou constipation, le *Kidney-Wort* vous guérira [illegible] rapidement.

Le printemps [illegible] le système chacun devrait prendre [illegible].

Le [illegible]. Prix $1.00.

TELEGRAPHIE.

ANGLETERRE.

Liverpool, 14.—James McDermott, de Brooklyn, a été traduit en cour aujourd'hui comme témoin. Il a été renvoyé en prison après avoir donné sa déposition. La preuve faite tend à démontrer qu'il aurait été vu avec Dalton, examinant plusieurs édifices publics.

Liverpool, 14.—Le lord juge en chef [illegible] est parti pour New-York [illegible].

Londres, 14.—673 décès cholériques ont eu lieu en Egypte lundi, 6 au Caire.

Londres, 14.—Aux Communes ce soir les projets de lois de faillite et de la [illegible] nationale ont subi leur troisième lecture. Celui des tramways en Irlande a subi sa deuxième lecture.

La Chambre a décidé que £100,000 sterling de l'excédant provenant du fonds des églises seraient appliquées aux besoins de l'émigration.

Trevelyan a consenti à la proposition de Parnell que la moitié de cette somme soit consacrée aux besoins de l'émigration et que le montant promis aux émigrants dans certains cas, soit élevé jusqu'à huit louis par tête d'émigrants.

Les journaux français continuent à publier les rapports non confirmés de nouveaux troubles en Espagne.

Le *Telegraph* prétend que les généraux Martinez et [illegible] Campos sont à la tête du mouvement révolutionnaire.

[illegible]

On rapporte que l'ambassadeur espagnol aurait demandé au gouvernement français de forcer Zorilla à vivre dans une ville spécialement désignée, si on lui permet de vivre encore en France.

Londres, 15.—Les déposants dans les petites banques d'épargnes, mécontents d'être dans l'impossibilité de retirer leur argent à demande, ont brisé les bureaux de la banque. La police a refusé d'intervenir.

Londres, 15.—[illegible] décès causés par le choléra ont eu lieu en Egypte mardi.

Un correspondant de Dublin dit qu'il a été informé que James Carey, au commencement de [illegible] envoyé deux hommes à Londres pour assassiner Forster, secrétaire en chef d'Irlande. Ces deux hommes manquèrent du courage nécessaire pour exécuter ce projet infâme.

[illegible]

et que plusieurs personnes auraient été tuées.

Londres, 17.—Une dépêche reçue de Namdinh dit que les troupes françaises ont fait une sortie le 7 du courant et qu'ils ont attaqué les forts annamites. L'ennemi a abandonné la place, en désordre les canons étant traînés par des éléphants. Pertes des français : 2 tués et 6 blessés. Les pertes de l'ennemi sont considérables.

Le *Fulda* et le *Bothnia* sont arrivés ici.

Le gouvernement a demandé à la Russie des explications à propos de l'expulsion d'un juif venant d'Angleterre le 15 août courant.

La chambre des Communes est toujours en session. On a siégé jusqu'à six heures ce matin. Harrington a été très violent.

La grève continue, 20,000 personnes la supportent.

L'ambassade Siamoise qui se rend en Angleterre et aux Etats-Unis est partie de Singapore mardi. L'ambassade comprend deux princes du sang, quatre princesses, quatre attachés d'ambassade, quatre suivant.

Huit cents tisserands se sont mis en grève parce qu'on a refusé d'augmenter leurs gages.

Londres, 17.—Forster, ex-secrétaire d'Irlande, dans un discours qu'il a fait à Devonport, hier après-midi, a fait ressortir la nécessité absolue d'une émigration pour l'Irlande. Il s'y trouve des milliers de cultivateurs désirant aller dans un pays où il leur serait permis de vivre sans être persécutés. Il a approuvé le projet d'émigration du gouvernement.

Aux Communes, cette après-midi, Dodson, chancelier de l'Echiquier a dit que c'était un fait que la maladie de la bouche et du pied chez les bestiaux avait été importée d'Angleterre en Amérique.

Les bestiaux canadiens atteints actuellement de cette maladie à Bristol l'ont attrapé à Liverpool en étant mis en contact avec des bestiaux malades venant d'Irlande.

La clause du bill des tramways d'Irlande accordant 50,000 louis pris sur le reliquat du fonds des églises destiné à l'émigration, a été adoptée.

Londres, 17.—433 décès cholériques ont eu lieu en Egypte jeudi et [illegible] au Caire. 202 personnes sont mortes du choléra à Bombay la nuit dernière.

Le bill des tramways en Irlande a été adopté en comité des Communes ce soir.

Un correspondant de Berlin contredit la nouvelle que Sargent, ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, ait [illegible] sa charge.

Il est actuellement en France et il retournera en Allemagne en septembre prochain.

Un correspondant de Madrid dit que l'empire du Maroc a consenti à payer les réclamations italiennes et que l'Italie retirera sa flotte du Maroc.

[illegible]

Liverpool, 19.—Sa Grandeur Mgr Roger Bede Vaughan, archevêque catholique de Sydney, Nouvelles Galles du Sud, est décédé subitement ici.

William Wirt Sykes, consul des Etats-Unis à Cardiff, est mort samedi.

Londres, 19.—La barque *Wealthy Pendleton*, appartenant à Searsport, Mén., est sombrée. L'équipage a été débarqué à Pernambuco.

FRANCE.

Paris, 14.—Le *Bulletin des Halles* dit que la récolte de froment en France cette année sera de [illegible] d'hectolitres, contre 104 à 105 millions d'hectolitres, moyenne de chaque année depuis 1872.

Paris, 14.—Les républicains ont maintenant une majorité dans [illegible] districts électoraux pour les Conseils Généraux. Ils l'ont même emporté en Corse et dans le Morbihan.

Paris, 15.—Le commandant de l'escadre française a commencé les opérations contre Hué en opérant de [illegible] de Tourane, à l'entrée de la rivière à trois lieues de distance. [illegible] les troupes qui [illegible] à cause des navires [illegible]. Le siège de Hué [illegible] probablement le 20 du courant.

On rapporte que [illegible] arrivé en cette ville.

Campenon [illegible] ministre de la guerre [illegible] pour avoir permis la désorganisation de Tunisie. [illegible] offert la charge [illegible] l'intention de l'accepter.

Toulon, 15.—[illegible] des recrues sont parties pour le Madagascar aujourd'hui.

Paris, 16.—Dans les sept premiers mois de la présente année, les importations en France ont augmenté de cent quarante-huit millions de francs, comparativement à la même période l'année dernière.

Les exportations ont diminué de [illegible] millions de francs.

L'augmentation dans les importations vient de la grande demande [illegible] les produits étrangers.

La diminution dans les exportations provient de la diminution dans la fabrication des produits [illegible].

Le gouvernement a décidé de [illegible] le [illegible] Bonnal [illegible] déclaré qu'il avait [illegible] dépêches, sans prévenir [illegible].

Les forts à l'entrée de la rivière, Hué ont dû être pris hier et ils le seront aujourd'hui.

—Toulon, [illegible] la Seine [illegible].

Paris, 16.—[illegible] Hué et [illegible] en même temps.

Paris, 17.—On rapporte que de nouveaux troubles ont eu lieu dans le voisinage de [illegible].

[illegible]

Berlin, [illegible] a eu lieu hier soir. Il a été réprimé promptement.

On dit que la Chine fait construire deux grands transports de guerre en fer à Kiel.

Berlin, 14.—Une demande pour l'arrestation de Zorilla a été approuvée par les puissances y compris l'Allemagne.

Berlin, 15.—La correspondance Provinciale organe semi-officiel dit que la réunion des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche est une nouvelle garantie que les relations amicales se continueront entre l'Allemagne et l'Autriche.

Berlin, 16.—Les membres de la légation Chinoise disent que la Chine fera plutôt la guerre que d'abandonner la souveraineté du Annam.

Berlin, 17.—L'Empereur a souscrit cinquante mille marcs pour les victimes du tremblement de terre d'Ischia.

Berlin, 17.—Von Treskow, commandant des troupes à Schleswig Holstein en recevant une députation aujourd'hui a dit que les raisons motivant le rappel des troupes des forteresses peu importantes étaient en vue de fortifier la frontière de l'Est.

Il est probable qu'une nouvelle loi encore plus rigoureuse que l'ancienne contre les socialistes, sera présentée au parlement sous peu.

Caire, 16.—Soixante-deux décès causés par le choléra, hier à Alexandrie, 50 [illegible].

Décès causés par le choléra, hier, [illegible].

Alexandrie, 16.—Le Khédive [illegible] a visité les hôpitaux. [illegible]

[illegible]

ESPAGNE.

Madrid, 14.—[illegible]

[illegible]

lence aujourd'hui. La foule l'a acclamé chaleureusement à son départ.

Les autorités affirme que des bandes d'insurgés en Catalogne ont été dispersées.

Madrid, 19.—La foule a vivement acclamé le Roi à son arrivée à Valence et tout le long de la voie du chemin de fer à partir de Madrid.

Le Roi a assisté à un *Te Deum* chanté dans la Cathédrale et a reçu les troupes ensuite.

Il se rend lundi à Barcelone.

Madrid, 19.—La paix a été rétablie dans toute l'Espagne. Les corps de gendarmerie sont retournés à leurs diverses postes.

Les autorités font des perquisitions pour découvrir les causes de la rébellion.

Certains papiers trouvés en la possession des insurgés de l'armée du Nord prouvent qu'une société maçonnique influençait l'armée depuis 1876.

Parmi ces documents se trouve une circulaire émise par la junte de Paris au sujet de la formation d'une dynastie de la gauche.

Il avait été décidé que le premier soulèvement aurait lieu en 1876 et l'autre en 1881.

Valence, 19.—Le roi a reçu aujourd'hui une députation du club conservateur. En réponse à l'adresse qui lui a été présentée le roi a dit qu'il lui était des plus agréable de recevoir cette députation, car il savait que ce club [illegible] avait été formé, non parce qu'il était menacé [illegible] le trône, mais en vue de lui [illegible].

Le gouvernement [illegible]

[illegible]

La misère

[illegible]

Grâce à un contre-poison énergique qui lui a été administré, cette pauvre femme est hors de danger.

La peine du fouet ne fait pas peur à tous.

Un vieillard, de 60 ans a poursuivi jeudi, à Montréal, une jeune fille de 10 à 12 ans, lui offrant des billets de banque qu'il tenait dans sa main ; on parvint à arrêter enfin le vieux fou qui avait sur lui $100.

Nous attendons des détails.

...urd'hui.—La foule l'a acclamé ...sement à son départ.
...rités affirme que des bandes ... en Catalogne ont été disper...

...19.—La foule a vivement ... Roi à son arrivée à Valence ... long de la voie du chemin de ... de Madrid.
... assisté à un *Te Deum* chanté ...thédrale et a reçu les troupes ...
... lundi à Barcelone.
...19.—La paix a été rétablie ... l'Espagne. Les corps de ... sont retournés à leurs ...
...rités font des perquisitions ... avoir les causes de la rébel...

... papiers trouvés en la posses... ...surgés de l'armée du Nord ... qu'une société maçonnique ... l'armée depuis 1875. ... ces documents, se trouve une ... mise par la junte de Paris ... la formation d'une dynastie ...he.
...té décidé que le premier sou... ...urait lieu en 1878 et l'autre ...

...19.—Le roi a reçu aujour... ...députation du club conserva... ...réponse à l'adresse qui lui a ...sentée, le roi dit qu'il lui ... agréable de recevoir cette ... car il savait que ce club ... avait été formé, non parce ... pour le trône, mais ... à y monter.
... Paterno en infor... ... députation des planteurs ... protesté contre les derniers ...

...épondit que la loyauté des ...rières ... mitiger les ... auraient causé les der...

... à la députation qu'il fera ... pouvoir pour rendre l'Es... ...e et prospère.
... les ministres ont décidé ... ... et la sus... ... privilèges constitutionnels ...ur du roi.

... Bordeaux institutrice de ... Parrot, ... de ... ...

... mis en ... pour ... ... dans la ... de ...

...n et efficace.

... la misère

... ... plus ...

... ... contre-poison énergique ... administré, celle qui ... ... de danger.

... fois ne fait pas ...eur à tort.

..., de 60 ans, poursuivi ...réal, une jeune fille de ... lui offrant des billets de ... tenait dans sa main ; au ... ter enfin le vieux fou qui ... $100.
...dons des détails.

LA CULOTTE DÉCHIRÉE.—...

[illegible]

FEUILLETON DU *CULTIVATEUR* 16

LES MISÉRABLES DE LONDRES

DEUXIÈME PARTIE

(SUITE.)

—Oui, le fils, continua Forster. Vous avez oublié cela au milieu des désordres de votre vie, et quoi que vous disiez tout à l'heure, peut-être même à cause de ce que vous avez dit, je ferai remonter ma vengeance jusqu'au vieillard dont vos déportements ont empoisonné la vie, et pour lequel je n'aurai pas plus de pitié qu'il n'en a eu pour moi !...

Forster s'exaltait en parlant ; sa poitrine sifflait, son œil s'injectait de sang, ses poings se crispaient...

—Écoutez, John Blick, poursuivit-il, vous ne le savez pas, sans doute ; votre père est considéré dans la Cité ; il a changé de nom, et celui qu'il porte aujourd'hui est honorable ; tous ceux qui l'entourent ignorent quelle honte son fils lui prépare... eh bien... c'est moi qui le dirai, entendez-vous ? c'est moi qui le crierai par toute la ville, à tous les carrefours... et le nom de Styler sera honni et méprisé à l'égal du vôtre que vous portez vous-même !

Le vieillard aurait continué longtemps encore sur ce ton, si en ce moment, un bruit ne s'était élevé à quelque distance, et si un [illegible] n'était accouru en toute hâte et n'avait détourné son attention.

C'était l'agent de la *detective police*.

—Nous vous attendions ! dit Forster, en quittant Dick-Mur pour aller à sa rencontre.

Mais l'agent, au lieu de répondre à Forster, s'était dirigé vers le prisonnier, et d'un revers de sa main avait fait sauter le chapeau qui lui couvrait le visage.

—Que faites-vous ! s'écria Forster à ce geste inattendu.

—Qui donc croyez-vous avoir pris ? répondit l'agent.

—John Blick, pardieu !

—Vous en êtes sûr ?

—Sans doute.

—Vous l'avez vu !

—Je lui ai parlé !

—Eh bien, regardez, monsieur Forster, et dites-moi si, à part les vêtements, celui-ci a rien du coquin que nous cherchons.

Forster se baissa et se releva avec un cri de rage.

—Dick-Mur ! [illegible]

—Moi-même, répondit ce dernier d'un ton goguenard.

—Mais John Blick !

—Parti...

—Oh ! nous l'rattraperons.

—Je ne crois pas...

Forster [illegible] son crâne chauve.

—Malheur ! malheur ! murmura-t-il avec violence... mais c'est donc le diable que cet homme ?

—Si ce n'est le diable, reprit l'agent, c'est assurément un de ses plus habiles suppôts.

—Et où est-il ? insista Forster.

—Bien loin, probablement.

—Et comment le reprendre ?

—Nous allons y réfléchir.

—Quand nous le tenions !... quand nous n'avions qu'à l'embarquer pour Newgate... le misérable !

—Qu'allons-nous faire cependant de celui-ci ?

—Eh ! que m'importe ce Dick-Mur ! reparti Forster, hors de lui ; c'est John Blick... qu'il nous faut... C'est lui que je veux retrouver à Londres... je l'ai juré... j'ai promis cette proie à ma vengeance... et je veux que son père le voie pendre.

—Des ordres vont être donnés à la gare du chemin de fer.

—C'est cela.

—[illegible] habiles.

—J'irai moi-même.

—Mais vous ne pouvez être partout.

—J'y serai, monsieur... partout... à toute heure, quoi qu'il arrive... entendez-vous !... Ce misérable m'a volé mon honneur ; il a brisé ma vie, voué ma vieillesse à la honte, tué mon pauvre enfant peut-être... et vous voulez que je me repose... que je ne m'empare pas de lui... que je ne le livre pas au bourreau...

—Oui... oui, partons... éloignons-nous !

Puis, entraînant son interlocuteur à quelques pas, et lui désignant du geste Dick-Mur qui écoutait impassible cette scène étrange :

—Quant à celui-ci, ajouta-t-il à voix basse, laissez-le aller en liberté.

—Y pensez-vous ? se récria l'agent.

—J'y pense beaucoup... monsieur... Laissez-le aller, vous dis-je ; seulement, faites-le surveiller de loin par un de vos hommes... Dick-Mur, est l'âme damnée de John Blick, et avec son flair de bandit il ira tout droit où il saura le retrouver.

—Vous avez peut-être raison.

—J'ai certainement raison.

—Eh bien, venez... en ce cas... et ne tardons pas à prendre toutes les précautions que nous commande la situation.

Sur ces mots, ils s'éloignèrent et disparurent bientôt à l'angle de la rue.

Quand Dick-Mur les eut vus disparaître, et qu'il se fut convaincu que nul ne pouvait l'épier, il se releva d'un brusque mouvement, et se prit à rire aux éclats, en se tournant vers l'arbre derrière lequel Falkand se tenait toujours caché.

—Eh bien, capitaine, dit-il avec [illegible] que le coup réussira [illegible] toutes vos espérances !

Mais il se tut presque aussitôt.

Derrière l'arbre rien n'avait bougé... et pourtant il ne pouvait s'y tromper... il était bien certain que Falkand était là...

Il fit un pas...

Et, tout en le rejoignant, il arriva à l'arbre.

Le capitaine y était toujours.

Droit... immobile, les bras croisés sur sa poitrine, le front penché vers le sol...

Dick-Mur le toucha de la main.

—Eh bien, capitaine, lui dit-il, d'un ton [illegible], vous ne reconnaissez donc pas votre fidèle Dick-Mur ?

Falkand tressaillit, et se tourna lentement avec une sombre énergie.

—Styler ! balbutia-t-il à voix basse... Styler !... Oh ! que se passe-t-il donc en moi ?

Puis, étreignant sa poitrine de ses deux mains puissantes.

—Dick-Mur, dit-il avec une résolution soudaine... il faut que nous partions pour Londres.

—Quand vous voudrez, capitaine.

—Cette nuit même.

—A l'instant si vous le désirez.

—Viens, mon ami... viens... car c'est là, c'est à Londres seulement que ma destinée doit s'accomplir !...

IX

HÉLÉNA STYLER

[illegible] Paris, de Georges et Ophélia, Héléna arriva de bonne heure, à la place qu'elle occupait dans les bureaux de son père ; puis elle ouvrit un registre, et s'assit, comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé.

Elle était pâle, cependant ; on devinait à ses yeux dont les paupières étaient [illegible], qu'elle avait dû passer une partie de la nuit, et quand elle prit place à son bureau, il était facile de voir qu'une préoccupation profonde pesait sur sa pensée.

Elle ouvrit son registre, mais elle n'y jeta pas un regard ; elle prit une plume, mais elle n'écrivit pas.—Elle resta ainsi quelques secondes, absorbée [illegible], tirant un cordon de soie qui correspondait à une sonnette, elle appela un garçon de service qui se hâta d'accourir.

—Miss a appelé ! dit ce dernier, en s'inclinant.

—Oui, mon ami, répondit la jeune fille.

—Que désire miss ?

—M. Williams Patrick est-il venu, ce matin ?

—Oui, miss.

—Et il rend, en ce moment, ses comptes à son supérieur ?

—En effet.

—Eh bien !... quand il aura fini... vous lui direz que je l'attends... et vous le prierez de venir me trouver.

—Miss n'attendra pas longtemps, répondit le valet, car il n'y a qu'un instant, M. Williams se disposait à partir.

—En ce cas, ne perdez pas de temps, allez.

Le garçon se retira, et cinq minutes après, Williams pénétrait dans le bureau d'Héléna. Les deux jeunes gens ne s'étaient pas revus depuis qu'ils s'étaient rencontrés chez la duchesse de Durham, et si Héléna avait cruellement souffert de cette séparation, Williams ne portait pas en lui-même, une douleur moins profonde, ni moins déchirante.

Il était pâle aussi ; depuis deux jours, il n'avait pas fermé l'œil ; il avait pleuré et prié, et, dans l'impasse où il était enfermé, il avait vainement cherché une issue qui satisfît en même temps son amour et son honneur !

Et puis, il souffrait encore des violences de son père, et de la haine que le vieillard exhalait contre le père d'Héléna ; il craignait tout de sa colère, et il avait été contraint de contenir dans son cœur déjà bien brisé, cet amour qui ne demandait qu'à faire explosion.

Quand Héléna le revit, elle fut frappée de l'altération de ses traits, et elle songea qu'elle présentait elle-même sur son visage les mêmes symptômes d'abattement et de souffrance, elle eut [illegible] et lui tendit la main, par un mouvement spontané.

—Williams, lui dit-elle, d'un ton tendre et doux, nous sommes bien malheureux l'un et l'autre, et nous avons besoin que notre [illegible] mutuelle confiance, pour vivre encore et espérer en l'avenir.—Pour moi, mon ami, j'ai bien réfléchi à notre situation, et malgré les épreuves [illegible] des jours derniers, je n'ai rien perdu de mon courage.

—Ah ! vous êtes plus vaillante que moi, répondit Williams.—Je souffre, et je ne vois partout qu'obstacles et désespoir.

—Il importe cependant que nous prenions une résolution.

—C'est ce que j'ai fait.

—Vous !

—Je suis partie.

—Comment !

—Si je restais à Londres, je vous l'ai dit, je serais trop malheureux, et j'ai peur de moi.

—Vous m'aimez, cependant, Williams ?

—Oh ! plus que ma vie.

—Et vous voulez fuir !

—Héléna... c'est peut-être plus pour vous encore que pour moi-même.

La jeune fille eut un sourire singulier.

—Vous ai-je donc [illegible] mes projets ! dit-elle, avec un geste résolu.

—Non, sans doute.

—Avez-vous le droit de suspecter ma sincérité ?

—A Dieu ne plaise.

—Eh bien ! laissez-moi le soin d'agir comme je l'entends, mon ami, et croyez, que nous n'aurons ni l'un ni l'autre à nous en repentir.

—Mais que voulez-vous donc faire ?

—La seule chose qui soit sensée, la seule qui soit possible.

—Laquelle ?

Héléna jeta un regard autour d'elle, pour s'assurer qu'on ne pouvait l'entendre, et baissant la voix :

—Williams, dit-elle, voulez-vous de moi pour votre femme ?

—Que dites-vous !

—Répondez.

—Ah ! devant Dieu, Héléna, je jure que ma vie n'a pas d'autre ambition.

—Je le pensais.

—Mais vous savez bien que c'est impossible.

—Peut-être...

—Quel est votre dessein ?

—Demain, Williams, vous vous trouverez de bonne heure au coin de *Fleet Street*, et vous m'y attendrez.

—Seul ?

—Vous prierez M. Balcam de vous accompagner.

—Mais je [illegible]...

—Ne cherchez pas, mon ami ; demain, je vous expliquerai tout, et en vous disant ce que je veux faire pour votre bonheur, vous comprendrez ce que vous devez faire pour le mien.

—A demain donc, Miss.

—A demain, Georges.

Et ils se séparèrent, Williams fort intrigué, Héléna en proie à une préoccupation qu'elle eût vainement essayé de dissimuler.

C'était l'heure du déjeuner, elle se rendit dans la salle à manger, et y trouva son père qui était arrivé plus tôt que de coutume.

Ils s'assirent l'un devant l'autre, et pendant quelques minutes, aucune parole ne fut échangée entre eux.

M. Styler était triste, Héléna était soucieuse.

Ils subissaient l'un et l'autre l'influence d'une préoccupation évidente, et ils n'osaient prendre la parole ni rompre le silence.

Enfin M. Styler releva le front :

—Héléna, dit-il tout-à-coup, d'un ton affectueux et doux, te voilà bien silencieuse ce matin.

—Et vous aussi, mon père, répondit la jeune fille.

—Oh moi ! cela s'explique.

—Comment ?

—Il s'est passé tant de choses, depuis quelques jours.

—Vous avez raison.

—Tu y penses aussi ?

—Je ne pense qu'à Williams, mon père.

—Le fils de Patrick.

—Il est si malheureux !...

M. Styler ne répondit pas, il repoussa son assiette, et détourna ses regards. Puis, faisant un effort sur lui-même :

—Mon enfant, reprit-il, j'ai une grande nouvelle à t'annoncer.

—Laquelle donc ? fit Héléna, en dressant l'oreille.

—Je quitte les affaires.

—Que dites-vous ?

—C'est un parti extrême, mais il n'y avait pas à hésiter.

—Et ce sera bientôt ?

—A la fin du mois.

—Mais nous sommes le 15.

—Le plus tôt sera le mieux.

—Et que comptez-vous faire après avoir cédé votre maison ?

—Nous irons vivre à la campagne.

—Bien loin ?

—En Irlande.

Héléna pressa son mouchoir sur ses lèvres pour ne pas éclater ; M. Styler s'aperçut de ce mouvement, et son cœur s'émut.

—Tu souffres ! dit-il aussitôt avec un touchant intérêt.

—Nullement, mon père, répondit courageusement Héléna.

—L'air de la campagne te sera salutaire.

—Je le crois.

—Alors, tu penses que je fais bien ?

—Tout ce que vous faites est bien fait, mon père, et je vous suivrai partout où il vous plaira de me conduire.

Le ton résigné dont ces mots étaient dits frappa M. Styler, et il regarda sa fille.

—Héléna, lui dit-il... tu me caches quelque chose.

—Eh ! que pourrais-je vous cacher, à vous [illegible] que je porte en moi ! répondit la jeune fille.

Un silence succéda à ces paroles.

Il y avait des larmes dans la voix de l'enfant ; il y avait des larmes dans les yeux du père.

Cette scène contenue était poignante, un seul mot pouvait les faire éclater tous les deux en sanglots... et chacun s'efforçait de dissimuler ce qui se passait dans son propre cœur.

M. Styler s'approcha de sa fille et lui prit la main :

—Héléna, lui dit-il, d'une voix qu'il avait beaucoup de peine à contenir, écoute-moi, mon enfant, et comprends-moi tout entier.—Ma vie a été soumise à de rudes épreuves, tu ne le sais pas... et, aujourd'hui je suis, à la veille de voir s'écrouler l'échafaudage sur lequel j'avais placé l'espoir de ma vieillesse.—J'ai eu deux fils, Héléna, tu ne peux te rappeler cela, tu n'étais pas née encore... C'étaient deux beaux enfants, que Dieu m'avait donnés à deux années de distance, et qui firent la joie des premiers temps de mon mariage ; ils étaient ardents et forts tous les deux, et quand je les voyais reposer sur le sein de leur mère, [illegible] et les regards pleins d'amour, je croyais parfois que le ciel m'avait envoyé une faveur exceptionnelle, et je m'estimais comme l'homme le plus heureux du monde.—Les grandirent !—Ils étaient tous deux également beaux, mais mon cœur avait déjà fait un choix entre eux, et c'est là sans doute, c'est cette préférence coupable dont l'avenir s'est chargé de me punir.

—Que dites-vous ! interrompit Héléna.

—Tu auras des enfants un jour, ma fille, poursuivit le vieillard, avec un profond soupir.—Eh bien ! aime-les tous également ; ou du moins, renferme soigneusement dans ton cœur les préférences de ton amour.—L'un s'appelait Henri, l'autre John. Henri était doux et soumis, et il semblait ne se complaire qu'à nous satisfaire ; John, au contraire, était ardent et vif, et il ne s'effrayait ni de ma sévérité, ni des larmes que sa conduite amenait bien souvent dans les yeux de sa mère. Avec les années, ces qualités se développèrent, et malgré la tendresse dont nous les entourions, malgré les conseils et les exhortations qu'ils reçurent, il ne nous fut plus possible bientôt de douter que les deux frères nourrissaient l'un pour l'autre une de ces haines impies que la force du sang est impuissante à atténuer.

—Les malheureux !... balbutia Héléna.

—Oui, les malheureux, répéta le père.

D'ailleurs, le caractère de John se développait chaque jour davantage, et autant pour se soustraire à nos remontrances que pour se livrer à tout le désordre de ses penchants, il disparut un jour de la maison, entraînant avec lui son frère, dont la douceur ne résista pas à ce fatal exemple.

—Mais que devinrent-ils ? demanda Héléna.

—Dieu seul le sait.

—Vous ne les avez plus revus ?

—Jamais. D'ailleurs, vers cette époque, tu vins au monde, Héléna, et ta naissance ramena un peu de bonheur dans cette maison, qu'habitait depuis longtemps un morne et silencieux désespoir... Tu fus notre consolation, celle de ta mère surtout ; car moi, pour échapper à mes souvenirs terribles, je m'étais jeté avec une ardeur fiévreuse dans le tourbillon des affaires, et j'essayais de cacher à tous, sous mon apparente activité, le sombre ennui et l'amer regret qui me rongeaient le cœur. Hélas ! ce bonheur même ne fut pas de longue durée, et tu avais à peine cinq ans, quand ta bonne et sainte mère mourut. Ce fut le dernier coup, et depuis, j'ai traîné ma vie entre la crainte du déshonneur et la cruelle douleur d'avoir perdu celle qui pouvait seule devenir mon soutien au moment fatal.

—Mais je vous reste, moi, mon père ! s'écria Héléna en prenant les mains de M. Styler.

—Oui, tu me restes, mon enfant, mais, toi aussi, tu veux me quitter.

—Y pensez-vous ?

—Tu fais alliance avec mes ennemis.

—Oh ! je vous aime.

—Je le crois... j'ai foi dans ta [illegible] à ton amour ; et pourtant...

—Héléna baisa les mains du vieillard.

—Si vous saviez comme il m'aime ! dit-elle à voix basse et ardente.

—Et toi aussi, n'est-ce pas ?

—Je le lui ai dit, et ne veux pas le cacher.

—Cependant cette union est impossible.

—Ne dites pas cela.

—Jamais tu ne seras la femme du fils du vieux Patrick.

—Pourquoi cela ?

—C'est impossible, te dis-je.

—Mon père !...

—Je n'ai plus que toi, ma pauvre enfant... ton bonheur, c'est mon bonheur ; en déchirant ton cœur, c'est le mien que je déchire, et malgré cela...

—C'est donc votre dernier mot, mon père ?

—Aime-moi assez pour me comprendre.

—Vous ne [illegible], [illegible] ni par mes prières, ni par mes larmes ?

—Pauvre enfant !

Héléna se laissa tomber à genoux devant M. Styler, et levant vers lui son regard voilé de pleurs :

—Mon père, dit-elle avec un accent, [illegible] d'insister [illegible] à la suite de ceci, et quelque résolution que je doive prendre, pardonnez-moi, je [illegible] toujours combien je vous aime !

M. Styler ne répondit pas ; mais, agité d'une [illegible] émotion, il prit

dans ses mains le front de sa fille, et le couvrait de baisers et de larmes.

Le lendemain de cette scène, vers sept heures du matin, tandis que tout le monde était encore couché dans la maison de M. Styler, Héléna se leva à la hâte, jeta un manteau sur ses épaules, mit son chapeau, et gagna rapidement la porte de la rue.

Son cœur battait violemment ; elle avait la poitrine serrée, et comme il lui fallait, pour sortir, passer devant la chambre où dormait son père, elle s'arrêta un moment, prise d'une hésitation suprême.

Elle croisa alors ses deux bras sur sa poitrine, écouta à travers la porte la respiration lente et calme de son père, et, pressant ses lèvres pour ne pas éclater, elle descendit résolûment l'escalier et gagna la rue.

Williams et Balcam l'attendaient à quelques pas ; elle marcha vivement vers eux.

Puis sans prononcer une parole, elle prit le bras de Balcam, fit signe à Williams de les suivre, et se dirigea vers un square voisin.

Une fois là, elle s'arrêta et se tourna vers Williams, que ce singulier rendez-vous intriguait, et qui commençait à comprendre vaguement.

—Williams, dit alors Héléna, nous sommes tous deux dans une position exceptionnelle, et Dieu me pardonnera la résolution que j'ai prise.

—Que voulez-vous donc faire ? demanda le jeune homme.

—Vous m'avez dit que vous m'aimiez ? continua Héléna.

—Ah ! je le répète !

—Et vous êtes décidé à me prendre pour femme ?

—Eh bien !

—Eh bien, Williams, j'ai fait prévenir le ministre du temple voisin, et, ce matin, il nous unira en présence de M. Balcam.

Williams jeta un cri et saisit les mains de la jeune fille.

Mais celle-ci était [illegible] ; il importait de ne pas perdre de temps, et, après quelques explications sur le rôle que chacun devait remplir dans cette circonstance, les trois s'acheminèrent vers le temple désigné par Héléna.

Ainsi qu'elle l'avait dit, le ministre était présent, et [illegible] la cérémonie commença dès leur arrivée.

Et que nos lecteurs ne s'étonnent pas trop d'une démarche qui n'est pas dans nos mœurs, mais qui est habituelle des anglaises autorisent et dont nous pourrions citer bien des exemples.

Nous n'en donnerons qu'un seul :

En 1854, dit M. Hector Malot, à qui nous avons déjà emprunté quelques traits caractéristiques de la vie anglaise, un jeune Français [illegible] assez tard à Londres.

On l'avait introduit dans une honorable famille de négociants où [illegible] il y avait une jeune fille à marier ; [illegible] loin de son pays, son avenir [illegible] avait rapidement aimé cette jeune fille avec toute l'ardeur d'un cœur plein de tendresse.

La jeune fille [illegible] et elle lui avait promis de l'épouser.

Mais là commençait la difficulté.

Le Français était catholique. Quand il fit sa demande, le père répondit qu'il en était fort honoré, mais qu'il ne donnerait jamais sa fille à un papiste. Celle-ci pria, supplia, tout fut inutile.

Alors elle prit un parti énergique, auquel la famille et l'amant surtout étaient loin de s'attendre.

—Trouvez-vous, dit-elle à ce dernier, après-demain à quatre heures du matin dans la rue, j'aurai prévenu le ministre et nous nous marierons.

A l'heure dite, le Français vint chercher sa fiancée. A l'église, ils trouvèrent le ministre, et pour témoins le sacristain et un de ses amis.

On les maria et tout fut dit.

La jeune fille, ou plutôt la jeune femme, revint immédiatement chez elle. Et quand son père et sa mère descendirent de leur chambre, elle alla au-devant d'eux et leur dit :

—Je vous attends pour vous faire mes adieux ; je me suis mariée ce matin, et je vais rejoindre mon mari.

Les parents voulurent se fâcher ; le mariage était valable, ils se radoucirent.

Les résolutions de la nature de celle qu'avait prise Héléna ne sont donc pas rares de l'autre côté du détroit ; les ministres de la religion anglicane sont d'assez complaisants complices en pareil cas, et si les mariages qui s'accomplissent de cette manière manquent de solennité et d'éclat, ils n'en sont pas moins solides et inattaquables.

Cependant, il y avait dans ce parti extrême, auquel Héléna avait recours, une audace qui contrastait avec la douceur de son caractère, et quand elle s'agenouilla devant le ministre qui devait l'unir à Williams, quand elle mit sa main dans la main du jeune homme, et que derrière, elle ne vit pour tout témoin que la figure placide de Balcam, elle se prit à songer à son père absent et à ses frères malheureux ; un sanglot monta à sa gorge...

—Que Dieu nous bénisse ! murmura-t-elle, en tournant son regard vers son époux.

—Toute mon âme, toute ma vie sont à vous... répondit Williams, non moins ému et troublé qu'elle-même...

Puis, une fois unis, ils sortirent du temple...

Balcam se hâta de se rendre chez M. Styler ; le brave homme n'était pas de son côté sans inquiétude sur l'acte qu'il venait d'accomplir, et il songeait avec effroi que son patron ne lui pardonnerait jamais d'avoir favorisé, par sa présence, une union formée contre son gré.

Héléna et Williams n'avaient pas pensé à cela, et quand ils se trouvèrent seuls, ils furent un moment embarrassés de leur contenance et presque effrayés de leur audace.

—Williams, dit alors la jeune femme, voulez-vous m'accompagner ?

—Où désirez-vous donc aller ? répondit Williams...

—Il y a longtemps, déjà, que je ne suis allée prier sur la tombe de ma mère.

—Ah ! venez ! venez !...

Ils prirent une voiture et s'éloignèrent.

Le cimetière était loin, le trajet fut long.

Il faisait une de ces matinées brumeuses si fréquentes à Londres ; un voile de brouillard enveloppait la ville immense, et donnait au tableau un aspect de tristesse morne et sombre.

Héléna se prit à sourire avec amertume.

—C'est une triste noce que la nôtre, dit-elle, en serrant les mains de Williams dans les siennes.

—Williams l'attira doucement sur sa poitrine.

—Eh ! qu'importe que le ciel se voile, répondit-il, votre amour, Héléna, a fait de ce jour, le plus beau de toute ma vie ; et quand votre main est dans la mienne, quand je sens votre cœur battre contre ma poitrine, croyez-vous que je m'inquiète d'autre chose... il n'y a plus rien que vous pour moi dans la vie... et il me semble que mon bonheur ne doit jamais finir !...

En arrivant au cimetière, ils trouvèrent quelques pauvres qui en gardaient l'entrée, et qui leur tendirent leur vieux chapeau au bout d'un bras nu et décharné.

Héléna y laissa tomber quelques pièces de monnaie.

—Priez... pour mon père... et pour mes frères... dit-elle en passant.

Et tout le long du chemin, chaque fois qu'elle laissait tomber ainsi sa pieuse aumône, les mêmes paroles sortaient de son cœur :

—Priez pour mon père... priez pour mes frères !...

Enfin, ils arrivèrent ; Héléna quitta le bras que Williams lui avait offert jusque-là, et elle alla s'agenouiller à quelque distance...

Williams était resté debout, attendant qu'elle eût fini de prier.

LA TENTATION

Or depuis le moment où ils avaient pénétré dans le cimetière jusqu'à celui où Héléna s'était agenouillée sur la tombe de sa mère, un fait singulier s'était passé.

Un homme, que ni Héléna ni Williams n'avaient remarqué, était entré en même temps qu'eux, et les avait suivis pas à pas, le front couvert par un chapeau à larges bords et le menton caché dans les plis épais d'un long manteau.

Puis, dès qu'il avait vu Héléna s'arrêter, il s'était arrêté lui-même, et pour ne pas être aperçu, il s'était caché derrière un [illegible] qui le dérobait tout entier.

Une fois là, il avait croisé les bras sur sa poitrine et sans perdre la jeune femme de vue, il attendit.

LA MANSARDE [illegible]

L'histoire des pauvres filles qui succombent est partout la même, à peu près la même dans tous les pays du monde civilisé.

C'est le plus souvent une malheureuse enfant, qui [illegible] complet développement de sa beauté et dont le regard envieux s'enivre du luxe qu'elle voit passer à côté d'elle.

Si le chemin qui mène à la honte et au désordre offre aux malheureuses qui y mettent le pied une pente douce et facile, quels obstacles invincibles ne se présentent pas à celles qui, ayant succombé, veulent ensuite remonter la route, et se relever de l'abîme au fond duquel elles ont une fois roulé...

Il en fut ainsi de Fanny, depuis le jour où elle était revenue faible et repentante sous le toit de son père...

Certes, il n'y avait pas en elle l'ombre d'un [illegible] pensée, et [illegible] d'un regret.

Pendant les premiers moments, son [illegible] ; le [illegible] de son frère, la pauvreté [illegible] qui l'entourait, tout cela avait [illegible] comme inutile [illegible].

Elle se [illegible] presque [illegible] ses propres yeux, en se sentant aimée par deux hommes dont [illegible] avait jamais faibli...

Et elle s'était mise avec une sorte de fièvre au travail qui devait achever [illegible].

Mais que dire !...

Souvent, malgré elle, en dépit de ses efforts, les murs de sa chambre semblaient s'écrouler tout à coup ; ses vêtements se transformaient comme par enchantement, et elle se retrouvait au milieu de ce mouvement, de ce bruit, de cet éclat qui l'avaient étourdie naguère, et dont l'harmonie lui arrivait encore aussi enivrante...

Fanny eut peur d'elle-même !

Elle avait perdu l'habitude du travail ; elle avait si longtemps abandonné sa vie à l'oisiveté insouciante [illegible] se retrouvait toute dépaysée dans cette nouvelle vie qui commençait pour elle, et elle se demanda souvent avec effroi si elle aurait le courage d'aller jusqu'au bout.

Elle le voulait énergiquement cependant... et elle était bien résolue [illegible] dans [illegible] qui ne pouvait plus lui offrir. Mais elle avait à lutter contre de puissants souvenirs, et elle ne trouvait que bien peu de soutien, entre les murs de la mansarde qu'elle habitait.

Une fois déjà son courage avait été mis à une rude épreuve...

[illegible]

Son père était parti pour Paris, Williams était sorti pour quelques affaires...

Elle travaillait auprès de la fenêtre ouverte, et cherchait à chasser les mille et une pensées qui l'assaillaient de toutes parts.

En ce moment, on frappa à la porte.

Elle tressaillit.

Qui pouvait venir chez elle, à cette heure !... Nul ne savait qu'elle demeurait dans cette maison... et ni son père ni Williams n'avaient l'habitude de frapper avant d'entrer.

Elle hésita.

On frappa de nouveau...

Alors elle fit un effort sur elle-même, et, poussée par une curiosité indicible, elle dit :

—Entrez !...

La porte s'ouvrit aussitôt, et une femme entra...

Elle n'était pas jeune, mais elle n'était pas précisément vieille non plus ; elle était mise avec une certaine élégance... et en l'examinant avec attention, Fanny sentit sa poitrine battre avec force...

Elle l'avait reconnue...

C'était une de ces entremetteuses qui savent à une heure près à quel moment la vertu doit succomber, et qui emploient pour leur infâme métier toutes les ruses, tous les mensonges, toutes les promesses dont elles ont souvent [illegible] le poison.

Fanny l'avait rencontrée plus d'une fois dans le monde interlope au milieu duquel elle avait vécu, et tout son être frissonna aux souvenirs que sa présence amenait avec elle.

La femme sourit.

—Bonjour, mon enfant ; lui dit-elle [illegible]... Êtes-vous donc devenue, depuis un [illegible] ?... Je vous ai cherchée bien souvent, et c'est le hasard qui m'a mis sur votre trace.

—Que me voulez-vous ? dit Fanny, qui ne savait quelle contenance tenir.

—Ma chère enfant, je vois vous dire... votre disparition m'a [illegible] j'ai craint un malheur... que sais-je ! et j'ai voulu savoir.

—Eh bien, répondit Fanny, voici [illegible] je suis rentrée au [illegible] et je travaille... Cette vie est [illegible] et sainte, et je n'ai plus qu'un [illegible] d'oublier le passé et de [illegible] ce que j'ai été.

La femme hocha la tête d'un air [illegible].

Bonne petite ! dit-elle avec [illegible] jeune [illegible] quoi qu'il y [illegible] vous un bon petit cœur et un [illegible]... Et vous êtes heureuse [illegible] ?

[illegible]

—Vous ne regrettez personne ?

[illegible]

[illegible] d'ailleurs, vous êtes [illegible] belle et fraîche comme au [illegible] vos plus brillants succès... et [illegible] quelqu'un qui, s'il vous voyait, [illegible] bien certainement le peu de [illegible] qui lui reste...

Fanny ne répondit pas.

Elle avait [illegible] violent s'était emparé de son cœur ; elle ne savait que penser ni que dire. Elle était perdue peut-être, et, cette fois, pour jamais !...

Mais ce ne fut qu'un éclair... elle avait été trop malheureuse, elle souffrait trop cruellement du passé pour vouloir jamais y retourner, et, repoussant tout à coup l'écrin qu'on lui offrait :

—Non ! non ! dit-elle avec énergie, ce n'est pas mon bonheur seul que vous me demandez ; mon bonheur, c'est celui de mon père, celui de mon pauvre et bon Williams... et jamais je ne remettrai le pied dans cette voie de honte et d'infamie...

—Vous refusez ! dit la femme d'un air de dépit.

—Sortez ! sortez ! vous dis-je... et si vous tentez encore de pénétrer dans cette demeure... c'est mon frère qui vous recevra, je vous le jure...

Fanny était allée ouvrir la porte ; la femme partit sans essayer de nouvelles tentations.

Il y avait quelques jours que cette scène s'était passée, et Fanny était encore une fois seule.

C'était le matin.

Elle travaillait avec courage... sans lassitude, et la satisfaction du devoir accompli remplissait son cœur.

Elle avait presque oublié la visite de

l'entremetteuse, du moins, elle n'y pensait plus...

Comme quelques jours auparavant, on frappa à la porte.

Et toutes ses craintes lui revinrent.

Mais la porte était fermée, et le danger était à moitié conjuré.

—Qui est là ? demanda-t-elle, en prêtant l'oreille.

—Ami !... répondit une voix d'homme.

Fanny se releva étonnée.

—Mais votre nom ! dit-elle encore.

—Vous ne le connaissez pas.

—Enfin, que voulez-vous ?

—J'ai quelque chose à vous dire... une prière à vous adresser...

—A moi !

—A vous, Fanny..., et je puis ajouter que c'est dans l'intérêt de votre frère Williams que je me présente.

Fanny se hâta d'ouvrir sur ses paroles, et un homme entra.

La jeune fille jeta un cri à sa vue, et recula instinctivement de quelques pas.

C'était Falkand.

Il s'empressa de la rassurer du geste.

—Vous me connaissez, mon enfant !... dit-il après quelque hésitation.

—Mais... sans doute... Je ne sais... balbutia Fanny, on m'a parlé de vous... Williams...

—Votre frère !... Soit... Vous savez qui je suis... mais on a pu se tromper en vous parlant de moi... et, d'ailleurs, c'est un intérêt puissant qui m'amène auprès de vous.

—Quel intérêt, demanda Fanny.

—D'abord, poursuivit Falkand, j'ai appris, il y a quelques jours, que votre père avait été victime d'un vol considérable.

—C'est vrai.

—Eh bien, cette somme dont on l'a dépouillé... je viens la lui rendre.

—Vous !

—La voici.

—Mais est-ce bien possible !...

Falkand tendit à Fanny un portefeuille gonflé de bank-notes.

La jeune fille n'en pouvait croire ses yeux, et elle hésitait à le prendre.

—Et maintenant, poursuivit Falkand, écoutez-moi, mon enfant : votre frère, m'a-t-on dit, aime miss Héléna Styler !

—En effet, répondit Fanny.

—Et il en est aimé !

—Je le crois.

—Eh bien, dans l'intérêt de M. Styler, dans celui de votre frère, il faut que je parle à Héléna.

—Mais quel motif !

—Un motif impérieux, que je ne puis confier qu'à elle seule.

—Et c'est ici que vous voudriez la voir !

—Ici même.

—Je doute que mon frère [illegible] telle une pareille démarche.

—Pourquoi donc !

—Williams vous connaît.

—Qu'importe.

—Il voudra savoir dans quel but vous sollicitez cette entrevue.

Falkand hésita un moment, puis, se rapprochant de Fanny :

—S'il insiste, répondit-il avec effort, [illegible] dites à Héléna [illegible] votre frère [illegible] mandée, et que je l'attendrai ici demain, vers dix heures du soir.

[illegible] que ces paroles éveillaient dans le cœur de Fanny, il se hâta de [illegible], la laissant interdite et profondément troublée.

Le soir de ce même jour, dans une misérable taverne de Wapping, une nombreuse réunion de buveurs étaient attablés, devisant de mille choses et absorbant surtout une grande quantité de pots d'ale et de porter.

Il pouvait être neuf heures.

Une épaisse fumée régnait dans la salle principale, et le lecteur retrouvera là une grande partie des personnages que nous avons déjà vus figurer au club des Misérables.

Le club avait vécu.

L'arrestation du colonel O'Connor, que l'on savait maintenant être le même que John Blitz, avait fait [illegible] dans les rangs de l'honorable [illegible] [illegible] adoptant [illegible] cieux.

[illegible] Mac-Beth, toujours aussi hargneuse et acharnée dans l'abus du gin [illegible] n'avait passé qu'elle ne pouvait s'empêcher de regretter amèrement ; le comte de Hay-Market, contre-façon prétentieuse du gentleman, qui essayait vainement de cacher sous ses haillons de grand seigneur la misère qu'il ne pouvait vaincre ; Jarvis et Rob lui-même, suivi de son fidèle Trim ; tout le personnel, enfin, à part ceux que la misère avait tués, ou ceux qu'elle avait poussés au vol et au crime.

Dans un coin obscur de la salle se groupaient quelques autres personnages qu'il est facile de reconnaître, et qui, depuis longtemps, n'apparaissaient plus au club des Misérables, mais qui n'avaient pas cessé d'entretenir des relations suivies avec quelques-uns de ses membres.

C'étaient Lupus, maître Bill, Tijak-Mur et le petit Paddy, qui allait et venait observant toute chose, se mêlant à tous les groupes ; il ne perdait rien de ce qui se passait ou de ce qui se disait.

A un moment, il s'approcha de la vieille Mac-Beth, et la tirant brusquement par le pan effrangé de son châle :

—Eh bien, la vieille, lui dit-il avec enjouement, est-ce qu'on ne reconnait plus les amis depuis que l'on a fait fortune !

Mac-Beth l'enveloppa d'un regard hébété :

—Tiens ! c'est le petit Paddy, dit-elle avec un hideux sourire.

—A la bonne heure ! fit le gamin en [illegible] sur lui-même ; vous m'aimiez autrefois !

—Et je t'aime toujours !

—Mais il y a quelque temps déjà que l'on ne s'est vu !

—C'est vrai.

—On dirait que vous avez rajeuni.

—Tu trouves !

—Vous avez quelques dents de moins, quelques cheveux gris de plus, et vous êtes encore, s'il est possible, plus déguenillée qu'auparavant...

—Hein !

—Mais c'est égal, et puisque le cœur y est...

—Mauvais garnement !

—Vous me repoussez !

—Gibier de bourreau !

—Ah ! les gros mots !

—Va-t'en !

—Ingrate !

[illegible] cette altercation avait [illegible] d'exciter les rires bruyants et ironiques de la galerie, Mac-Beth sentit la colère gronder dans sa poitrine et elle leva la main sur son interlocuteur.

Mais celui-ci était alerte et prompt à la riposte, et avant que le coup ne l'eût atteint, il se trouvait déjà à l'autre bout de la salle et faisait un geste impertinent qu'il avait emprunté aux mœurs de Paris...

La vieille poussa un grognement menaçant, s'empara du pot d'ale qu'elle venait de vider, et Dieu sait ce qui serait advenu, si, à ce moment, la porte de la salle ne s'était ouverte, et si un nouveau personnage n'était entré.

C'était Falkand.

Il était pâle, enveloppé dans les amples plis d'un manteau, et son chapeau s'enfonçait sur ses yeux comme s'il eût voulu cacher ses traits.

Malgré ces précautions, Tijak-Mur le [illegible].

Puis il le rejoignit vers Bill et Lupus.

Falkand se laissa tomber, plutôt qu'il ne s'assit, sur un siège.

Il était harassé de fatigue [illegible].

Après quelques minutes de silence, il releva enfin le front, et promenant un regard [illegible] à travers la salle :

—Eh bien, dit-il à Lupus... qu'y a-t-il de nouveau et qu'avez-vous appris ?

—Pas de chose, capitaine...

—Mais, M. Styler...

—Nous y sommes allés.

—Et qu'avez-vous vu ?

Lupus hocha la tête.

—Mauvaises affaires ! répondit-il, et je crois qu'il faut renoncer à rien faire de ce côté.

—Comment cela ?

—Il court des bruits sur la maison.

—Est-ce possible ?

—M. Styler avait été favorisé jusqu'à aujourd'hui, et toutes les [illegible] [illegible] arriver par [illegible], mais, depuis quelques [illegible] sont malheureuses.

—Explique-toi...

—Deux navires chargés d'indigo, et représentant une somme énorme, tout, dit-on, péri corps et biens au moment d'arriver à Calcutta.

—Qui a dit cela ?

—Le vieux Forster.

—Vous l'avez vu ?

—Ce soir même !

—Et il vous a dit...

—Ce que je vous répète.

Falkand se tut et passa la main sur son front.

—Ruiné ! balbutia-t-il, le regard fixe et la poitrine haletante.

Et quelques secondes s'écoulèrent au milieu d'un silence pénible et sans qu'il levât les yeux sur ceux qui l'entouraient.

Enfin, il fit un brusque mouvement et appela Paddy.

Ce dernier accourut.

Falkand semblait s'être transformé comme par enchantement ; son œil étincelait, sa taille s'était redressée : c'était le Falkand des jours d'audace et de résolution.

—Paddy ! cria-t-il avec force, tu es dévoué à ton capitaine, n'est-ce pas !

—Jusqu'à la mort, répondit l'enfant.

—Et tu feras ce que je t'ordonnerai ?

—Je ferai des choses impossibles, si cela peut vous être agréable.

—Bon !... c'est ce que [illegible]... tu m'as compris. Ecoute, tu as essayé, il y a quelque temps, de t'introduire dans la Tour de Londres ?

—A preuve que j'y ai gagné [illegible].

—Eh bien, il faut recommencer.

—Quand cela ?

—Cette nuit même.

—Cette nuit ? Soit.

—Tu sais le chemin ?

—Oh ! soyez tranquille ; je n'irai pas le demander aux policemen.

—Une fois introduit dans la Tour, tu profiteras de la nuit pour pénétrer dans la salle où sont enfermés les diamants de la couronne.

—Ce sera facile.

—Tu t'y cacheras, et tu viendras plus tard nous en ouvrir la porte !

—Vous y viendrez donc aussi ?

—Demain, pendant le jour, nous irons visiter la Tour comme de simples étrangers... Dans le trajet, nous ferons en sorte de nous égarer, et nous nous cacherons jusqu'au moment où nous irons te rejoindre.

—C'est dit.

—Tu as compris ?

—A merveille.

—Et tu feras ce que je t'ai dit ?

—Je vais commencer à l'instant même.

Et l'enfant quitta aussitôt la taverne et prit la direction de la Tour, dont il avait, déjà une fois, tenté vainement l'escalade.

Quand il l'eut vu partir, Falkand poussa un profond soupir.

—Oui... dit-il à voix basse, comme en parlant à lui-même, c'est le seul moyen ; et demain, si la fortune [illegible], tout pourra être réparé.

Et il laissa retomber sa tête dans ses deux mains.

XI

La Tour de Londres

Paddy avait fidèlement [illegible] la mission que lui avait confiée Falkand.

Paddy était un enfant déjà bien [illegible] pour son âge.

Elevé dans la boue d'une grande ville, il en connaissait tous les détours, et avait relevé de bonne heure la topographie exacte de ses principaux monuments.

Plus d'une fois, il s'était introduit dans la Tour de Londres à la suite des étrangers qui vont journellement la visiter, et s'il avait cessé depuis quelque temps de la fréquenter, c'est que le capitaine avait suffisamment occupé ses loisirs.

Mais il possédait toute [illegible].

La Tour de Londres est un des monuments les plus importants de la capitale de l'Angleterre, celui qui porte le plus fortement l'empreinte d'une grande époque, et dont l'aspect peut le mieux donner l'idée [illegible] violentes et brutales du moyen âge.

Bâtie par Guillaume le Conquérant, en l'année 1078, elle fut [illegible] [illegible] sous ses successeurs, notamment sous Richard Ier, Henri III et Edouard Ier.

Située sur la rive septentrionale de la Tamise, à l'extrémité orientale de la Cité, elle ne couvre pas moins de douze arpents de terrain.

On dirait une sentinelle redoutable, placée au bout de la ville, et chargée de veiller sur sa sécurité.

De distance en distance, sur le grand mur extérieur qui la ceint de tous côtés, sont braqués des canons qui commandent toutes les avenues ; deux portes y donnent accès en deçà du fossé qui l'entoure et qu'un pont de pierre traverse ; une troisième porte, étroite et basse, ouvre du pont de pierre dans l'intérieur.

Tout cela est sombre et donne le frisson. On sent que les malheureux prisonniers qui y entraient devaient abandonner tout espoir d'en sortir.

C'est une complication étrange de tours qui se pressent les unes contre les autres, et qui semblent disposées de manière à se prêter mainforte en cas de danger.

A droite de la porte de l'ouest, s'élève la Tour-des-Lions ; Edouard IV y faisait entretenir sa ménagerie royale.

Nous avons encore, à Paris, de pareils souvenirs, et la rue des Lions-Saint-Paul s'est élevée sur un emplacement où, jadis, nos rois de France entretenaient, à grands frais, des groupes de bêtes fauves.

Non loin de la Tour-aux-Lions, se trouve la Tour-du-Beffroi, où la reine Elisabeth fut enfermée pendant quelques mois. C'est maintenant le gouverneur de la forteresse qui l'habite.

Que de drames sanglants se sont accomplis sous ces voûtes sinistres !

Le moyen âge a été terrible dans ses violences et ses crimes... Il n'a pas plus épargné les grands et les forts que les petits et les faibles.

Rois et peuples, tous a éprouvé les coups de sa main brutale.

Voici la *Porte des Traîtres*, c'est par là que l'on amenait les prisonniers d'Etat.

A deux pas, s'élève la *Tour Sanglante*... et il est impossible de ne pas tressaillir en se rappelant que, dans l'une de ces chambres humides et pleines d'ombre ont été assassinés les deux enfants d'Edouard... par ordre de leur oncle, le duc de Gloucester.

Chaque pas que l'on fait dans cette terrible enceinte soulève une poussière sanglante.

Voici la Tour-Blanche avec ses créneaux, ses tourelles à chaque angle, [illegible] de quinze pieds d'épaisseur.

Des murs qui étouffent le sang et absorbent l'agonie !

Une fois entré [illegible], un homme était retranché du nombre des vivants ; le jour ne lui arrivait que par une longue et étroite embrasure, et il n'entendait plus [illegible] le bruit de [illegible].

C'était, par [illegible], le froid humide, le silence et la paix de la tombe !

Il y a là aussi une [illegible].

[illegible] [illegible] des princes [illegible] [illegible] [illegible] d'exercice pour les soldats qui y tiennent garnison.

C'était autrefois dans cette belle cour que se faisaient les exécutions capitales.

Que de têtes ont roulé sur le sol, à cet endroit même où nous marchons !...

Sir Thomas Howard, lord Dudley, le comte d'Essex, le comte de Leicester, le duc de Sommerset, la comtesse de Salisbury, l'évêque de Rochester...

Si les révolutions ont coûté cher à l'Angleterre, ses rois n'ont pas régné à bon marché non plus... Elle a perdu, dans les troubles et les déchirements, le plus pur et le plus riche de son sang.

Henri VIII, surtout, a été le grand pourvoyeur de la Tour de Londres, et il a tracé, durant son règne infâme, une route sanglante jusqu'à son tombeau.

Montez dans la salle d'armes de la reine Elisabeth... et visitez un à un les cinq compartiments qui s'ouvrent dans les murailles du donjon.

C'est un des plus éloquents musées que l'histoire puisse offrir à la curiosité de l'antiquaire...

Et quel enseignement, il renferme pour les générations contemporaines, que la Révolution française a arrachées [illegible] de pareilles [illegible] !

Colliers de torture, étaux, sortes de ceps qu'on mettait aux pieds des prisonniers, piques, chaînes, menottes armées de pointes de fer... tout un arsenal préparé pour la torture et la mort !

Et le billot, sur lequel furent décapitées tant de malheureuses et innocentes victimes !

Et la hache qui trancha la tête au comte d'Essex, favori de la reine Elisabeth, et de l'infortunée Anne de Boleyn !

De quelque côté que l'on tourne les regards, dans quelque coin que l'on s'arrête, tout frappe les yeux et épouvante l'imagination. Et quand, après avoir visité les différentes salles que des gardiens impassibles vous ouvrent, vous sortez enfin de cette immense bastille, la poitrine longtemps comprimée par de tels tableaux, involontairement vous respirez à pleins poumons, comme pour chasser l'air empesté de la tyrannie qui semble remplir encore ces voûtes surbaissées et ces sombres cachots !

Paddy ne connaissait pas sans doute le nom des victimes enfermées jadis dans la Tour de Londres ; c'est à peine s'il aurait pu dire quel nom il fallait donner à la Tour Blanche, et sous quel titre désigner la salle d'armes de la reine Elisabeth ; mais avec autant d'habileté que les guides officiels et vêtus comme du temps de la grande reine, il vous aurait conduit à travers le dédale de ces cours et de ces corridors, et mieux qu'eux surtout, il vous eût indiqué les souterrains par lesquels on pouvait communiquer de la Tour avec la Tamise !...

Ce n'est pas par la porte que Paddy était entré vers onze heures de la nuit, après avoir quitté Falkand.

Il avait gagné rapidement les bords du fleuve, s'était résolument jeté deux ou trois fois dans la Tamise, au risque de s'y noyer, et était ainsi parvenu dans un endroit retiré, où les barques des mariniers ne pouvaient aborder que difficilement, et où il était certain, par ce motif, de n'être pas dérangé par l'arrivée de quelque curieux importun.

Le pied des fortifications de la Tour plongeait en cet endroit directement dans le fleuve, et le mur élevé et droit, ne présentait, pour l'escalade, qu'un chemin extrêmement périlleux.

Paddy se prit à sourire, à la vue de ces difficultés, qui eussent découragé tout autre que lui, et après avoir jeté un regard à droite et à gauche, pour bien s'assurer qu'on ne l'observait pas, il commença l'ascension avec un aplomb et une sûreté de gestes, qui témoignaient non-seulement d'une longue habitude de pareils exercices, mais encore de la ferme volonté d'accomplir la mission qui lui était confiée...

Paddy était né acrobate, et il y avait en lui toutes les qualités exceptionnelles qui font les Blondin et les Léotard !...

En moins de dix minutes ; grâce aux saillies de quelques pierres et aux nombreux vides que le temps avait fait, dans le mur, il atteignait le sommet des fortifications, et pouvait entrer à l'intérieur.

Le hasard l'avait d'ailleurs favorisé au-delà de ses souhaits, car le lieu dans lequel il abordait était absolument désert, et il n'y rencontra pas la moindre sentinelle.

Le plus fort était fait...

Toutefois, il fallait encore agir avec une extrême prudence ; car, bien que l'on ne craignît pas précisément qu'il vînt à la pensée de quelqu'un de vouloir prendre la Tour d'assaut, cependant toutes les précautions y sont prises, et une garde suffisante veille incessamment sur la forteresse.

Paddy savait cela, et il ouvrait l'œil...

Il n'avait plus d'ailleurs que ce mauvais pas à franchir, car une fois dans l'intérieur de la Tour, il n'avait pas besoin de demander son chemin à personne...

Nous n'avons pas tout dit...

Paddy avait des intelligences dans la place...

A la vérité, cela ne le tenait pas très-fort au cœur, et il avait fallu cette occasion exceptionnelle, pour qu'il y pensât sérieusement.

Il y avait dans la domesticité de la Tour, une fille que Paddy avait rencontrée au club des misérables, et pour laquelle il avait eu quelques bontés !

A Continuer.

Feuilleton Littéraire

DU CULTIVATEUR

L'ACCUSÉ.

I

UN HOMME CONNU

—Voici les lettres et les journaux de monsieur, dit, d'une voix respectueuse, Zachar à son maître, Pierre Coulmiers.

Le jeune homme prit rapidement, sur le plateau d'argent ciselé que lui présentait le domestique, une douzaine de lettres, cinq journaux et deux revues.

Il décacheta les lettres avec une curiosité visible, courant vite à la signature quand les caractères de l'adresse ne le renseignaient point d'une façon suffisante. La plupart le faisaient sourire ; elles contenaient l'expression naïve d'une admiration sincère, et de tous les hommes, après le musicien, l'écrivain est peut-être celui que l'éloge caresse davantage.

Il trouvait dans ses longues pages, au bas desquelles se lisait un nom inconnu, des enthousiasmes de vingtième année qui lui réchauffaient le cœur. Parfois on lui demandait des conseils, à cet homme de trente ans, que certaines de ses productions pouvaient faire considérer comme un sage.

Souvent la critique faisant patte de velours, montrait à peine sa griffe de tigresse, mais en dépit du soin avec lequel cette critique essayait de se dissimuler, le jeune homme la sentait entrer en lui toute vive, prête à déchirer son œuvre pour en disperser les lambeaux.

Les lettres parcourues, il fit sauter les bandes des journaux, et son regard alla rapidement à l'article bibliographique. Là, comme dans la correspondance, il rencontra tour à tour l'admiration, le conseil et le blâme. De bons petits camarades qui n'avaient pu parvenir à rien, se dédommageaient de leur nullité en attaquant sa gloire.

Pierre Coulmiers haussa plus d'une fois les épaules, il roula même en boule un journal qui s'en alla grossir les papiers inutiles remplissant la corbeille placée de son bureau. Cependant après avoir parcouru les articles littéraires et les lettres amicales, il se sentit dans une disposition plus satisfaisante que triste et, renfermant les lettres importantes dans un tiroir afin d'y répondre quand il en aura le temps il frotta allègrement les mains comme un écrivain qui reprend avec joie sa tâche quotidienne. Il ouvrit un carton et en tira le premier chapitre d'un roman commencé la veille.

Pierre Coulmiers écrivit pendant deux heures, rapidement, sans rature, de toute la vitesse de sa pensée, courant comme une cavale à travers les steppes. Au moment où midi sonna à sa pendule de Boule, il ferma le cahier posa sa plume et se leva. Sa tâche de la journée était finie.

Zachar apparut de nouveau dans le cabinet.

—Un couvert de plus, Zachar ajouta une voix joyeuse.

—D'où sors-tu ? demanda Pierre Coulmiers à l'arrivant.

—Pendore était en bas de l'escalier j'ai pris ses épreuves, l'ouvrier... [illegible] voilà ! Tu déj[illegible] ; j'aurai faim aujourd'hui ! Je n'ai d'appétit que chez toi.

—Vrai ! je suis heureux de te voir dit le romancier.

—Cela me surprend, et cela me ravit toujours quand tu m'adresses des paroles semblables. A côté de toi, je suis un si piètre compagnon. C'est peut-être pour cette cause que mon affection se double de reconnaissance. Songe donc ! toi le grand, le célèbre Pierre Coulmiers, un de ceux dont les noms restent trois mois sur une affiche de théâtre et dont les romans font monter le tirage des journaux, tu daignes m'aimer un peu, moi je ne suis pas même un artiste !

—Oui, je t'aime beaucoup, répondit gravement Pierre Coulmiers. Tu possèdes, à défaut d'un talent transcendant, ce diamant si rare : un noble cœur ! Eh mon cher, je connais assez de grands hommes ! Ils pullulent dans Paris, et bientôt nous en aurons trop ! Mais des âmes honnêtes et loyales comme la tienne, des esprits archaïques qui semblent venir tout droit du quinzième siècle, cela ne se rencontre plus guère. Je suis le mouvement, toi tu restes dans une sphère à part ; j'ai la fièvre, tu me communiques ta sérénité Et puis ton nom seul me repose. Ange Paradis ! comme il semble fait pour toi !

—Non, dit le sculpteur, c'est moi qui essaie de bien aller à mon nom.

—Si l'on pouvait croire à des incarnations multiples, reprit Pierre Coulmiers, je gagerais que tu fus au moyen-âge un de ces imagiers féconds et religieux qui mettaient leur rêve dans une cathédrale et passaient leur vie à sculpter une chapelle.

—Ah ! s'écria Ange Paradis, voilà l'époque à laquelle j'aurais voulu vivre. Mon âme, mon esprit et mon cœur m'entraînent vers les choses pures. Je suis un modeleur d'images ! Hélas ! pauvres images ! mon ami. Le temps où les peuples élevaient avec enthousiasme des basiliques sur tous les points de la France est passé ! Le septicisme a tué l'art. On construit encore, on n'édifie plus. De loin, je te défie de distinguer un théâtre d'une bourse ou d'une église. C'est pitoyable et triste, mais c'est comme cela. Jadis, pour les chapelles, on éventrait des carrières afin d'en tirer des granits et des marbres ; aujourd'hui, le bois même trop cher, le plâtre et le carton paraissent suffisants. Aussi, au lieu de créer des œuvres durables, je multiplie des figures de madones, de saintes et d'anges qui vont peupler les ateliers de la rue du Frère Philippe.

—Eh mon Dieu ! répliqua Coulmiers, je ne te dirai point que tu mériterais une place à l'Institut. Tu ne feras jamais une Vierge, Bouguereau et Delaplanche, mais tu réussiras avec une grâce ingénue et charmante les types de madones et les visions angéliques. Dieu t'a fait bon, tu es donc [illegible]. Ton talent, si modeste qu'il soit, [illegible] de la valeur d'une pureté plus difficile à rendre que tu ne sembles le croire. Peut-être ignores-tu toi-même ce que tu vaux dans cette branche de l'art.

—Je n'ai pas d'ambition, dit Ange Paradis. Il me suffit d'être heureux.

—Combien gagnes-tu ?

—On me paie comme un ouvrier... [illegible] Paradis ; mes journées sont de dix à douze francs.

—Mais on t'exploite, mon ami C'est bien possible.

—Nullement. Qu'y puis-je faire, d'ailleurs ?

—Changer d'atelier.

—Je tomberai d'un mal dans un autre.

—Travaille à ton compte.

—Impossible ! la maison qui m'occupe possède une clientèle, des ateliers immenses, des magasin gigantesque. On y trouve, non pas une œuvre isolée, mais un calendrier, un martyrologe, en un mot l'assortiment. La figure de deux mètres, destinées, à des monuments, s'y réduisent en figurines d'étagère. Que je sculpte dans ma chambre, je deviendrai un jeune artiste manquant de débouchés pour ses créations. Là-bas, je suis presque un maître, des jeunes gens travaillent sous mes ordres ; j'enseigne le grand art tout en pratiquant le métier. De saints prêtres s'entretiennent doucement avec moi ; j'entends les voix pures de saintes filles consacrées au seigneur louer mes œuvres et les choisir de préférence à celles de mes camarades. Enfin, te le dirai-je quand je pénètre dans une église, il me semble que les saints de pierre et de marbre inclinent amicalement la tête, et que je suis de la maison du bon Dieu.

—Oui, tu es heureux, répondit Pierre Coulmiers, heureux de la modestie de tes ambitions, heureux des sentiments de foi que rien ne saurait détruire dans ton âme.

—Détruire ! ce mot n'est pas suffisant, Pierre, il faut dire : Atténuer. Non, cela est vrai, nulle main profane ne touchera à la croyance de mes jeunes années. Cette foi est peut-être la grande raison qui me retient dans les ateliers où je suis. Je ne t'apprendrai point que l'Institut prise avant tout les études mythologiques, et que quiconque n'a pas donné son « académie » ne saurait attendre même une mention. J'ai renoncé aux médailles ; Dieu me réserve sans doute un prix plus haut.

—Quelle leçon tu me donnes ! fit Pierre Coulmiers.

—C'est d'autant moins une leçon, dit Ange Paradis, que j'en suis sûr à cette heure ; tu n'en profiterais pas. Il faudrait une plus grande force que la tienne pour résister aux enivrement du succès qui ne se trouve qu'au théâtre où tu règne. Je devine ce que dois ressentir quand six mille spectateurs applaudissent tes créations. Heureux es-tu encore de ne jamais baser tes œuvres sur des idées fausses et de chercher l'intérêt dans des situations plus poignantes qu'immorales. Un jour viendra peut-être, et Dieu marqua ces jours-là dans les arcanes de sa miséricorde, où tu renieras tes autels encore trop profanes. Mais d'ordinaire ces grâces suivent des coups de foudre, et je t'aime trop pour te souhaiter un malheur.

Un moment de silence suivit ces parole : le déjeuner était fini et Zachar venait de servir le café dans le fumoir.

Les deux jeunes gens passèrent dans cette pièce, tendue d'étoffes arabes, se couchèrent à demi sur des divans, et Pierre Coulmiers dit à son ami :

—Zachar va te verser du moka brûlant, du vrai moka, sois-en convaincu ; des bières, pleines de cigares de toutes les provenances sont à portée de ta main ; bois et fume, le café exalte l'imagination et la fumée de tabac donne une forme à nos rêves.

Ange Paradis prit à regret une cigarette et l'alluma à un petit brasero.

—Sybarite ! dit-il à son ami, tu me pervertirais si je vivais avec toi.

—Franchement, répliqua Pierre Coulmiers, je crois plutôt que tu me convertirais.

—Et quelle date as-tu fixé pour visiter mes ateliers.

—J'irai le plus vite possible.

—Aux calendes ?

—Non, dès que je le pourrai ; tu le sais bien, je ne m'appartiens pas. Les épreuves que tu viens de me remettre ne sont pas corrigées. Mon journal attend de la copie. J'ai promis à la porte Saint-Martin un drame, dont je tiens pas encore la première scène ! Chacun de mes éditeurs réclame un livre.

—Les malheurs de la célébrité, répondit gravement Ange Paradis.

Le jeune sculpteur acheva silencieusement sa cigarette.

Il avait vingt-cinq ans, il portait à peine cet âge. Son teint très-blanc, ses cheveux d'un d'or pâle le rajeunissaient. L'œil était bleu, lacté, vivant et pur. Le nez droit, fin, d'une rare élégance. La bouche bien dessinée, trahissait la bonté et possédait la grâce du sourire. Sur le front d'Ange Paradis, aucune mauvaise pensée n'avait laissé de trace. Sa vie se lisait tout entière sur une physionomie dont la sérénité était le plus grand attrait. Le costume bleu sombre qu'il portait servait encore à faire ressortir le caractère de beauté spéciale de sa tête et s'harmonisait avec sa longue chevelure bouclée. Sa cravate, un peu lâche, laissait voir le cou bien dégagé par le col rabattu de sa chemise.

On devinait dans ce vêtement d'une coupe spéciale, une vague intention de se rapprocher du costume des maître de la Renaissance ; seulement Ange Paradis ne tombait pas dans les stupidités du rapin qui taillade ses pourpoints et s'habille à la Michel-Ange. Cette habillement seyait si parfaitement au jeune statuaire qu'on ne pouvait comprendre qu'il en revêtit un autre.

En dépit du maniement de la glaise, ses mains restaient élégantes et belles. Il les soignait, du reste, comme s'il avait cru que pour modeler ces figures célestes, il lui fallait des mains pures et blanches.

On concevait, en étudiant ce jeune homme, que Pierre Coulmiers l'aimât. La raison des contrastes suffisait presque d'ailleurs à expliquer cette attraction.

Pierre était en étudiant ce jeune homme. Ses cheveux courts, et noirs frisaient naturellement. Tout en lui révélait la vigueur de l'esprit et la force physique. Son regard avait perdu la nacre tendre faisant le charme d'Ange Paradis ; mais la profondeur de ses prunelles, l'éclair qu'elles lançaient devaient exercer une grande influence de sympathie et d'attraction. Ange Paradis plaisait [illegible] Pierre Coulmiers subjuguait, dominait. Mêmes nuances dans leur esprit ; tous deux créaient, mais l'un regardait en haut, donnant formes à ses visions rapides ; l'autre restait sur la terre cherchant le mouvement, le drame [illegible] et montrant avec toutes ses hideurs le vice dénudé, tandis qu'Ange Paradis enveloppait d'ailes d'azur et de voiles blancs, les formes éthérées de ses chérubins et de ses vierges.

Un coup de sonnette assez violent interrompit la rêverie des deux jeunes gens.

—Je me sauve, dit Ange Paradis ; au surplus je dois manquer à l'atelier. Décidément, viendras-tu bientôt ?

—Je te le promets.

—Ta main, et au revoir.

Zachar parut ; il approcha une carte.

—*Vicomte de Valmaury*, lut Pierre Coulmiers, je ne connais nullement ce nom.

—Reçois toujours ; c'est peut-être un original.

—C'est ainsi qu'on dévore mon temps.

—Bah ! fit Ange, je gage qu'il s'agit d'un affaire.

Le sculpteur disparut en adressant un dernier adieu à son ami, et le dramaturge dit à Zachar, qui attendait un ordre.

—J'ai entré au salon.

L'écrivain donna un tour rapide à sa chevelure et quitta le fumoir pour rejoindre le vicomte de Valmaury.

Celui-ci s'avança vivement vers l'auteur dramatique.

—Je vous demande pardon, monsieur, lui dit-il, de vous enlever à vos occupations, mais le motif qui m'amène servira peut-être d'excuse à mon indiscrétion. Je viens vous proposer une affaire.

Le romancier secoua la tête.

—Je crois, monsieur, dit-il que vous vous êtes trompé d'étage. M. Lesgillers, le banquier, habite au-dessus.

—Il y a affaire et affaire, monsieur, répondit le jeune homme en souriant. Celle que je viens vous offrir est complètement de votre ressort : il s'agit de collaboration.

—J'ai l'habitude de travailler seul, répondit Pierre Coulmiers

—Je le sais, monsieur ; du fond de la Bourgogne que j'habite, je sais de vous tout ce peuvent nous apprendre les journaux, les revues, les volumes de critique. Si j'avais cru trouver un homme plus justement estimé, plus célèbre, je serais allé à lui.

—Monsieur.....

—Veuillez m'écouter avec patience, et me faire la grâce de ne pas me prendre pour un fou. En ce moment, je suis tout simplement un garçon fort embarrassé. J'appartiens à une famille riche, dont presque tous les membres font partie de la magistrature. Mon refus de suivre les traditions de mes aïeux d'abord refroidi mes oncles, dont je dois hériter, puis mon père, que j'aime du plus profond de mon cœur, enfin ma mère à qui je ne saurais rien refuser. Tous me reprochent ma jeunesse gaspillée, mon intelligence inutile, et m'ont supplié de venir à Paris et de m'y créer une situation. Voilà le grand mot de la province, monsieur : aller à Paris et s'y créer une situation, comme si dans cette ville, qui n'est pas seulement la capitale de l'Europe, mais l'âme même de la civilisation, il était facile de se ménager une place et de recevoir à son tour un rayon de célébrité. Enfin, pour ne point attrister mon père, pour faire sécher les larmes de ma mère, j'ai accepté la somme assez ronde dont elle a garni mon portefeuille et je suis arrivé à Paris.

Des parents si éloignés par elles ne vous offrent pas même la chance d'un sympathie. Les amis de collège ... une parce qu'il conte trop haut, les autres parce que ... Paris peut m'offrir ... fond des lo prendre d'assaut comme le toréer saisit par les cornes le taureau qu'il veut renverser. J'ai passé bien des nuits sans sommeil, trouvant que les positions ne pouvaient être offertes, et comprenant qu'elles exigeaient un stage, et que ... que je n'avais pas le temps de le faire. Tout à coup il m'est venu une idée.

— Diable! fit Coulmiers, vous allez me la révéler? Nous ... sommes ... si généreux ; quand nous avons une idée, nous nous empressons de la garder pour nous, dans la crainte qu'on nous la vole.

— Il faut cependant que je vous la confie, reprit M. de Valmaury, vous seul pouvez me dire ce qu'elle vaut. A vingt ans on a toujours ... le plan d'un roman ou ... une tragédie en cinq actes.

...

... en dame, Pierre Coulmiers se contentait d'objets rares, purs ... Son mobilier valait deux cent mille francs. Il n'avait jamais ... autour de lui les ... l'émail ... la teinte ... rapportés de ... dont les nielles d'or ... le moyen âge. Des bijoux ... coffret avec des perles ... de Ceylan.

... un peintre ... des vases de ... toutes les ... complète ... l'écrivain prenait ... de la ...

— Quand il entra chez lui après son dîner, au café Anglais, Pierre Coulmiers n'éprouva nul regret d'avoir donné sa parole au ... Valmaury. A ... comprendre ... il ... sentait ... en faire son ... au moins ... passer ... les heures de ... élaboration.

Le conseil de l'auteur dramatique ... plus paisible ... ne fût pas trou...

place habituelle [illegible] rangée avec un soin méthodique des plumes de grosseurs diverses, des crayons de [illegible] et des feuilles de papier, puis se tournant vers Edme de Valnaury qui l'observait avec une curiosité [illegible], il lui demanda :

— Vous avez donc un plan ?

— C'est-à-dire que j'apporte de grands éléments de succès [illegible] aurez pour tâche de les combiner.

— Quels sont ces éléments ?

— Mes personnages d'abord ; la mise en scène ensuite.

Je vous préviens, dit Pierre Coutuiriers, que mon rôle, en ce moment, se borne à vous écouter ; je prendrai des notes s'il y a lieu ; vous parlerez [illegible] [illegible] chose à dire. Plus tard je pèserai la valeur des combinaisons dont vous disposiez.

— Ainsi je dois commencer par un monologue ?

— Absolument ; nous procéderons plus tard à la coupure des actes et au numérotage des scènes.

Edme de Valnaury parut se recueillir.

— Le premier acte se joue dans la salle d'un vieux [illegible]. Au milieu d'un paysage sombre dominé [illegible] bois séculaires, s'élèvent les restes d'un manoir démembré. Les tours, à demi-effondrées, ont roulé dans le chemin. Des amas de décombres, masquant les soupiraux des souterrains [illegible] caves, arrivent presque à la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée. Remarquez cette disposition topographique, elle nous sera nécessaire dans les actes suivants. Tout ce que l'[illegible] peut avoir réuni autour d'une ruine grandiose, se trouve aux environs de ce château. L'aspect en est solennel et sinistre tout ensemble. Un ermite s'y enfermerait pour ne plus songer qu'à Dieu ; un coupable [illegible] y ensevelir ses remords ; un avare ne saurait avoir de meilleures cachettes pour ses trésors, s'il prétendait les dérober aux voleurs.

Tandis que d'Edme peignait la manoir en ruines, et le paysage qui lui servait de fond, Pierre Coutuiriers commençait rapidement une esquisse d'après la description de son collaborateur. Chaque détail [illegible] [illegible] [illegible] Coutuiriers [illegible] Valnaury, il suivait cependant les détails de la mise en scène tracé par celui [illegible] une attention scrupuleuse.

Quand Edme eut fini son exposé [illegible] jeune homme.

— Est-ce [illegible] lui demanda-t-il.

— Complet [illegible] [illegible]

[illegible]

vol d'oiseau de nuit planant sur les ruines [illegible]

Edme reprit :

— Cette tour est habitée par un avare dont même est mystérieux. Un notaire de la ville paie ses contributions et règle ses affaires. Les ruines lui appartiennent, et il se garde bien de les faire restaurer. Il sort si rarement que nul ne saurait faire son portrait d'une façon exacte. L'ignorance où l'on est des traits de son visage les a singulièrement défigurés. D'un vieillard malgré ses angles, les paysans d'alentour ont fait une sorte de spectre. Vingt histoires [illegible] sur son compte. Les plus [illegible] le représentent comme [illegible] [illegible] Satan. [illegible] dans le pays des racines d'autant plus profondes, qu'il n'est pas rare de voir au milieu de la nuit flamboyer la cheminée de la [illegible] tour du manoir.

A. Cabanes.

Le désastre de Casamicciola.

Nous empruntons au *Journal de [illegible]* des informations détaillées sur le tremblement de terre qui a ravagé l'île d'Ischia le 28 juillet dernier.

Les journaux de Naples, dit notre excellent confrère, nous apportent les détails suivants sur la façon dont a commencé la catastrophe.

Le soir du samedi, à l'heure [illegible], à 9.30 hrs, la population de Casamicciola qui habite du côté d'Ischia, était déjà presque tout entière endormie. Les baigneurs étaient réunis les uns dans les salons des hôtels, les autres dans les salons des établissements [illegible] [illegible] quelques-uns dans un petit théâtre [illegible] [illegible] [illegible] se présentait [illegible]

[illegible] [illegible] la place. Les cafés étaient encombrés de monde, et des marchands ambulants circulaient devant les consommateurs [illegible] leurs petites marchandises.

Les tranquilles [illegible] étaient déjà tous [illegible] Forio [illegible] [illegible] sur la place Santa Anna, et la nuit paraissait [illegible]

Tout à coup on entendit comme une explosion de mine. [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

A [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Partout des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

C'est la sortie [illegible] dessous des débris de [illegible] des [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] convulsives ; un bras, une jambe, une épaule apparaissaient...

Nous trouvons d'autre part dans le *Corriere* ce récit des [illegible] :

L'hôtel *Piccola Sentinella* [illegible] [illegible] détruit. Plusieurs familles napolitaines des plus [illegible] [illegible] [illegible] distinguées y étaient [illegible]

A [illegible] [illegible] moment de la catastrophe les habitants de l'hôtel étaient réunis dans la salle à manger et une des jeunes demoiselles [illegible] chantaient une romance au piano. On s'imagine la surprise et l'épouvante.

[illegible] des personnes qui se trouvaient [illegible] [illegible]

La scène suivante a été racontée par un témoin [illegible] [illegible]

Ce [illegible] [illegible] [illegible] les décombres [illegible] à découvrir [illegible] [illegible] pierres une épaule de femme [illegible] une main gantée couverte de bracelets. En approchant il vit une [illegible] femme appuyée contre [illegible] qui criait d'une voix [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible] Casamicciola [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Un grand nombre de baigneurs étaient [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Quand [illegible] blessés demandaient [illegible] [illegible] de nombreux [illegible] [illegible] [illegible] dans des voitures [illegible] [illegible] Castillerie.

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Grande Marie*.

« Ce que je vis au *Pellegrini* me fait [illegible]. Je [illegible] sur la [illegible] c'est le spectacle le plus émouvant, le plus horrible. Les hurlements, les cris [illegible] des blessés qui se dressent [illegible] [illegible] leurs bras, en proie à d'épouvantables souffrances. Dans le même lit sont étendues [illegible] à côté [illegible] et le fils expirants.

« Au même instant, Mgr San Felice, archevêque de Naples, accompagné des [illegible] de la cathédrale, est là qui assiste les mourants. Il y a quelques instants, un prêtre expirait dans les bras de l'archevêque. »

***

[illegible] pas encore d'accord sur les véritables causes du désastre. On a parlé d'un tremblement de terre. Le professeur Palmieri, l'homme qui connaît le mieux le Vésuve, [illegible] [illegible] [illegible] tremblement de terre, mais d'un affaissement du sol.

« Casamicciola, dit-il, s'élevait au-dessus d'un labyrinthe inexploré de [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] d'énormes plâtres d'argiles. [illegible] avait construit ces galeries, l'eau [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] a pu accélérer la catastrophe. »

[illegible]